



**COMPTES CONSOLIDES 2022 DE VANTIVA**

*Etats financiers consolidés audités au 31 décembre 2022*

## COMPTES CONSOLIDES 2022 DE VANTIVA

|   |           |
|---|-----------|
| COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE  | 4         |
| ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE   | 5         |
| ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE   | 6         |
| TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES   | 8         |
| TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES  | 9         |
| NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES  |           |
| <b>1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....</b>  | <b>10</b> |
| 1.1 PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE.....  | 10        |
| 1.1.1. DISTRIBUTION DE TCS ET REFINANCEMENT .....   | 10        |
| 1.1.2. CESSIION DE L'ACTIVITÉ LICENCES DE MARQUES .....   | 12        |
| 1.1.3. AVERTISSEMENT SUR RÉSULTAT DE TCS.....   | 12        |
| 1.1.4. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE .....   | 12        |
| 1.2 DESCRIPTION DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE .....  | 13        |
| 1.2.1 PRINCIPES D'ÉLABORATION.....  | 13        |
| 1.2.2 TRANSITION IFRS ET NOUVELLES NORMES .....   | 13        |
| 1.2.2.1 NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS ENTRANT EN VIGUEUR ET APPLIQUÉS AU 1ER JANVIER 2022 .....  | 13        |
| 1.2.2.2 PRINCIPALES NORMES, MODIFICATIONS ET INTERPRÉTATIONS QUI NE SONT PAS ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR ET QUI N'ONT PAS ÉTÉ APPLIQUÉES PAR ANTICIPATION PAR VANTIVA ..... | 14        |
| 1.2.3 PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE SUJETS À ESTIMATIONS ET JUGEMENTS .....  | 16        |
| 1.2.4 CONVERSION DES TRANSACTIONS EN DEVISES .....  | 17        |
| <b>2. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....</b>   | <b>17</b> |
| 2.1 PÉRIMÈTRE ET MÉTHODE DE CONSOLIDATION.....  | 17        |
| 2.2 CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2022 .....  | 18        |
| 2.2.1 CESSIION DE L'ACTIVITÉ LICENCES DE MARQUES .....  | 18        |
| 2.2.2 TECHNICAL COLOR CREATIVE STUDIOS.....   | 19        |
| 2.3 CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION EN 2021 .....  | 20        |
| 2.4 TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES .....  | 20        |
| <b>3 INFORMATION PAR SEGMENT ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE .....</b>   | <b>22</b> |
| 3.1 INFORMATION PAR SEGMENT.....  | 22        |
| 3.2 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS .....  | 26        |
| 3.3. PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION.....  | 27        |
| 3.4 PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS NETS.....   | 28        |
| <b>4. ÉCARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....</b>   | <b>29</b> |
| 4.1 ÉCARTS D'ACQUISITION .....  | 29        |
| 4.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....  | 30        |
| 4.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....  | 32        |
| 4.4 DROITS D'UTILISATION .....  | 33        |
| 4.5 PERTES DE VALEUR NETTES SUR ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS.....   | 34        |
| <b>5. AUTRES INFORMATIONS OPÉRATIONNELLES.....</b>  | <b>38</b> |
| 5.1 ACTIFS ET DETTES D'EXPLOITATION .....   | 38        |
| <b>6 IMPÔT.....</b>   | <b>40</b> |
| 6.1 IMPÔT DANS LE COMPTE DE RÉSULTAT .....  | 40        |
| 6.2 SITUATION FISCALE DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....  | 42        |
| <b>7 CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION .....</b>  | <b>44</b> |
| 7.1 VARIATION DU CAPITAL .....  | 44        |
| 7.2 AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES.....   | 45        |
| 7.3 RÉSULTAT PAR ACTION.....  | 46        |
| 7.4 RELATION AVEC LES PARTIES LIÉES .....   | 47        |
| <b>8 ACTIFS FINANCIERS, PASSIFS FINANCIERS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS .....</b>  | <b>47</b> |
| 8.1 ACTIFS FINANCIERS.....  | 47        |
| 8.2 PASSIFS FINANCIERS.....   | 48        |
| 8.3 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS .....  | 52        |
| 8.4 ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR .....  | 54        |
| 8.5 GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....   | 57        |
| <b>9. AVANTAGES AU PERSONNEL.....</b>   | <b>62</b> |
| 9.1 FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS.....  | 62        |
| 9.2 PROVISIONS POUR RETRAITES ET AVANTAGES ASSIMILÉS .....  | 63        |
| 9.3 PAIEMENTS SUR LA BASE D' ACTIONS.....   | 70        |
| 9.4 SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF. ....   | 75        |
| <b>10 PROVISIONS ET RISQUES .....</b>   | <b>76</b> |
| 10.1 DÉTAIL DES PROVISIONS.....   | 77        |

|   |           |
|---|-----------|
| 10.2 RISQUES ET LITIGES .....   | 77        |
| <b>11 OPÉRATIONS SPÉCIFIQUES PRÉSENTÉES DANS LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS .....</b> | <b>79</b> |
| 11.1 IMPACT EN TRÉSORERIE DES OPÉRATIONS DE RENÉGOCIATION DE LA DETTE ET DE FINANCEMENT .....       | 79        |
| 11.2 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS COMMERCIAUX .....                                    | 81        |
| <b>12 ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION ET ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES.....</b>       | <b>81</b> |
| 12.1 ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION.....   | 81        |
| 12.2 ACTIFS ET PASSIFS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS.....   | 83        |
| <b>13 EVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....</b>  | <b>84</b> |
| <b>14 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....</b>  | <b>84</b> |
| <b>15 LISTE DES PRINCIPALES ENTITÉS CONSOLIDÉES.....</b>  | <b>86</b> |

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

| (en millions d'euros)  | Note   | Exercice clos le 31 décembre        |              |
|--|--------|-------------------------------------|--------------|
|  |        | 2022                                | 2021*        |
| <b>ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>   |        |                                     |              |
| Chiffre d'affaires   | (3.2)  | 2 776                               | 2 250        |
| Coût de l'activité   |        | (2 469)                             | (1 975)      |
| <b>Marge brute</b>   |        | <b>307</b>                          | <b>275</b>   |
| Frais commerciaux et administratifs  | (3.3)  | (205)                               | (182)        |
| Frais de recherche et développement  | (3.3)  | (89)                                | (84)         |
| Autres produits d'exploitation   | (2.2)  | 10                                  | -            |
| Coûts de restructuration   | (10.1) | (17)                                | (31)         |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels                            | (4.5)  | (5)                                 | (3)          |
| Autres produits  | (3.3)  | (13)                                | 11           |
| <b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>     |        | <b>(11)</b>                         | <b>(13)</b>  |
| Produits d'intérêts  |        | 1                                   | (0)          |
| Charges d'intérêts   |        | (168)                               | (116)        |
| Produit net de la restructuration financière   |        | -                                   | -            |
| Autres charges financières nettes  |        | (10)                                | (1)          |
| <b>Produits (charges) financiers nets</b>  | (3.4)  | <b>(177)</b>                        | <b>(117)</b> |
| Résultat lié aux sociétés mises en équivalence   | (2.4)  | (311)                               | 0            |
| Impôt sur les résultats  | (6)    | (30)                                | (14)         |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>  |        | <b>(529)</b>                        | <b>(143)</b> |
| <b>ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION</b>   |        |                                     |              |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession                               | (12)   | 680                                 | 4            |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>  |        | <b>151</b>                          | <b>(140)</b> |
| Attribuable aux :  |        |                                     |              |
| - Actionnaires de Vantiva SA   |        | 151                                 | (140)        |
| - Participations ne donnant pas le contrôle  |        | -                                   | -            |
| <b>RÉSULTAT NET PAR ACTION</b>   |        | <b>Exercice clos le 31 décembre</b> |              |
| (en euros, sauf le nombre d'actions)   |        | <b>2022</b>                         | <b>2021*</b> |
| Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base disponibles (actions propres déduites) | (7.3)  | 268 948 686                         | 235 814 028  |
| <b>Résultat net par action des activités poursuivies</b>                                 |        |                                     |              |
| - de base  |        | (1,97)                              | (0,61)       |
| - dilué  |        | (1,97)                              | (0,61)       |
| <b>Résultat net par action des activités arrêtées ou en cours de cession</b>             |        |                                     |              |
| - de base  |        | 2,53                                | 0,02         |
| - dilué  |        | 2,53                                | 0,02         |
| <b>Résultat net total par action</b>   |        |                                     |              |
| - de base  |        | 0,56                                | (0,59)       |
| - dilué  |        | 0,56                                | (0,59)       |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12

Les annexes de la page 10 à 87 font partie intégrante des états financiers consolidés

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

| <i>(en millions d'euros)</i>  | Note  | Exercice clos le 31 décembre |              |
|---|-------|------------------------------|--------------|
|   |       | 2022                         | 2021 *       |
| <b>Résultat net de la période</b>   |       | <b>151</b>                   | <b>(140)</b> |
| <b><i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i></b>  |       |                              |              |
| Gains / (Pertes) actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi  | (9.2) | 48                           | 40           |
| Impôts liés   |       | -                            | -            |
| <b><i>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat</i></b>  |       |                              |              |
| Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie : |       |                              |              |
| - sur les instruments de couverture de trésorerie avant que les transactions couvertes n'affectent le résultat                  |       | (5)                          | 10           |
| Impôts liés   |       | -                            | -            |
| Ecart de conversion   |       |                              |              |
| - écarts de conversion de la période  |       | 47                           | 78           |
| - impacts des reclassements en résultat liés à la cession ou à la liquidation d'activités à l'étranger                          |       | 310                          | (23)         |
| Impôts liés   |       | 1                            | (1)          |
| <b>Total autres éléments du résultat global</b>   |       | <b>401</b>                   | <b>105</b>   |
| <b>Résultat global de la période</b>  |       | <b>552</b>                   | <b>(35)</b>  |
| <i>Attribuable aux :</i>  |       |                              |              |
| - Actionnaires de Vantiva SA  |       | 552                          | (35)         |
| - Participations ne donnant pas le contrôle   |       | -                            | -            |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| <i>(en millions d'euros)</i>                    | Note  | 31 décembre<br>2022 | 31 décembre<br>2021 |
|---|-------|---------------------|---------------------|
| <b>ACTIF</b>                                    |       |                     |                     |
| Ecarts d'acquisition                            | (4.1) | 619                 | 773                 |
| Immobilisations incorporelles                   | (4.2) | 163                 | 510                 |
| Immobilisations corporelles                     | (4.3) | 98                  | 162                 |
| Droits d'utilisation                            | (4.4) | 56                  | 143                 |
| Autres actifs d'exploitation non courants       | (5.1) | 15                  | 35                  |
| <b>TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION NON COURANTS</b> |       | <b>951</b>          | <b>1 622</b>        |
| Participations non consolidées                  | (8.1) | 21                  | 20                  |
| Autres actifs financiers non courants           | (8.1) | 18                  | 38                  |
| <b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>     |       | <b>39</b>           | <b>58</b>           |
| Titres des sociétés mises en équivalence        | (2.4) | 45                  | 1                   |
| Impôts différés actifs                          | (6.2) | 19                  | 50                  |
| <b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>                |       | <b>1 053</b>        | <b>1 730</b>        |
| Stocks  | (5.1) | 452                 | 335                 |
| Clients et effets à recevoir                    | (5.1) | 343                 | 359                 |
| Actifs sur contrat client                       | (3.2) | 21                  | 94                  |
| Autres actifs d'exploitation courants           | (5.1) | 271                 | 243                 |
| <b>TOTAL ACTIFS D'EXPLOITATION COURANTS</b>     |       | <b>1 087</b>        | <b>1 031</b>        |
| Créance d'impôt                                 |       | 9                   | 13                  |
| Autres actifs financiers courants               | (8.1) | 27                  | 26                  |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie         | (8.1) | 167                 | 196                 |
| Actifs destinés à être cédés                    | (12)  | 1                   | 3                   |
| <b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>                    |       | <b>1 290</b>        | <b>1 268</b>        |
| <b>TOTAL ACTIF</b>                              |       | <b>2 343</b>        | <b>2 999</b>        |

Les annexes de la page 10 à 87 font partie intégrante des états financiers consolidés

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

| (en millions d'euros)   | Note   | 31 décembre<br>2022 | 31 décembre<br>2021 |
|---|--------|---------------------|---------------------|
| <b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>  |        |                     |                     |
| Capital social ( 235 824 555 actions au 31 décembre 2022 avec une valeur nominale de 0,01 euro) | (7.1)  | 4                   | 2                   |
| Titres super subordonnés  |        | 500                 | 500                 |
| Primes d'émission et réserves   |        | (143)               | 30                  |
| Ecarts de conversion  |        | (41)                | (399)               |
| <b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vantiva SA</b>                             |        | <b>320</b>          | <b>134</b>          |
| Participations ne donnant pas le contrôle   |        | 0                   | -                   |
| <b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>   |        | <b>320</b>          | <b>134</b>          |
| <br>  |        |                     |                     |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés  | (9.2)  | 191                 | 261                 |
| Autres provisions   | (10.1) | 28                  | 35                  |
| Passifs sur contrat client  |        | -                   | 0                   |
| Autres dettes d'exploitation non courantes  | (5.1)  | 5                   | 19                  |
| <b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION NON COURANTES</b>  |        | <b>224</b>          | <b>315</b>          |
| <br>  |        |                     |                     |
| Dettes financières  | (8.3)  | 363                 | 1 025               |
| Dettes de loyers  | (8.3)  | 44                  | 145                 |
| Autres dettes non courantes   | (8.1)  | -                   | 0                   |
| Impôts différés passifs   | (6.2)  | 3                   | 20                  |
| <b>TOTAL DETTES NON COURANTES</b>   |        | <b>633</b>          | <b>1 505</b>        |
| <br>  |        |                     |                     |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés  | (9.2)  | 33                  | 34                  |
| Autres provisions   | (10.1) | 43                  | 44                  |
| Fournisseurs et effets à payer  |        | 855                 | 671                 |
| Provisions pour dettes sociales   |        | 69                  | 147                 |
| Passifs sur contrat client  | (3.2)  | 3                   | 81                  |
| Autres dettes d'exploitation courantes  | (5.1)  | 344                 | 284                 |
| <b>TOTAL DETTES D'EXPLOITATION COURANTES</b>  |        | <b>1 347</b>        | <b>1 263</b>        |
| <br>  |        |                     |                     |
| Dettes financières  | (8.3)  | 1                   | 17                  |
| Dettes de loyers  | (8.3)  | 23                  | 48                  |
| Dettes d'impôt courant  |        | 18                  | 29                  |
| Autres dettes courantes   | (8.1)  | 0                   | 3                   |
| Passifs liés aux actifs destinés à la vente   | (12)   | -                   | 0                   |
| <b>TOTAL DETTES COURANTES</b>   |        | <b>1 389</b>        | <b>1 360</b>        |
| <br>  |        |                     |                     |
| <b>TOTAL PASSIF</b>   |        | <b>2 023</b>        | <b>2 865</b>        |
| <br>  |        |                     |                     |
| <b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF</b>  |        | <b>2 343</b>        | <b>2 999</b>        |

Les annexes de la page 10 à 87 font partie intégrante des états financiers consolidés

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

|   | (en millions d'euros) | Note   | Exercice clos le 31 décembre |              |
|---|-----------------------|--------|------------------------------|--------------|
|   |                       |        | 2022                         | 2021 *       |
| <b>Résultat net de l'exercice</b>   |                       |        | 151                          | (140)        |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession  |                       |        | 680                          | 4            |
| <b>Résultat net des activités poursuivies</b>   |                       |        | <b>(529)</b>                 | <b>(143)</b> |
| <i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i> |                       |        |                              |              |
| Amortissements d'actifs   |                       |        | 135                          | 139          |
| Résultat lié aux sociétés mises en équivalence  |                       | (2.4)  | 311                          | -            |
| Pertes de valeur d'actifs   |                       |        | 5                            | 3            |
| Variation nette des provisions  |                       |        | (21)                         | (51)         |
| (Gain) pertes sur cessions d'actifs   |                       |        | 3                            | (23)         |
| Charges (produits) d'intérêts   |                       | (3.4)  | 167                          | 116          |
| Autres (dont impôts)  |                       |        | 40                           | 14           |
| Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs   |                       |        | 57                           | (98)         |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>   |                       |        | <b>168</b>                   | <b>(42)</b>  |
| Intérêts payés sur dettes de loyers   |                       |        | (8)                          | (5)          |
| Intérêts payés  |                       |        | (57)                         | (49)         |
| Intérêts reçus  |                       |        | 1                            | 0            |
| Impôts payés sur les résultats  |                       |        | (19)                         | (14)         |
| <b>Variation nette de la trésorerie d'exploitation des activités poursuivies</b>  |                       |        | <b>86</b>                    | <b>(111)</b> |
| Flux de trésorerie d'exploitation nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession                                     |                       | (12)   | (78)                         | 107          |
| <b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES POURSUIVIES (I)</b>  |                       |        | <b>86</b>                    | <b>(111)</b> |
| Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise  |                       | -      | (0)                          | (0)          |
| Produit de cession net de titres de participations  |                       | -      | 0                            | -            |
| Acquisition d'immobilisations corporelles   |                       |        | (36)                         | (33)         |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles  |                       |        | 2                            | 0            |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement capitalisés   |                       |        | (47)                         | (36)         |
| Trésorerie mise en nantissement   |                       |        | (13)                         | (9)          |
| Remboursement de trésorerie mise en nantissement  |                       |        | 19                           | 11           |
| <b>Variation nette de la trésorerie d'investissement des activités poursuivies</b>  |                       |        | <b>(74)</b>                  | <b>(68)</b>  |
| Flux de trésorerie d'investissement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession                                   |                       | (12)   | 35                           | (8)          |
| <b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (II)</b>   |                       |        | <b>(74)</b>                  | <b>(68)</b>  |
| Augmentation de capital   |                       | (11.1) | 284                          | 0            |
| Augmentation des dettes financières   |                       | (11.1) | 356                          | 0            |
| Remboursement des dettes de loyers  |                       | (11.1) | (22)                         | (29)         |
| Remboursement des dettes financières  |                       | (11.1) | (1 138)                      | (0)          |
| Frais liés aux opérations de financement  |                       | (11.1) | (5)                          | (2)          |
| Autres  |                       |        | 6                            | (4)          |
| <b>Variation nette de la trésorerie de financement des activités poursuivies</b>  |                       |        | <b>(518)</b>                 | <b>(34)</b>  |
| Flux de trésorerie de financement nets utilisés par les activités arrêtées ou en cours de cession                                     |                       |        | 544                          | (36)         |
| <b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES (III)</b>  |                       |        | <b>(518)</b>                 | <b>(34)</b>  |
| <b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSION (IV)</b>  |                       | (12.1) | <b>501</b>                   | <b>63</b>    |
| <b>TRESORERIE A L'OUVERTURE DE LA PERIODE</b>   |                       |        | <b>196</b>                   | <b>330</b>   |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie (I+II+III+IV)  |                       |        | (4)                          | (149)        |
| Effet des variations de change et de périmètre sur la trésorerie  |                       |        | (25)                         | 16           |
| <b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE LA PERIODE</b>  |                       |        | <b>167</b>                   | <b>196</b>   |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12

Les annexes de la page 10 à 87 font partie intégrante des états financiers consolidés



## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

| <i>(en millions d'euros)</i>   | Capital social | Primes d'émission | Titres super subordonnés | Autres réserves | Réserves consolidées | Ecart de conversion | Capitaux propres part Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total capitaux propres |
|--|----------------|-------------------|--------------------------|-----------------|----------------------|---------------------|------------------------------|---|------------------------|
| <b>Au 1er janvier 2021 *</b>   | 2              | 643               | 500                      | 61              | (588)                | (454)               | 165                          | 0   | 165                    |
| Résultat net   | -              | -                 | -                        | -               | (140)                | -                   | (140)                        | 0   | (140)                  |
| Autres éléments du résultat global   | -              | -                 | -                        | 49              | -                    | 56                  | 105                          | 0   | 105                    |
| <b>Résultat global sur la période</b>  | -              | -                 | -                        | <b>49</b>       | <b>(140)</b>         | <b>56</b>           | <b>(35)</b>                  | <b>0</b>                                  | <b>(35)</b>            |
| Augmentation de capital  | 0              | 0                 | -                        | (0)             | -                    | -                   | 0                            | -   | 0                      |
| Stock-options accordées aux employés   | -              | -                 | -                        | 3               | -                    | -                   | 3                            | -   | 3                      |
| Distribution de dividendes   | -              | -                 | -                        | 0               | -                    | -                   | 0                            | -   | 0                      |
| Transfert des plans expirés des autres réserves vers les réserves consolidées                                  | -              | -                 | -                        | (15)            | 15                   | -                   | -                            | -   | -                      |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>   | <b>2</b>       | <b>643</b>        | <b>500</b>               | <b>99</b>       | <b>(712)</b>         | <b>(399)</b>        | <b>134</b>                   | <b>0</b>                                  | <b>134</b>             |
| <b>Résultat net</b>  | <b>0</b>       | <b>0</b>          | <b>0</b>                 | <b>0</b>        | <b>151</b>           | <b>0</b>            | <b>151</b>                   | <b>-</b>                                  | <b>151</b>             |
| Autres éléments du résultat global   | -              | -                 | -                        | 44              | -                    | 357                 | 401                          | 0   | 401                    |
| <b>Résultat global sur la période</b>  | -              | -                 | -                        | <b>44</b>       | <b>151</b>           | <b>357</b>          | <b>552</b>                   | <b>0</b>                                  | <b>552</b>             |
| Augmentation de capital (300m€ d'Obligations Convertibles en Actions diminuée de 16 millions d'euros de frais) | 1              | 283               | -                        | -               | -                    | -                   | 284                          | -   | 284                    |
| Distribution de 65% de Technicolor Creative Studios à la juste valeur le 29 septembre 2022                     | -              | (694)             | -                        | 36              | -                    | -                   | (658)                        | (0)                                       | (658)                  |
| Stock-options accordées aux employés   | -              | -                 | -                        | 7               | -                    | -                   | 7                            | -   | 7                      |
| Transfert des plans expirés des autres réserves vers les réserves consolidées                                  | -              | -                 | -                        | (12)            | 12                   | -                   | -                            | -   | -                      |
| <b>Au 31 décembre 2022</b>   | <b>4</b>       | <b>232</b>        | <b>500</b>               | <b>173</b>      | <b>(549)</b>         | <b>(41)</b>         | <b>320</b>                   | <b>0</b>                                  | <b>320</b>             |

\* Les chiffres à l'ouverture 2021 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas.

Les annexes de la page 10 à 87 font partie intégrante des états financiers consolidés

## 1. Présentation générale

Vantiva est un leader technologique mondial dans la conception, le développement et la fourniture de produits et de solutions innovants qui connectent les consommateurs du monde entier aux contenus et aux services qu'ils aiment, que ce soit à la maison, au travail ou dans d'autres espaces intelligents. Vantiva s'est également forgé une solide réputation dans l'optimisation des performances de la chaîne d'approvisionnement en tirant parti de son expertise de plusieurs décennies dans la fabrication, la logistique, l'exécution et la distribution de haute précision. Voir la note 3.1 qui détaille les segments opérationnels du Groupe.

Dans les notes aux états financiers consolidés ci-après, les termes « groupe Vantiva », « le Groupe » et « Vantiva » définissent Vantiva SA et ses filiales consolidées. « Vantiva SA » ou « la Société » définissent la société mère du groupe Vantiva.

### 1.1 Principaux événements de l'exercice

#### 1.1.1. Distribution de TCS et refinancement

##### **Rappel et Présentation du projet**

Le 24 février 2022, le Groupe a annoncé son projet de se séparer de Technicolor Creative Studios (TCS) en introduisant les titres TCS sur Euronext Paris et en distribuant 65% des titres TCS à travers un dividende en nature aux actionnaires de Technicolor (la « Distribution » ou « *spin-off* »). Vantiva (anciennement Technicolor) reste une entité cotée sur Euronext Paris et conservera une participation de 35 % dans Technicolor Creative Studios après Distribution. Concomitamment, le Groupe a annoncé son intention de refinancer la structure de sa dette et l'émission d'Obligations Convertibles (OCA ou « *Mandatory Convertible Notes* », ou MCN) pour un montant total de 300 millions d'euros dont la conversion en actions Technicolor deviendrait effective au moment de la Distribution. Ces OCA sont un élément structurant du processus de Distribution et sont soutenues par un ensemble d'actionnaires qui se sont engagés à souscrire à l'intégralité des OCA.

La transaction envisagée permet à chaque entité de poursuivre sa propre ligne stratégique de manière indépendante conformément à sa dynamique commerciale et ses fondamentaux financiers sous-jacents, permettant alors de réaliser le potentiel de création de valeur.

##### **Détails de la Distribution**

Vantiva a procédé à l'introduction en bourse de Technicolor Creative Studios sur le marché réglementé Euronext Paris simultanément à la distribution d'une participation de 65 % dans Technicolor Creative Studios aux actionnaires de Vantiva (la « Distribution »), opération réalisée par l'émission d'un prospectus présenté par TCS et approuvé le 1<sup>er</sup> août 2022. Les résolutions permettant la Distribution ont été approuvées par l'Assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2022.

Tous les actionnaires de Vantiva (alors dénommée Technicolor) ont reçu une action Technicolor Creative Studios par action Vantiva détenue. Cette Distribution en nature a été prélevée sur le compte « primes d'émission » de Vantiva et devrait être, d'un point de vue fiscal français, considérée comme un remboursement de prime d'émission non imposable au titre de l'article 112 du Code général des impôts. Cette Distribution ne devrait donc pas être soumise à l'impôt en France que ce soit au titre d'un prélèvement français, d'une retenue à la source française ou autre (sous réserve de situations particulières).

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 septembre 2022 a également autorisé le placement des 35 % restants de Vantiva dans Technicolor Creative Studios dans une fiducie-sûreté au bénéfice des prêteurs de premier rang et de second rang. Tant que cette fiducie-sûreté existe, tout produit issu de la cession de tout ou partie de cette participation sera affecté au remboursement de la dette.

Suite à la Distribution et jusqu'à ce que la séparation soit finalisée, Vantiva réalise des prestations de services de transition à TCS. Le *Transitional Services Agreement* (« TSA ») est géré par une gouvernance commune et TCS est engagé à payer chaque mois la part des coûts lui incombant. La séparation doit se finaliser en mars 2024 et en tout état de cause au plus tard en septembre 2024.

### **Détails du refinancement**

Cette Distribution a été permise par un refinancement levant les obstacles à la réorganisation juridique de l'activité TCS à distribuer et permettant le financement distinct des deux groupes et la recapitalisation. Ce refinancement comprend :

- L'émission d'obligations convertibles (les MCN « *Mandatory Convertible Notes* ») pour un montant de 300 millions d'euros sous la forme d'émissions réservées distinctes. Angelo Gordon, Bpifrance et un ensemble d'actionnaires sélectionnés ont souscrit à l'intégralité des MCN. Les MCN seront converties en actions Technicolor si une assemblée générale approuve la Distribution, et le Conseil d'administration décide une telle Distribution. Le prix de conversion de 2,60 € par action est égal à une décote de 5 % par rapport au VWAP (« Prix moyen pondéré en fonction du volume ») à 3 mois de l'action ordinaire Technicolor au 23 février 2022. Le caractère équitable des conditions de conversion des OCA a fait l'objet d'un avis d'équité établi par Finexsi en sa qualité d'expert financier indépendant et a été mis à disposition en amont du vote des actionnaires à l'Assemblée générale extraordinaire du 6 mai 2022. L'Assemblée générale extraordinaire a approuvé cette émission. Les MCN ont été émises le 15 septembre 2022 et, au vu de l'approbation de l'Assemblée Générale et de l'acceptation par Euronext de la cotation de TCS, converties le 22 septembre 2022 par décision du Conseil d'administration.
  
- La mise en place le 15 septembre 2022 de deux financements distincts pour TCS et Vantiva :
  - o Pour Vantiva, Barclays Bank et Angelo Gordon se sont engagés sur un financement de 375 millions d'euros. En parallèle, le Groupe a prolongé avec la ligne de crédit Wells Fargo de 4 années supplémentaires ; les détails de ce financement sont présentés en note 8 ;
  - o Technicolor Creative Studios a contracté une dette à taux variable (*First Lien Term Facility*) de 623 millions d'euros, composée de deux tranches, une tranche de 563 millions d'euros et une tranche de 60 millions de dollars US. En outre, TCS a obtenu des engagements concernant une facilité de crédit renouvelable de 40 millions d'euros.

### **Finalisation de la distribution en Nature de 65 % de Technicolor Creative Studios**

Le Conseil d'administration du 12 septembre 2022 a confirmé que la Distribution en Nature serait imputée sur le compte de primes d'émission de Technicolor pour un montant de 1,9539 € par action. Ce montant résulte de la valeur globale de TCS, fixée par le Conseil d'administration de Technicolor compte tenu des travaux et des conclusions du cabinet Finexsi, l'expert indépendant désigné aux fins d'évaluer la valeur de TCS, divisée par le nombre d'actions TCS en circulation (à savoir 546 681 915 actions).

Le prix de référence technique de chaque action TCS, communiqué à Euronext Paris en vue de l'ouverture de la séance de bourse du 27 septembre 2022, s'élève également à 1,9539 € par action. Ce prix de référence technique est purement indicatif et ne peut être utilisé pour déterminer le prix de négociation futur des actions TCS. Ce prix de 1,9539 € par action devra par ailleurs être retenu par les actionnaires de Technicolor pour déterminer la valeur fiscale des actions TCS reçues dans le cadre de la Distribution en Nature, en cas de vente ultérieure de ces actions.

La date de distribution a été fixée au 27 septembre 2022 par le conseil d'administration du 22 septembre 2022. Le règlement-livraison des titres a été finalisé le 29 septembre 2022.

### **Présentation dans les comptes**

Le Groupe présente donc les activités TCS en activités abandonnées ou en cours de cession. Le traitement comptable et les impacts de la distribution sont présentés en note 2.2.2. Les éléments relatifs aux activités abandonnées sont présentés en note 12.

### **Changement de dénomination sociale et gouvernance du nouveau Groupe**

Le 14 juin 2022, le Groupe a annoncé le lancement de sa nouvelle marque : Vantiva. La nouvelle marque comprend les divisions Maison Connectée et Solutions Logistiques (SCS) (précédemment nommée « Services DVD »). Le changement de dénomination sociale de Technicolor SA en Vantiva SA a été soumis et approuvé par les actionnaires de Technicolor SA, lors de l'Assemblée générale du 6 septembre 2022.

### **Gouvernance**

Le Groupe a par ailleurs identifié les nouveaux membres du Conseil d'administration :

- Richard Moat, ancien Directeur Général de Technicolor, a été nommé Président de Vantiva ;
- Luis Martinez-Amago, ancien Président de la division Maison Connectée, a été nommé Directeur Général ;

#### **1.1.2. Cession de l'activité Licences de Marques**

Vantiva a conclu le 31 mai 2022 la cession de ses activités de Licences de Marques, par conséquent le Groupe a présenté ces activités en « opérations arrêtées ou en cours de cession » rétrospectivement au 1 janvier 2021.

Les impacts sont présentés en note 2.

#### **1.1.3. Avertissement sur résultat de TCS**

Le 15 novembre 2022, le groupe TCS a révisé à la baisse ses prévisions de résultat pour 2022 et 2023. Le 30 novembre 2022, TCS a par ailleurs annoncé qu'il pourrait faire face à des problèmes de liquidité dès le deuxième trimestre de 2023. Le 7 février 2023, TCS a déclaré avoir des discussions constructives avec ses créanciers et certains actionnaires clés pour répondre à ses besoins de financements dès le deuxième trimestre 2023.

En conséquence, le groupe a comptabilisé une dépréciation de 311 millions d'euros de sa participation dans TCS.

Le 8 mars 2023, TCS a annoncé un accord de principe portant sur un financement adapté à leurs besoins, plus amplement détaillé en note 13 « Evénement postérieur à la clôture ».

#### **1.1.4. Environnement économique**

Bien que l'activité n'ait pas d'actifs ni de clients ou de fournisseurs directs en Russie et en Ukraine, le conflit en cours a généré une incertitude supplémentaire en termes d'approvisionnement pour Maison Connectée. Cela a entraîné une augmentation des délais de transit pour certains clients européens, dans la mesure où

des produits qui transitaient auparavant par voie ferroviaire via la Russie, transitent désormais par voie maritime.

## 1.2 Description des principes comptables appliqués par le Groupe

### 1.2.1 Principes d'élaboration

Ces états financiers consolidés ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards, "IFRS") en vigueur au 31 décembre 2022 et adoptées par l'Union Européenne au 9 mars 2023.

Les normes comptables internationales approuvées par l'Union Européenne sont disponibles sur le site suivant : [https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en#ifrs](https://finance.ec.europa.eu/capital-markets-union-and-financial-markets/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs)

Ces états financiers sont présentés en euros et, sauf indication contraire, arrondis au million le plus proche. Cela peut, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels pour que la somme des sous-totaux corresponde au total figurant dans les tableaux.

Les comptes consolidés de Vantiva ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Vantiva SA le 9 mars 2023. Conformément à la législation française, les états financiers consolidés seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires du Groupe lors de l'Assemblée générale des actionnaires.

Les principes comptables suivis par le Groupe sont identiques à ceux appliqués pour la préparation des états financiers consolidés du Groupe l'année précédente à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants qui ont été appliqués pour la première fois en 2022 (voir note 1.2.2.1).

Les comptes ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation après examen, notamment, des prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois.

Ces prévisions, établies dans un contexte de variabilité des besoins en fonds de roulement propres à l'activité à fort volume du Groupe :

- Intègrent l'extension en 2022 de la ligne Wells Fargo ;
- Prennent en compte les flux de trésorerie d'exploitation provenant des clients et partenaires comme TCS dans le cadre du TSA ;
- Et s'appuient sur la capacité du groupe à poursuivre si et lorsque nécessaire le lissage du besoin en fonds de roulement en accord avec ses clients et fournisseurs.

### 1.2.2 Transition IFRS et nouvelles normes

#### 1.2.2.1 Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1er janvier 2022

#### ***Normes, amendements et interprétations entrant en vigueur et appliqués au 1<sup>er</sup> janvier 2022***

| Nouvelles normes et interprétations  | Principales dispositions  |
|--|---|
| <p><i>Amendements à IAS 16 : Produits accessoires avant mis en service</i></p> | <p>IAS 16 pose les principes de reconnaissance et d'évaluation d'une immobilisation corporelle en tant qu'actif.</p> <p>Les amendements interdisent à une entité de déduire les produits générés par une immobilisation pendant son transfert sur site ou pendant sa mise en état, en moins du coût de l'immobilisation. A la place, l'entité devra comptabiliser ces produits de la vente et les coûts correspondants en résultat.</p> |

*Amendement à IAS 37 : Contrats déficitaires – Coûts d'exécution d'un contrat* : Les coûts d'exécution comprennent les cours marginaux d'exécution du contrat (e.g. main d'œuvre et coûts des matières premières) ainsi qu'une allocation des autres coûts directement liés à l'exécution des contrats (e.g. quote-part d'amortissements des immobilisations utilisées, entre autres, pour exécuter le contrat).

*Amendements à IFRS 9 et IFRS 16 :*

**IFRS 9** : cette norme impose à une entité de décomptabiliser un passif financier et de comptabiliser un nouveau passif financier lorsqu'il y a un échange entre un emprunteur existant et le prêteur d'instruments de dette avec des termes substantiellement différents (y compris une modification substantielle des termes d'un passif financier existant ou d'une partie de celui-ci). • Les conditions sont substantiellement différentes si la valeur actuelle actualisée des flux de trésorerie restants selon les nouvelles conditions diffère d'au moins 10 % de la valeur actuelle actualisée des flux de trésorerie restants du passif financier initial (test de « 10 % »)

• L'amendement clarifie les frais qu'une entité inclut lorsqu'elle applique le critère des « 10 % » pour déterminer s'il convient de décomptabiliser un passif financier. – Une entité inclut uniquement les honoraires payés ou reçus entre l'entité (l'emprunteur) et le prêteur, y compris les honoraires payés ou reçus soit par l'entité, soit par le prêteur pour le compte de l'autre.

**IFRS 16** :

L'exemple illustratif 13 d'IFRS 16 explique le remboursement relatif aux coûts d'agencement incombant au locataire. L'exemple n'explique pas assez clairement la conclusion quant à savoir si le remboursement répondrait à la définition d'un allègement de loyer selon la norme IFRS 16.

Pour lever toute confusion potentielle concernant le traitement des allègements de loyer, l'amendement supprime désormais l'illustration du remboursement des agencements.

Comme l'amendement à IFRS 16 ne concerne qu'un exemple illustratif (partie non obligatoire des IFRS), aucune date d'entrée en vigueur n'est indiquée.

Aucun impact significatif n'a été identifié résultant de l'application des normes ci-dessus.

### **Normes, amendements et interprétations non appliquées au 1<sup>er</sup> janvier 2022**

Aucune norme n'a été appliquée par anticipation.

#### **1.2.2.2 Principales normes, modifications et interprétations qui ne sont pas encore entrées en vigueur et qui n'ont pas été appliquées par anticipation par Vantiva**

Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui sont publiées, mais pas encore en vigueur, à la date de publication des états financiers du Groupe sont présentées ci-dessous. Le Groupe a l'intention d'adopter ces normes et interprétations nouvelles et modifiées, le cas échéant, lorsqu'elles entreront en vigueur.

| Nouvelles normes, amendements et interprétations   | Date d'application                                 | Principales dispositions   |
|--|--|--|
| Informations à fournir sur les méthodes comptables (Amendement à IAS 1 et à l'énoncé pratique en IFRS 2) | 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (non adopté par l'UE) | <p>Les entreprises doivent désormais fournir une information sur les méthodes comptables significatives plutôt que sur les principales méthodes. Plusieurs paragraphes sont ajoutés pour expliquer comment une entité peut identifier des informations sur les méthodes comptables significatives et donner des exemples de cas où des informations sur les méthodes comptables sont susceptibles d'être significatives.</p> <p>Ces amendements précisent que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives du fait de leur nature, même si les montants associés sont non significatifs;</li> </ul> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>- les informations sur les méthodes comptables sont significatives si elles sont nécessaires à la compréhension, par les utilisateurs, d'autres informations significatives contenues dans les états financiers;</p> <p>- si une entité fournit des informations non significatives sur les méthodes comptables, ces informations ne doivent pas obscurcir des informations significatives sur les méthodes comptables.</p> <p>En outre, l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 a été modifié afin d'y ajouter des directives et des exemples pour expliquer et illustrer l'application du processus en quatre étapes, décrit dans l'Énoncé de pratique sur les IFRS 2 <i>Making Materiality Judgements</i>, aux informations à fournir sur les méthodes comptables pour appuyer les modifications d'IAS 1.</p> <p>Le Groupe est en cours d'évaluation de l'impact de ces amendements sur leur incidence qu'ils auront sur la présentation des politiques comptables du Groupe.</p>  |
| <p><b>Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (Amendements à IAS 1)</b></p>                | <p>Ces amendements ont pour objet :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>(1) clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière et harmonisent le libellé de tous les paragraphes concernés pour utiliser le terme « droit » de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquer explicitement que seuls les droits qui existent « à la fin de la période de présentation de l'information financière » influent sur le classement d'un passif;</li> <li>(2) clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et</li> <li>(3) précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services.</li> </ol> <p>Le Groupe est en cours d'évaluation de l'impact de ces amendements sur la présentation actuelle et dans quelle mesure certains contrats devront être revus.</p>  |
| <p><b>Définition d'une estimation comptable (Amendements à IAS 8)</b></p>  | <p>La définition d'un changement d'estimations comptables est remplacée par une définition des estimations comptables. Selon la nouvelle définition, les estimations comptables sont des « montants monétaires dans les états financiers qui sont sujets à une incertitude relative à la mesure ».</p> <p>Les entités élaborent des estimations comptables si les méthodes comptables exigent que les éléments des états financiers soient évalués d'une manière qui implique une incertitude de mesure.</p> <p>Le Board précise qu'un changement d'estimation comptable résultant de nouvelles informations ou de nouveaux développements ne constitue pas la correction d'une erreur. En outre, les effets d'un changement d'une donnée ou d'une technique d'évaluation utilisée pour établir une estimation comptable sont des changements d'estimations comptables s'ils ne résultent pas de la correction d'erreurs de périodes antérieures.</p> <p>Un changement d'estimation comptable peut affecter uniquement le résultat de la période en cours, ou le résultat de la période en cours et des périodes futures. L'effet du changement relatif à la période en cours est comptabilisé en produit ou en charge de la période en cours. L'effet, le cas échéant, sur les périodes futures est comptabilisé en produit ou en charge dans ces périodes futures.</p> <p>Les amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif pour le Groupe.</p> |
| <p><b>Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (Amendements à IAS 12)</b></p> | <p>Les modifications visent à clarifier la manière dont les entreprises comptabilisent l'impôt différé sur des transactions telles que les contrats de location et les obligations de démantèlement.</p> <p>Le principal changement est une exemption de l'exemption de comptabilisation initiale prévue dans IAS 12.15(b) et IAS 12.24. Par conséquent, l'exemption de comptabilisation initiale ne s'applique pas aux transactions dans lesquelles des montants égaux de différences temporelles déductibles et imposables surviennent lors de la comptabilisation initiale. Ceci est également expliqué dans le nouveau paragraphe IAS 12.22A.</p> <p>Les amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le Groupe.</p>   |

**Amendements à IFRS  
16 Contrats de location : Passif Locatif dans une Transaction de cession-bail**

1<sup>er</sup> janvier 2024  
(non adopté par l'UE)

Ces amendements apportent des clarifications sur l'évaluation ultérieure des transactions de cession-bail lorsque la cession initiale du bien répond aux critères d'IFRS 15 pour être comptabilisée comme une vente. Ces amendements précisent en particulier comment évaluer ultérieurement la dette de location résultant de transactions de cession-bail, constituée de paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux. Le nouveau paragraphe 102A qui est ajouté dans la norme IFRS 16 précise :

- que le vendeur-preneur évalue ultérieurement la dette de location résultant d'une transaction de cession-bail conformément aux dispositions existantes de la norme (paragraphe 36 à 46), mais en déterminant les paiements de loyers de façon à ne comptabiliser aucun gain ou perte lié au droit d'utilisation conservé (dit autrement, le vendeur-preneur ne comptabilise en résultat que le gain ou la perte lié au droit d'utilisation transféré à l'acheteur-bailleur) ; et
- que les présents amendements ne font pas obstacles à l'application du paragraphe 46(a) en cas de modification du contrat de location réduisant l'étendue de celui-ci : le vendeur-preneur comptabilise en résultat tout gain ou perte lié à la résiliation partielle ou totale du contrat de location.

### 1.2.3 Principes comptables du Groupe sujets à estimations et jugements

Les informations IFRS présentées dans ces états financiers consolidés ont été élaborées selon le principe du coût historique avec quelques exceptions pour différents actifs et passifs pour lesquels des dispositions spécifiques prévues par les IFRS ont été appliquées :

- Les actifs non-financiers sont initialement reconnus à leur coût d'acquisition ou de construction incluant les coûts directement attribuables à la livraison et à la mise en service de l'actif tel que prévu par la direction du Groupe. Les actifs à long-terme sont ensuite évalués au coût amorti : le coût historique diminué de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur.
- Les actifs et passifs financiers sont initialement reconnus à leur juste valeur ou au coût amorti (voir note 8.4).

La préparation des comptes consolidés établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) oblige les dirigeants du Groupe à faire des estimations et à émettre des hypothèses qui affectent les montants consolidés de l'actif et du passif ainsi que les montants des charges et produits enregistrés durant la période dans les comptes consolidés. Ces estimations et hypothèses peuvent contenir un certain degré d'incertitude.

La Direction base ces estimations sur des données historiques comparables et sur différentes autres hypothèses qui, au regard des circonstances, sont jugées les plus raisonnables et pertinentes. Les circonstances et les résultats futurs peuvent différer de ces hypothèses et estimations.

La Direction revoit ces estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés les plus raisonnables et pertinents pour la détermination de la juste valeur des actifs et passifs et des produits et charges.

La Direction présente ci-après les principes comptables utilisés par le Groupe lors de la préparation des comptes consolidés qui nécessitent la mise en œuvre de jugements et d'estimations ayant un impact significatif sur les comptes consolidés :

- Absence de risque en continuité d'exploitation, malgré la variabilité potentielle du calendrier des ventes, notamment au regard des prévisions de flux de trésorerie visées par le Conseil d'administration du 9 mars 2023 pour les 12 mois à venir ;
- Désignation comptable de la participation dans TCS (voir note 2.2.2)
- Comptabilisation des coûts liés à la distribution et au refinancement. (voir note 2.2.2 et 3.4)
- Perte de valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée (voir notes 4.1, 4.2) ;
- Détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles (voir notes 4.2 et 4.3) ;



- Détermination du terme des loyers pour l'estimation des droits d'utilisation, et des montants récupérables pour les droits d'utilisation testés individuellement (voir note 4.4) ;
- Présentation des autres produits (charges) (voir note 3.3.3.) ;
- Détermination de la valeur nette de réalisation des stocks (voir note 5.1.2) ;
- Reconnaissance des actifs d'impôts différés (voir note 6.2) ;
- Détermination des hypothèses actuarielles utilisées pour l'actualisation des provisions pour retraite et avantages assimilés (voir note 9.2) ;
- Estimation des risques et litiges (voir note 10) ;
- Détermination des redevances à payer (voir note 5.1.4).

#### 1.2.4 Conversion des transactions en devises

##### **Conversion des états financiers exprimés en devises**

Les états financiers de toutes les entités du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe sont convertis selon les méthodes suivantes :

- Les actifs et passifs des sociétés étrangères sont convertis en euro au taux de change de clôture ;
- Les produits et les charges sont convertis en euro au taux de change moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion en résultant sont inscrits directement dans les autres éléments du Résultat Global.

##### **Comptabilisation des transactions en devises étrangères**

Les transactions en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date d'opération. A la date de clôture du bilan, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôture de l'exercice. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées au compte de résultat consolidé en produit ou perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date de transaction.

Les principaux cours de clôture et cours moyens retenus sont indiqués dans le tableau ci-dessous (présentant une unité d'euro convertie en devise étrangère) :

|                  | Taux de clôture |        | Taux moyen |        |
|------------------|-----------------|--------|------------|--------|
|                  | 2022            | 2021   | 2022       | 2021   |
| Dollar US (US\$) | 1,0666          | 1,1326 | 1,0563     | 1,1851 |

Le taux moyen est déterminé en calculant la moyenne des taux de clôture mensuels sur l'année, sauf si la méthode crée des distorsions matérielles.

## 2. Périmètre de consolidation

### 2.1 Périmètre et méthode de consolidation

#### Filiales

*Toutes sociétés qui sont contrôlées par le Groupe (y compris les entités ad hoc), c'est-à-dire dans lesquelles le Groupe a le pouvoir de décider des politiques financière et opérationnelle afin d'obtenir les bénéfices des activités, sont des filiales du Groupe et sont intégrées globalement. Le contrôle est présumé exister dès lors que le Groupe détient directement ou indirectement plus de la moitié des droits de vote d'une société (sont pris en compte les droits de votes existants et les droits de votes potentiels immédiatement exerçables ou convertibles) et qu'il n'y a aucun autre actionnaire qui détient un droit significatif lui permettant d'exercer un veto ou de bloquer les décisions relatives aux politiques financière*

et opérationnelle prises par le Groupe. Les entités ad hoc qui satisfont les critères énoncés par IFRS10 sont également consolidés par intégration globale, quelle que soit leur forme juridique, quand bien même le Groupe ne détient aucun titre dans ces entités.

#### Entreprises associées

Une entreprise associée est une société sur laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions liées aux politiques opérationnelle et financière de l'entreprise sans détenir ni le contrôle exclusif, ni le contrôle conjoint sur ces politiques. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11. L'écart d'acquisition lié à ces sociétés est inclus dans la valeur comptable de la participation.

#### Co-Entreprises

Une co-entreprise résulte d'un accord contractuel par lequel le Groupe et d'autres partenaires s'entendent pour mener une activité économique dans le cadre d'un contrôle conjoint. Les participations dans de telles sociétés sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à la norme IFRS11.

Les comptes consolidés de Vantiva, établis aux 31 décembre 2022 et 2021 regroupent les comptes des sociétés contrôlées exclusivement, en contrôle conjoint ou sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Leur répartition géographique est présentée ci-dessous et les principales entités sont listées en note 15.

| Nombre de sociétés<br>au 31 décembre 2022 | FRANCE    | EUROPE<br>(hors France) | USA       | AUTRES<br>AMERIQUES | ASIE &<br>OCEANIE | TOTAL     |
|---|-----------|-------------------------|-----------|---------------------|-------------------|-----------|
| Société mère et filiales consolidées      | 9         | 22                      | 11        | 9                   | 14                | 65        |
| Sociétés mises en équivalence             | 2         | 0                       | 1         | 0                   | 1                 | 4         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>11</b> | <b>22</b>               | <b>12</b> | <b>9</b>            | <b>15</b>         | <b>69</b> |

| Nombre de sociétés<br>au 31 décembre 2021 | FRANCE    | EUROPE<br>(hors France) | USA       | AUTRES<br>AMERIQUES | ASIE &<br>OCEANIE | TOTAL     |
|---|-----------|-------------------------|-----------|---------------------|-------------------|-----------|
| Société mère et filiales consolidées      | 17        | 30                      | 13        | 11                  | 18                | 89        |
| Sociétés mises en équivalence             | 1         | 0                       | 1         | 0                   | 1                 | 3         |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>18</b> | <b>30</b>               | <b>14</b> | <b>11</b>           | <b>19</b>         | <b>92</b> |

## 2.2 Changements dans le périmètre de consolidation en 2022

### 2.2.1 Cession de l'activité Licences de Marques

Le 31 mai 2022, le Groupe a conclu la vente de son activité Licences de Marques. Cette opération permet au Groupe de poursuivre la simplification de sa structure, avec la cession d'actifs non stratégiques et d'accroître sa flexibilité financière.

La contrepartie reçue s'élève à 99,3 millions d'euros, l'opération a engendré une plus-value de 57 millions d'euros enregistrée en opérations arrêtées ou en cours de cession.

Le détail de cette opération est présenté dans le tableau ci-dessous :

| <i>en millions d'euros</i>                                   |           |
|--|-----------|
| Prix de vente  | 99        |
| Ajustement de prix   | (7)       |
| Marques  | (33)      |
| Autres actifs et passifs nets                                | (2)       |
| Frais de transaction   | (1)       |
| <b>Gain sur la cession de l'activité Licences de Marques</b> | <b>57</b> |

## 2.2.2 Technicolor Creative Studios

### Traitement comptable de la Distribution et du refinancement

#### *Distribution en nature*

Conformément à la norme IFRS 10, la perte de contrôle du sous-groupe TCS a été comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. En outre, IFRIC 17 exige que le passif lié au paiement d'un dividende soit évalué à la juste valeur des actifs à distribuer et que, lorsque ce dividende est réglé, la différence entre la valeur comptable des actifs distribués et le dividende à payer soit comptabilisée dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IFRS 13, la juste valeur des actions de TCS a été évaluée à 1,85€ en utilisant le cours de clôture du 29 septembre 2022, date de livraison des actions aux actionnaires.

Le 27 septembre 2022, pour donner suite à la distribution de 65% des actions TCS :

- Vantiva a déconsolidé 100% des actifs nets.
- Vantiva a comptabilisé la juste valeur de la participation conservée de 35% comme participation mise en équivalence.
- En contrepartie Vantiva a comptabilisé dans le compte de résultat consolidé dans la ligne « Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession » la plus-value de la distribution (y compris les frais et le recyclage de l'écart de conversion) et la réévaluation à la juste valeur de sa participation restante de 35% dans TCS pour un montant de 633 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la transaction :

| <i>En millions d'euros</i>                        |            |
|---|------------|
| Juste valeur TCS <sup>(1)</sup>                   | 1 013      |
| Actif et passif net                               | (25)       |
| Reclassement de CTA cumulé (Ajustement de change) | (310)      |
| Coûts de transaction                              | (45)       |
|   | <b>633</b> |

(1) La juste de valeur de TCS inclut l'évaluation des 65% distribués et 35% lié à la réévaluation initiale de la participation mise en équivalence suite à la perte de contrôle

### *Refinancement*

Les obligations convertibles (MCN) ont été intégralement comptabilisées en capitaux propres, les conditions nécessaires à la conversion étant remplies lors de son émission le 15 septembre 2022, et les obligations ayant été converties le 22 septembre 2022.

La totalité de la dette issue du plan de Sauvegarde a été refinancée et la différence entre le montant nominal remboursé et la valeur comptable de la dette (63 millions d'euros) a été comptabilisée en charges financières, puisque les conditions du nouveau financement correspondaient bien au critère de modification substantielle (différents prêteurs, devises, maturités...).

Les nouveaux instruments de dette sont présentés dans la note 8

### **La comptabilisation de 35% de TCS restante**

Comme indiqué dans la note 8, la participation restante de 35% dans TCS a été placée dans le Fiducie-Sûreté en tant que garantie pour les nouveaux instruments de dette. Cette fiducie confère au représentant des prêteurs tous les droits de vote relatifs aux opérations sur les capitaux propres de TCS, tels que les dividendes, la vente, la fusion, la dissolution et l'augmentation de capital. En outre, à la suite de la distribution, Vantiva n'a conservé aucune représentation au sein du Conseil d'administration.

Cependant, Vantiva conserve son pouvoir de demander la nomination de membres du Conseil d'administration lors de la future assemblée générale et de vote sur d'autres décisions, et les deux groupes sont liés par un accord de services de transition. Par conséquent, TCS est une entreprise associée selon l'IAS 28 et a été comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'avertissement sur les bénéfices et les difficultés annoncées par le groupe TCS constituent un indicateur de perte de valeur. L'écart d'acquisition de TCS a été déprécié conformément à l'IAS 36. Le groupe a retenu la juste valeur nominale diminuée des coûts de vente, estimée au cours de bourse de fin d'année comme valeur recouvrable.

### **Transitional Services Agreement (TSA)**

Selon cet accord conclu dans le but de finaliser la séparation, le groupe continue de supporter certains coûts liés à TCS jusqu'à ce que les systèmes informatiques et structures administratives nécessaires soient mises en place. En conséquence 10 millions d'euros ont été refacturés par Vantiva à TCS en 2022 au titre de ces prestations et sont présentés dans la ligne « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat consolidé.

Le groupe s'est engagé par ailleurs à porter 50% des coûts nécessaires à la mise en place des fonctions administratives et informatiques de TCS si celles-ci se font selon les dispositions mutuellement agréées. Comme Vantiva ne trouve aucun avantage économique futur autre que la bonne réalisation de la Distribution, une provision de 6 millions d'euros a été comptabilisée comme composante de la plus-value de Distribution.

## **2.3 Changements dans le périmètre de consolidation en 2021**

Le 30 avril 2021, le Groupe a conclu la vente à Streamland Media de son activité Post-Production, incluse dans le segment Technicolor Creative Studios (anciennement Services de Production). La vente de Post-Production simplifie le portefeuille d'activités de Technicolor Creative Studios et permet à sa direction de concentrer ses efforts sur son cœur de métier en effets visuels.

La contrepartie reçue s'élève à 29 millions d'euros, et l'opération a engendré une plus-value de 8 millions d'euros enregistrée dans la ligne « Autres produits » du compte de résultat consolidé.

## **2.4 Titres des sociétés mises en équivalence et participations dans les co-entreprises**

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient 45 millions d'euros d'investissement comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ou des coentreprises, dont 43 millions d'euros concernent le groupe TCS comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les autres entités sont mentionnées dans la note 15.

Le 27 septembre 2022, suite à la perte de contrôle, le groupe a comptabilisé TCS comme une participation dans une entreprise associée à sa juste valeur initiale de 354 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, les actions de TCS ont été dépréciées de 311 millions d'euros compte tenu de l'avertissement sur résultats de TCS (considéré comme un indicateur de perte de valeur), reflétant l'évolution du prix du marché entre le 29 septembre 2022 et le 31 décembre 2022. Cette dépréciation a été comptabilisée dans la ligne Gain/(perte) des entreprises associées du compte de résultat consolidé.

Les autres investissements sont des sociétés non-cotées ; par conséquent, aucun prix de marché n'est disponible pour leurs actions. Aucune de ces entreprises associées ou coentreprise n'est individuellement significative pour le groupe.

Au 30 septembre, 2022, le bilan consolidé non audité de TCS se présentait ainsi :

| <i>(en millions d'euros)</i> | <b>30 septembre<br/>2022</b> |
|------------------------------|------------------------------|
| Actifs non courants          | 535                          |
| Actifs courants              | 298                          |
| <b>TOTAL ACTIF</b>           | <b>834</b>                   |
| Capitaux propres             | (188)                        |
| Passifs non courants         | 720                          |
| Passifs courants             | 302                          |
| <b>TOTAL PASSIF</b>          | <b>834</b>                   |

Le Groupe n'a pas été en mesure d'obtenir ou d'estimer les données du dernier trimestre 2022 pour comptabiliser la part de gain/(perte) de son entreprise associée TCS. Toutefois, compte tenu de la dépréciation comptabilisée sur la ligne gain/(perte) des entreprises associées du compte de l'exploitation, l'impact total de TCS dans le compte d'exploitation est correct.

Il convient de noter que la différence entre les capitaux propres initiaux de TCS et la valeur des actifs nets décomptabilisés dans le gain net de distribution de TCS est due à la différence d'évaluation de la marque Technicolor, considéré comme une immobilisation incorporelle générée en interne dans les comptes TCS et donc comptabilisée à une valeur nulle.

#### *Transactions avec les sociétés Mises en Equivalence*

Les états financiers consolidés comprennent des transactions effectuées par le groupe avec des entreprises associées et des coentreprises. Ces transactions sont effectuées dans des conditions normales de marché et dans le cas du TSA selon un principe ni gains ni pertes.

Depuis la date de la distribution, Vantiva a perdu le contrôle de TCS, qui n'est plus consolidé selon la méthode de l'intégration globale et est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, et qui reste donc une partie liée à Vantiva.

(en millions d'euros)

|   | <b>Exercice clos le<br/>31 décembre<br/>2022</b> |
|---|--|
| <b>Actifs</b>   |  |
| Créances envers des entités Technicolor Creative Studios  | 11   |
| <b>Total des actifs envers des Parties liées</b>  | <b>11</b>  |
| <b>Passifs</b>  |  |
| Provision coûts de séparation   | 6  |
| Dettes envers des entités Technicolor Creative Studios  | 2  |
| <b>Total des passifs envers des Parties liées</b>   | <b>8</b>   |
| <b>Résultat d'exploitation des activités poursuivies</b>  |  |
| Autres produits d'exploitation avec des entités Technicolor Creative Studios                        | 10   |
| <b>Résultat d'exploitation des activités poursuivies avec des Parties liées</b>                     | <b>10</b>  |
| <b>Résultat d'exploitation des activités arrêtées ou en cours de cession</b>                        |  |
| Autres produits (charges) avec des entités Technicolor Creative Studios                             | 1  |
| <b>Résultat d'exploitation des activités arrêtées ou en cours de cession avec des Parties liées</b> | <b>1</b>   |

Les transactions entre partie liées incluses dans le compte de résultat consolidé ne concernent que les transactions intervenues après la Distribution de TCS.

### 3 Information par segment et par zone géographique

#### 3.1 Information par segment

Le Groupe Vantiva est constitué de deux activités poursuivies, considérées comme des segments opérationnels conformément à IFRS 8 : Maison Connectée et Solutions Logistiques (SCS) (anciennement « Services DVD »).

Le Comité Exécutif prend ses décisions opérationnelles et évalue les performances du Groupe Vantiva sur la base de ces deux segments opérationnels. Les activités restantes (y compris les fonctions transverses) sont regroupées dans le segment « Corporate & Autres ».

Les activités Licences de Marques et Technicolor Creative Studios sont présentées dans la ligne des opérations arrêtées ou en cours de cession au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 et ne sont pas incluses dans la note informations par segment.

#### Maison Connectée

Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo haut débit aux opérateurs de télévision payante et de réseaux, incluant des modems et des passerelles haut débit, des décodeurs numériques, et des appareils connectés de l' « Internet des objets ». Le segment Maison Connectée génère ses revenus de la vente de ces biens et des services associés.

#### Solutions Logistiques (SCS) (précédemment nommée « Services DVD »)

Le segment SCS est le leader mondial dans les services de réplique, d'emballage et de distribution de CD, DVD, Blu-ray™ pour les vidéos, jeux et musique. Le segment porte une attention particulière à la diversification de ses activités hors pack média, offrant des solutions complètes de services d'approvisionnement, comprenant des services de distribution, d'exécution, de courtage de fret et de gestion du transport. En outre, le segment accélère le développement de nouvelles activités de fabrication non liées aux disques, comprenant la production de dispositifs micro fluidiques à base de polymères destinés aux diagnostics médicaux et les investissements récents dans des capacités de production dédiées à la fabrication de disques vinyle.

### **Corporate & Autres**

Le segment « Corporate & Autres » regroupe :

- Les fonctions centrales qui comprennent les coûts de la Direction du Groupe, ainsi que les fonctions centrales, comme les achats, les ressources humaines, l'informatique, la finance, le marketing et la communication, les affaires juridiques et la gestion de l'immobilier, et qui ne prestent pas directement pour une activité particulière au sein des deux segments du Groupe ;
- L'activité Licences de Brevet, qui monétise les droits et brevets non cédés à InterDigital ;
- Les activités de services liés aux activités vendues, ainsi que des engagements provenant des anciennes activités d'électronique grand public, majoritairement des engagements de retraite et coûts juridiques.

|  | Exercice clos le 31 décembre 2022 |            |                       |                  |
|--|-----------------------------------|------------|-----------------------|------------------|
|  | Maison<br>Connectée               | SCS        | Corporate &<br>Autres | TOTAL<br>Vantiva |
| <i>(en millions d'euros)</i>   |                                   |            |                       |                  |
| <b>Compte de résultat</b>  |                                   |            |                       |                  |
| Chiffre d'affaires   | 2 120                             | 655        | 1                     | <b>2 776</b>     |
| Chiffre d'affaires inter-segments  | -                                 | -          | -                     | -                |
| <b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b> | <b>34</b>                         | <b>(3)</b> | <b>(41)</b>           | <b>(11)</b>      |
| <i>Dont:</i>   |                                   |            |                       |                  |
| Amortissements des incorporels issus des acquisitions                                | (24)                              | (7)        | -                     | (31)             |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels                        | (3)                               | (1)        | -                     | (5)              |
| Coûts de restructuration   | (1)                               | (12)       | (4)                   | (17)             |
| Autres produits (charges)  | (4)                               | (6)        | (2)                   | (13)             |
| <b>EBITA ajusté</b>  | <b>66</b>                         | <b>23</b>  | <b>(35)</b>           | <b>55</b>        |
| <i>Dont:</i>   |                                   |            |                       |                  |
| Amortissements et dépréciations  | (67)                              | (33)       | (3)                   | (104)            |
| Autres éléments sans contrepartie de trésorerie <sup>(1)</sup>                       | (1)                               | (0)        | (1)                   | (2)              |
| <b>EBITDA ajusté</b>   | <b>135</b>                        | <b>56</b>  | <b>(30)</b>           | <b>161</b>       |
| <b>Etat de la situation financière</b>   |                                   |            |                       |                  |
| Actifs sectoriels  | 1 553                             | 445        | 28                    | 2 026            |
| Actifs non affectés  |                                   |            |                       | 317              |
| <b>Total actif consolidé</b>   |                                   |            |                       | <b>2 343</b>     |
| Passifs sectoriels   | 1 077                             | 199        | 296                   | 1 572            |
| Passifs non affectés   |                                   |            |                       | 451              |
| <b>Total passif consolidé hors capitaux propres</b>                                  |                                   |            |                       | <b>2 023</b>     |
| <b>Autres informations</b>   |                                   |            |                       |                  |
| Investissements nets   | (61)                              | (18)       | (1)                   | <b>(80)</b>      |
| Capitaux mis en œuvre  | 67                                | 123        | (25)                  | <b>165</b>       |

<sup>(1)</sup> Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.



Exercice clos le 31 décembre 2021

|   | Maison<br>Connectée | SCS       | Corporate &<br>Autres | TOTAL<br>Vantiva |
|---|---------------------|-----------|-----------------------|------------------|
| <i>(en millions d'euros)</i>  |                     |           |                       |                  |
| <b>Compte de résultat</b>   |                     |           |                       |                  |
| Chiffre d'affaires  | 1 544               | 701       | 5                     | <b>2 250</b>     |
| Chiffre d'affaires inter-segments   | -                   | -         | -                     | -                |
| <b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités poursuivies</b>              | <b>11</b>           | <b>0</b>  | <b>(24)</b>           | <b>(13)</b>      |
| <i>Dont:</i>  |                     |           |                       |                  |
| Amortissements des incorporels issus des acquisitions   | (21)                | (9)       | -                     | (30)             |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels                                     | (1)                 | (2)       | -                     | (2)              |
| Coûts de restructuration  | (4)                 | (17)      | (10)                  | (31)             |
| Autres produits (charges)   | (8)                 | (0)       | 18                    | 10               |
| <b>EBITA ajusté</b>   | <b>45</b>           | <b>27</b> | <b>(33)</b>           | <b>39</b>        |
| <i>Dont:</i>  |                     |           |                       |                  |
| Amortissements et dépréciations   | (64)                | (37)      | (2)                   | (103)            |
| Autres éléments sans contrepartie de trésorerie <sup>(1)</sup>                                    | 6                   | (2)       | (2)                   | 2                |
| <b>EBITDA ajusté</b>  | <b>103</b>          | <b>67</b> | <b>(29)</b>           | <b>141</b>       |
| <b>Etat de la situation financière</b>  |                     |           |                       |                  |
| Actifs sectoriels   | 1 324               | 715       | (165)                 | 1 875            |
| Actifs non affectés   |                     |           |                       | 2 863            |
| Actifs relatifs aux activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques <sup>(2)</sup>  |                     |           |                       | 772              |
| <b>Total actif consolidé</b>  |                     |           |                       | <b>5 509</b>     |
| Passifs sectoriels  | 765                 | 208       | 329                   | 1 303            |
| Passifs non affectés  |                     |           |                       | 1 286            |
| Passifs relatifs aux activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques <sup>(2)</sup> |                     |           |                       | 276              |
| <b>Total passif consolidé hors capitaux propres</b>   |                     |           |                       | <b>2 866</b>     |
| <b>Autres informations</b>  |                     |           |                       |                  |
| Investissements nets  | (60)                | (9)       | (0)                   | <b>(69)</b>      |
| Capitaux mis en œuvre   | 179                 | 247       | (36)                  | <b>390</b>       |

<sup>(1)</sup> Principalement la variation des provisions pour risques, litiges et garanties.

<sup>(2)</sup> Les données 2021 ont été retraitées des éléments relatifs aux activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques comptabilisées au sein des activités abandonnées (cf. note 12).

Les commentaires suivants sont applicables pour les deux tableaux ci-dessus :

- 1 La ligne « EBITDA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net excluant notamment les autres produits et charges, les dépréciations et les amortissements (y compris l'impact des provisions pour risques, garanties ou litiges) ;
- 2 La ligne « EBITA ajusté » correspond au résultat des activités poursuivies avant impôt et résultat financier net, excluant notamment les autres produits et charges et les dépréciations des éléments

- de PPA ;
- 3 Les lignes « Total actifs sectoriels » et « Total passifs sectoriels » comprennent tous les actifs et passifs d'exploitation utilisés dans le segment ;
  - 4 La ligne « Actifs non affectés » inclut principalement les actifs financiers, les comptes courants avec les sociétés liées, les actifs d'impôt, la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les actifs destinés à être cédés ;
  - 5 La ligne « Passifs non affectés » inclut principalement les passifs financiers et d'impôts ainsi que les passifs destinés à être cédés ;
  - 6 La ligne « Investissements nets » correspond aux dépenses liées aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes de l'encaissement lié à des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ;
  - 7 La ligne « Capitaux mis en œuvre » correspond à la somme des immobilisations corporelles et incorporelles nettes (à l'exception des écarts d'acquisition), du besoin en fonds de roulement d'exploitation et des autres actifs et passifs courants (à l'exception des provisions dont celles pour retraites et avantages assimilés, de l'impôt, des dettes relatives aux acquisitions d'entités et des dettes aux fournisseurs d'immobilisations).

### 3.2 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

*Selon la norme IFRS 15, les produits sont comptabilisés lors du transfert de biens et de services promis aux clients pour des montants qui correspondent à la contrepartie à laquelle une entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services.*

*Lorsque le Groupe ou le client a réalisé une obligation de performance ou un paiement résultant du contrat, un actif ou passif sur contrat est constaté au bilan. Tout droit inconditionnel à paiement est comptabilisé séparément en créance client.*

#### Segment Maison Connectée

*Le segment Maison Connectée offre une gamme complète de terminaux domestiques et de solutions vidéo à haut débit et développe également des solutions logicielles. Les contrats signés n'ont pas d'obligation de performance multiple et il n'y a pas d'élément variable dans le temps. Les logiciels inclus dans les modems ou les décodeurs numériques sont spécifiques à chaque client et ne sont pas commercialisés séparément. Les revenus sont reconnus à la livraison des biens.*

#### Segment Solutions Logistiques (SCS)

*Notre division Solution Logistiques offre des solutions clés en main d'approvisionnement et de services, incluant le mastering, la réplique, l'emballage et la distribution à travers deux contrats distincts (un contrat de réplique et un contrat de distribution). En cas de prix variable sur la durée du contrat, les revenus sont ajustés pour anticiper la remise probable.*

*Pour les deux divisions, le chiffre d'affaires est constaté lors de la livraison des services.*

### 3.2.1 Chiffre d'affaires

En application de l'IFRS15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, le chiffre d'affaires des activités poursuivies se répartit par méthode de reconnaissance des revenus de la façon suivante :

| <i>(En millions d'euros)</i>                          | 31 décembre<br>2022 | Maison<br>Connectée | SCS        | Corporate &<br>Autres | 31 décembre<br>2021 * |
|---|---------------------|---------------------|------------|-----------------------|-----------------------|
| Revenus reconnus à la livraison des biens et services | 2 775               | 2 120               | 655        | -                     | 2 245                 |
| Revenus des brevets                                   | 1                   | -                   | -          | 1                     | 5                     |
| <b>Revenus des activités poursuivies</b>              | <b>2 776</b>        | <b>2 120</b>        | <b>655</b> | <b>1</b>              | <b>2 250</b>          |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

### Information sur les principaux clients

Les trois principaux clients représentent 35% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2022 (985 millions d'euros) et 34% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe au 31 décembre 2021 (754 millions d'euros).

### Autres informations par zone géographique

| (en millions d'euros)     | France | Royaume-Uni | Reste de l'Europe | Etats-Unis | Reste de l'Amérique | Asie-Pacifique | Total        |
|---------------------------|--------|-------------|-------------------|------------|---------------------|----------------|--------------|
| <b>Chiffre d'affaires</b> |        |             |                   |            |                     |                |              |
| <b>2022</b>               | 456    | 18          | 117               | 1 523      | 419                 | 243            | <b>2 776</b> |
| <b>2021*</b>              | 427    | 22          | 115               | 1 191      | 333                 | 162            | <b>2 250</b> |
| <b>Actifs sectoriels</b>  |        |             |                   |            |                     |                |              |
| <b>2022</b>               | 694    | 20          | 50                | 923        | 258                 | 80             | <b>2 025</b> |
| <b>2021*</b>              | 564    | 25          | 49                | 927        | 232                 | 77             | <b>1 875</b> |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

Le chiffre d'affaires est présenté en fonction de la situation géographique de la société qui émet la facture.

## 3.3. Produits et charges d'exploitation

### 3.3.1 Frais de recherche et développement

| (en millions d'euros)   | Exercice clos le 31 décembre |             |
|---|------------------------------|-------------|
|   | 2022                         | 2021 *      |
| Frais de recherche et de développement, bruts                       | (87)                         | (75)        |
| Projets de développement inscrits en immobilisations incorporelles  | 35                           | 30          |
| Amortissement des actifs incorporels de développement               | (37)                         | (39)        |
| <b>Frais de recherche et de développement, nets des subventions</b> | <b>(89)</b>                  | <b>(84)</b> |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

### 3.3.2 Frais commerciaux et administratifs

|  | Exercice clos le 31 décembre |              |
|--|------------------------------|--------------|
|  | 2022                         | 2021*        |
| (en millions d'euros)                    |                              |              |
| Frais commerciaux et de marketing        | (81)                         | (69)         |
| Frais généraux et administratifs         | (124)                        | (113)        |
| <b>Frais commerciaux et de marketing</b> | <b>(205)</b>                 | <b>(182)</b> |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

### 3.3.3 Autres produits

Les autres produits sont définis selon la recommandation 2013-03 du CNC relative au format des états financiers consolidés préparés selon les normes comptables internationales et incluent des éléments significatifs qui, en raison de leur nature exceptionnelle, ne peuvent être considérés comme inhérents aux activités courantes de Vantiva. Il s'agit principalement des gains et des pertes sur les cessions de sociétés consolidées par intégration globale, des coûts engagés ou estimés liés à des litiges importants, ainsi que des éléments liés à l'IFRS 3 révisée et à l'IAS 27 révisée, comme les coûts d'acquisition et les changements dans les compléments de prix liés aux regroupements d'entreprises.

|  | Exercice clos le 31 décembre |           |
|--|------------------------------|-----------|
|  | 2022                         | 2021*     |
| (en millions d'euros)                  |                              |           |
| Plus values de cession d'actifs nettes | (0)                          | 23        |
| Litiges et autres                      | (13)                         | (13)      |
| <b>Autres produits</b>                 | <b>(13)</b>                  | <b>11</b> |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

Les litiges et autres au 31 décembre 2022 incluent l'effet de l'accélération de la période d'acquisition définitive des actions attribuées au titre du plan d'investissement à long terme (LTIP) 2020 pour 4 millions d'euros, les autres coûts induits par la Distribution pour 3 millions d'euros et divers charges liées à des litiges en cours.

Au 31 décembre 2021, les plus-values de cession d'actifs nettes comprennent principalement :

- le recyclage de réserves de conversion en résultat pour un montant de 22 millions d'euros en application d'IAS 21. Ce recyclage provient de l'arrêt des activités de la filiale du groupe à Singapour qui détenait historiquement les activités asiatiques du Groupe.
- Le résultat net de la cession de l'activité Post-Production à Streamland.

Les litiges et autres au 31 décembre 2021 incluent notamment une dotation pour litiges du segment Corporate & Autres.

### 3.4 Produits (charges) financiers nets

| (en millions d'euros)  | Exercice clos le 31 décembre |              |
|--|------------------------------|--------------|
|  | 2022                         | 2021*        |
| Produits d'intérêts  | 1                            | (0)          |
| Charges d'intérêts   | (168)                        | (116)        |
| <b>Charges d'intérêts nettes</b>                               | <b>(167)</b>                 | <b>(116)</b> |
| Composante financière des charges liées aux plans de retraites | (4)                          | (2)          |
| Gain / (perte) de change                                       | 4                            | (0)          |
| Autres   | (10)                         | 1            |
| <b>Autres charges financières nettes</b>                       | <b>(10)</b>                  | <b>(1)</b>   |
| <b>Produits (charges) financiers nets</b>                      | <b>(177)</b>                 | <b>(117)</b> |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

En 2022, les charges d'intérêts comprennent 70 millions d'euros liées à l'amortissement de la différence entre la valeur nominale de la dette de Sauvegarde et sa juste valeur initiale dont 63 millions d'euros ont été accélérés pour le refinancement.

Les autres charges financières correspondent à hauteur de 5 millions d'euros aux frais encourus par le Groupe pour son refinancement.

## 4. Ecarts d'acquisition, immobilisations corporelles et incorporelles.

### 4.1 Ecarts d'acquisition

*Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.*

*Le Groupe évalue l'écart d'acquisition à la date d'acquisition comme :*

*+ la juste valeur éléments transférés au vendeur*

*+ le montant reconnu pour les participations antérieurement détenues ne donnant pas le contrôle dans la société acquise*

*+ si le regroupement d'entreprise est réalisé par étapes, la juste valeur de la participation préexistante du Groupe dans la société acquise*

*- le montant net reconnu (généralement à la juste valeur) des actifs identifiables acquis et des passifs assumés.*

*Pour chaque acquisition, sur option, la part détenue par les participations ne donnant pas le contrôle dans la société acquise est mesurée soit à la juste valeur (donc accroissant d'autant l'écart d'acquisition) soit à la quote-part détenue dans les actifs nets identifiables. Lorsque le contrôle est obtenu, les acquisitions ultérieures de titres ou les cessions sans perte de contrôle, sont comptabilisées comme des transactions entre actionnaires.*

*L'écart d'acquisition est présenté dans la devise de la filiale/entreprise associée acquise, comptabilisé à son coût diminué des pertes de valeur éventuelles et converti en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.*

*Les frais liés à la transaction, autres que ceux associés à l'émission de dettes ou d'instruments de capitaux propres, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.*

*Les compléments de prix potentiels sont mesurés à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les variations postérieures de cette juste valeur impactent le compte de résultat, sauf si le complément de prix est classé en capitaux propres.*

Le tableau ci-dessous présente la répartition entre chaque Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) des montants d'écarts d'acquisition les plus importants et reflète l'organisation au 31 décembre 2022. (voir note 4.5 pour plus de détails sur les tests de dépréciation).

| (en millions d'euros)      | Technicolor<br>Creative<br>Studios | Maison<br>Connectée | SCS        | Total      |
|----------------------------|------------------------------------|---------------------|------------|------------|
| <b>Au 1 janvier 2021</b>   | <b>174</b>                         | <b>400</b>          | <b>142</b> | <b>716</b> |
| Ecart de conversion        | 12                                 | 34                  | 11         | 57         |
| Acquisitions               | -                                  | -                   | -          | -          |
| Cessions                   | -                                  | -                   | -          | -          |
| Variations de périmètre    | -                                  | -                   | -          | -          |
| Pertes de valeurs          | -                                  | -                   | -          | -          |
| Autres                     | (1)                                | -                   | -          | -          |
| <b>Au 31 décembre 2021</b> | <b>185</b>                         | <b>434</b>          | <b>153</b> | <b>773</b> |
| Ecart de conversion        | 10                                 | 23                  | 8          | 42         |
| Acquisitions               | -                                  | -                   | -          | -          |
| Cessions                   | -                                  | -                   | -          | -          |
| Variations de périmètre    | (196)                              | -                   | -          | (196)      |
| Pertes de valeurs          | -                                  | -                   | -          | -          |
| Autres                     | -                                  | -                   | -          | -          |
| <b>Au 31 décembre 2022</b> | <b>-</b>                           | <b>458</b>          | <b>162</b> | <b>619</b> |

La variation de périmètre de 2022 se réfère à la distribution présentée dans la note 1.

## 4.2 Immobilisations Incorporelles

*Les immobilisations incorporelles correspondent principalement, à des marques, à des droits d'utilisation de brevets, à des projets de développement immobilisés et à des relations contractuelles avec les clients.*

*Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Pour les montants significatifs, Vantiva s'appuie sur des évaluateurs indépendants pour déterminer la juste valeur de ces immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées à leur coût d'acquisition et les immobilisations générées en interne à leur coût de production.*

*Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat majoré de tous les coûts associés et directement attribuables à l'acquisition et à la mise en service de l'immobilisation. Tous les autres coûts, y compris ceux encourus pour générer certains actifs en interne comme les marques, les listes de clients et autres éléments similaires, sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.*

*Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur leur durée d'utilité et sont dépréciées en cas de perte de valeur identifiée. Selon la nature et l'utilisation des immobilisations incorporelles, l'amortissement de ces actifs est comptabilisé dans l'un des postes suivants : « Coût de l'activité », « Frais commerciaux et administratifs », « Autres produits (charges) » ou « Frais de recherche et développement ».*

*Les actifs incorporels à durée de vie indéfinie ne sont pas amortis mais sont rattachés à une UGT et soumis à un test de dépréciation annuellement (voir note 4.5).*

### **Principe comptable sujet à estimations et jugements**

*Concernant les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs*

*durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.*

*Concernant les actifs incorporels à durée de vie indéterminée, des estimations et hypothèses significatives sont utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ces actifs. (voir note 4.5 pour les principes comptables de la perte de valeur sur ces actifs).*

#### **4.2.1 Marques**

*Les marques sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet séparément d'un test de dépréciation annuel. Les principales raisons ayant conduit le Groupe à apprécier le caractère indéterminé de la durée d'utilité des marques ont été principalement leur positionnement sur le marché en termes de volume d'activité, de présence internationale et de notoriété, ainsi que leur rentabilité attendue à long terme.*

Au 31 décembre 2021, les marques du Groupe ont une valeur nette comptable de 258 millions d'euros. Elles comprennent principalement la marque Technicolor® pour 199 millions d'euros, la marque RCA® pour 29 millions d'euros et la marque The Mill® pour de 22 millions d'euros.

Les marques détenues par le Groupe ont été transférées en 2022 dans le cadre de la Distribution de Technicolor Creative Studios et de la cession de l'activité Licences de Marques. Au 31 décembre 2022, aucune marque n'est comptabilisée dans ses comptes consolidés du Groupe.

Conformément à IAS 38, la marque Vantiva générée en interne, les coûts associés n'ont pas été capitalisés au 31 décembre 2022.

#### **4.2.2 Relations contractuelles avec les clients, Brevets et Autres immobilisations incorporelles**

##### ***Relations contractuelles avec les clients***

*Les relations contractuelles avec les clients qui sont acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont amorties sur la durée d'utilité attendue des relations qui varie entre 8 et 20 ans et qui prend en compte les renouvellements probables des contrats long terme avec les clients qui ont généralement une durée comprise entre 1 et 5 ans. La méthode d'évaluation initiale est généralement celle des surprofits attendus basés sur les flux de trésorerie futurs actualisés correspondants au portefeuille de clientèle à la date d'acquisition. Celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation dans le cas où le management identifie une indication de perte de valeur de ces actifs.*

##### ***Brevets et licences de Brevets***

*Les brevets sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité attendue. L'amortissement des licences de Brevet dépend de la temporalité des avantages économiques futurs attendus, mesurés en volumes bénéficiant de ces licences. Lorsque ces avantages économiques sont distribués de manière globalement égale ou incertaine sur la durée d'utilité, l'actif est amorti de manière linéaire. En cas de volumes décroissants, l'actif est amorti sur la base des volumes vendus, et le rythme d'amortissement revu à chaque arrêté.*

##### ***Autres immobilisations incorporelles***

*Ce poste comprend principalement les logiciels acquis ou développés en interne et les technologies acquises.*

*Les dépenses liées aux activités de recherche sont comptabilisées en charges au moment où elles sont encourues. Les coûts de développement sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf si le projet auquel ils se rapportent satisfait aux conditions de capitalisation d'IAS 38. Les projets de*

développement comptabilisés à l'actif sont ceux ayant pour objectif le développement de nouveaux procédés ou l'amélioration notable de procédés existants, qui sont considérés comme techniquement viables et dont il est attendu des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Les projets de développement sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et des dépréciations éventuelles. Ce coût inclut l'ensemble des coûts directs de personnel (y compris les coûts des avantages postérieurs à l'emploi), des coûts des matériaux ainsi que des coûts des prestations externes nécessaires pour le projet de développement considéré et diminué des crédits d'impôt éventuels. Ils sont amortis sur une durée d'un an à cinq ans à compter de la production commerciale des produits liés, sur la base des unités vendues, ou sur la base des unités produites ou selon la méthode linéaire.

| (en millions d'euros)                  | Marques    | Relations clients | Brevets & autres immobilisations incorporelles | Total des immobilisations incorporelles |
|--|------------|-------------------|--|---|
| <b>Au 1 janvier 2021, net *</b>        | <b>242</b> | <b>114</b>        | <b>171</b>                                     | <b>526</b>                              |
| <i>Brut</i>                            | 250        | 333               | 850  | 1 433                                   |
| <i>Amortissements cumulés</i>          | (8)        | (219)             | (679)  | (907)                                   |
| Ecarts de conversion                   | 17         | 8                 | 12   | 37                                      |
| Acquisitions                           | -          | -                 | 52   | 52                                      |
| Amortissements                         | -          | (30)              | (75)   | (104)                                   |
| Pertes de valeurs d'actifs             | (1)        | -                 | (1)  | (2)                                     |
| <b>Au 31 décembre 2021, net</b>        | <b>258</b> | <b>92</b>         | <b>160</b>                                     | <b>510</b>                              |
| <i>Brut</i>                            | 267        | 358               | 916  | 1 541                                   |
| <i>Amortissements cumulés</i>          | (9)        | (266)             | (756)  | (1 032)                                 |
| Ecarts de conversion                   | 13         | 6                 | 9  | 28                                      |
| Acquisitions des activités poursuivies | -          | -                 | 49   | 49                                      |
| Acquisitions des activités abandonnées | -          | -                 | 18   | 18                                      |
| Amortissements                         | -          | (28)              | (68)   | (96)                                    |
| Pertes de valeurs d'actifs             | -          | -                 | (3)  | (3)                                     |
| Variation de périmètre                 | (271)      | (45)              | (27)   | (342)                                   |
| <b>Au 31 décembre 2022, net</b>        | <b>0</b>   | <b>24</b>         | <b>138</b>                                     | <b>163</b>                              |
| <i>Brut</i>                            | -          | 270               | 735  | 1 005                                   |
| <i>Amortissements cumulés</i>          | -          | (246)             | (597)  | (843)                                   |

\* Les ouvertures 2021 ont été retraités suite à la décision de l'IFRS IC d'avril 2021, précisant la comptabilisation des coûts de configuration et de personnalisation d'un logiciel Saas.

### 4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et dépréciations éventuelles. L'amortissement est calculé essentiellement selon la méthode linéaire ou dans le cas de volumes décroissants selon la méthode des unités de production sur la durée d'utilité de l'actif, qui est comprise entre 20 et 40 ans pour les constructions et entre 1 et 12 ans pour les installations techniques, matériels et outillages. Pour certaines immobilisations complexes, chaque composant significatif possédant une durée d'utilité ou un mode d'amortissement spécifique est comptabilisé de manière individuelle, amorti sur sa durée d'utilisation propre et fait l'objet d'un suivi spécifique pour les dépenses ultérieures qui lui sont liées.



### Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

Des estimations et hypothèses sont utilisées pour (i) évaluer la durée de vie attendue des actifs afin de déterminer leurs durées d'amortissement et pour (ii) constater, le cas échéant, une dépréciation de la valeur au bilan de ces immobilisations. Les estimations utilisées pour déterminer la durée de vie attendue des immobilisations sont indiquées dans le manuel des principes comptables du Groupe et sont appliquées de façon homogène par toutes les entités du Groupe.

| (en millions d'euros)                  | Terrains | Constructions | Installations techniques, matériels et outillages | Autres immobilisations corporelles | TOTAL      |
|--|----------|---------------|---|------------------------------------|------------|
| <b>Au 1 janvier 2021, net</b>          | <b>3</b> | <b>12</b>     | <b>48</b>   | <b>77</b>                          | <b>140</b> |
| <i>Brut</i>                            | 3        | 52            | 884   | 269                                | 1 208      |
| <i>Amortissements cumulés</i>          | -        | (40)          | (836)   | (192)                              | (1 068)    |
| Ecarts de conversion                   | -        | 1             | 3   | 5                                  | 9          |
| Acquisitions                           | -        | 0             | 3   | 48                                 | 51         |
| Cessions                               | -        | -             | -   | (2)                                | (2)        |
| Amortissements                         | -        | (1)           | (26)  | (23)                               | (50)       |
| Pertes de valeurs                      | -        | 0             | (1)   | (2)                                | (3)        |
| Autres variations <sup>(1)</sup>       | -        | -             | 21  | (4)                                | 17         |
| <b>Au 31 décembre 2021, net</b>        | <b>3</b> | <b>12</b>     | <b>48</b>   | <b>99</b>                          | <b>162</b> |
| <i>Brut</i>                            | 3        | 54            | 904   | 358                                | 1 320      |
| <i>Amortissements cumulés</i>          | -        | (42)          | (857)   | (259)                              | (1 158)    |
| Ecarts de conversion                   | -        | -             | 2   | 7                                  | 10         |
| Acquisitions des activités poursuivies | -        | -             | 1   | 38                                 | 38         |
| Acquisitions des activités abandonnées | -        | 0             | -   | 25                                 | 25         |
| Cessions                               | -        | 0             | (0)   | (1)                                | (1)        |
| Amortissements                         | -        | (1)           | (26)  | (18)                               | (45)       |
| Pertes de valeurs                      | -        | 0             | (1)   | (1)                                | (2)        |
| Autres variations                      | -        | 0             | 21  | (26)                               | (5)        |
| Variation de périmètre                 | -        | -             | (1)   | (83)                               | (83)       |
| <b>Au 31 décembre 2022, net</b>        | <b>3</b> | <b>11</b>     | <b>44</b>   | <b>40</b>                          | <b>98</b>  |
| <i>Brut</i>                            | 3        | 55            | 786   | 127                                | 972        |
| <i>Amortissements cumulés</i>          | -        | (44)          | (743)   | (88)                               | (875)      |

<sup>(1)</sup> Correspond au transfert d'immobilisations corporelles en cours vers les installations techniques, matériels et outillages.

#### 4.4 Droits d'utilisation

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 au 1 janvier 2019. La norme fournit un modèle de comptabilisation des contrats de location unique, obligeant le preneur à comptabiliser les actifs et les passifs pour tous les contrats de location, sauf si la durée du contrat de location est inférieure ou égale à 12 mois ou si l'actif sous-jacent a une faible valeur. La valeur initiale des droits d'utilisation à l'actif est égale à la somme de la valeur actuelle des loyers sur la période de location et des frais directs encourus lors de la conclusion ou de la modification du contrat de location. Le Groupe amortit ses droits d'utilisation à l'actif selon la méthode linéaire, à partir du moment où l'actif droit d'utilisation est prêt à être utilisé jusqu'à la fin du bail.

L'analyse de la période de location, principalement pour les immeubles, prend en compte la durée du contrat non résiliable, la durée du contrat résiliable et les options d'extension, lorsque le Groupe est raisonnablement certain d'exercer ces options d'extension. Le Groupe réévalue s'il est raisonnablement certain en appréciant les informations suivantes:

- La durée d'amortissement des aménagements ;

- L'évolution des loyers par rapport aux prix du marché ;
- Visibilité sur l'activité commerciale de chaque site.

| (en millions d'euros)                       | Immobilier | Autres    | Total Droits d'utilisation |
|---|------------|-----------|----------------------------|
| <b>Au 1 janvier 2021, net</b>               | <b>129</b> | <b>19</b> | <b>148</b>                 |
| Nouveaux contrats                           | 27         | 22        | 51                         |
| Modification de contrat                     | 18         | -         | 18                         |
| Transfert                                   | (21)       | -         | (21)                       |
| Amortissement                               | (35)       | (17)      | (52)                       |
| Pertes de valeurs d'actifs                  | (8)        | -         | (8)                        |
| Autres                                      | 6          | 2         | 9                          |
| <b>Au 31 décembre 2021, net</b>             | <b>117</b> | <b>26</b> | <b>143</b>                 |
| Nouveaux contrats des activités poursuivies | 1          | 6         | 7                          |
| Nouveaux contrats des activités abandonnées | 3          | 19        | 22                         |
| Modification de contrat <sup>(1)</sup>      | 38         | 2         | 41                         |
| Transfert                                   | 4          | -         | 4                          |
| Amortissement                               | (32)       | (15)      | (48)                       |
| Pertes de valeurs d'actifs                  | (2)        | -         | (2)                        |
| Autres                                      | 4          | 2         | 6                          |
| Variation de périmètre                      | (81)       | (34)      | (116)                      |
| <b>Au 31 décembre 2022, net</b>             | <b>51</b>  | <b>5</b>  | <b>56</b>                  |

(1) Réévaluation des droits d'utilisation du fait de changement dans les termes contractuels.

Au 31 décembre 2022, les actifs loués comprennent principalement des bureaux et autres baux immobiliers (91%), du matériel informatique (7%) et autres (2%).

Le total des sorties de trésorerie sur les contrats de location (hors coûts de location annuels sur les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur) s'est élevé à 39 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Une analyse de l'échéance du passif de location est présentée à la note 8.5.5

#### 4.5 Pertes de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants

*Les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les projets de développement en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, mis à jour à fin décembre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.*

*Pour réaliser les tests de dépréciation, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas auquel ces actifs peuvent générer des flux de trésorerie indépendants des flux de trésorerie générés par les autres groupes d'actifs. Les écarts d'acquisition sont alloués à un groupe d'actifs ou une unité génératrice de trésorerie (UGT) regroupant plusieurs groupes d'actifs qui bénéficieront des synergies attendues de ces acquisitions. Le Groupe a identifié deux UGT correspondant aux segments opérationnels du Groupe.*

Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie et les droits d'utilisation font l'objet de tests de dépréciation uniquement lorsque, à la date de clôture, des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur a pu être subie. Les principaux indicateurs d'un risque de perte de valeur de ces immobilisations incluent l'existence de changements significatifs dans l'environnement économique des actifs, une baisse importante dans les performances économiques attendues des actifs, une baisse importante du chiffre d'affaires ou de la marge par rapport à l'exercice précédent et par rapport au budget ou une baisse de la part de marché du Groupe.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

La juste valeur (diminuée du coût de cession) correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif (ou d'une UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. Elle peut être déterminée en utilisant un prix de marché pour l'actif (ou pour l'UGT) ou en utilisant une méthode basée sur les flux futurs de trésorerie actualisés, établis dans la perspective d'une valeur de marché, qui inclut les entrées et les sorties de trésorerie futures estimées susceptibles d'être générées par des restructurations futures ou par l'amélioration ou l'accroissement de la performance de l'actif, mais qui exclut les synergies attendues avec d'autres UGT du Groupe.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT.

Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des estimations des flux futurs de trésorerie avant impôt actualisés, générés par l'actif incluant une valeur terminale le cas échéant. Ces flux sont issus des budgets les plus récents approuvés par le Conseil d'administration du Groupe. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés en utilisant un taux de marché long terme avant impôt, qui reflète la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif (ou du groupe d'actifs) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée dans les « Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants » des activités poursuivies ou le cas échéant en résultat des activités arrêtées ou en cours de cession ou en coûts de restructuration. Conformément à IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

#### **Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

La valeur dans les comptes consolidés du Groupe des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée est revue annuellement conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction du Groupe estime que la réalisation de tests annuels pour dépréciation constitue un principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements car la détermination des valeurs recouvrables des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéterminée suppose l'utilisation d'hypothèses qui nécessitent un jugement telles que (i) la détermination des taux d'actualisation nécessaires à l'actualisation des flux futurs de trésorerie générés par les actifs ou les unités génératrices de trésorerie, (ii) la détermination des flux de trésorerie opérationnels futurs, y compris leur valeur terminale, l'augmentation du chiffre d'affaires lié aux immobilisations testées, la marge opérationnelle attachée pour les périodes futures concernées et le taux de redevances pour les marques.

En complément du test annuel de dépréciation, Vantiva revoit à chaque date d'arrêté certains indicateurs qui pourraient conduire, le cas échéant, à un test de dépréciation complémentaire conformément aux principes comptables du Groupe.

La Direction considère que les hypothèses mises à jour utilisées pour déterminer la croissance du chiffre d'affaires, les valeurs terminales et les taux de redevances sont raisonnables et en ligne avec les informations de marché mises à jour disponibles pour chaque UGT.

| <i>(en millions d'euros)</i>   | Technicolor<br>Creative<br>Studios | Maison<br>Connectée | SCS        | Corporate &<br>Autres | Total       |
|--|------------------------------------|---------------------|------------|-----------------------|-------------|
| <b>2022</b>  |                                    |                     |            |                       |             |
| Pertes de valeur sur écarts d'acquisition                            | -                                  | -                   | -          | -                     | -           |
| Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles                   | (0)                                | (3)                 | -          | -                     | (3)         |
| Pertes de valeur sur immobilisations corporelles                     | -                                  | (1)                 | (2)        | 0                     | (2)         |
| Pertes de valeur sur droits d'utilisation                            | (1)                                | 0                   | -          | -                     | (1)         |
| <b>Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants</b>       | <b>(1)</b>                         | <b>(3)</b>          | <b>(2)</b> | <b>0</b>              | <b>(6)</b>  |
| Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles         | -                                  | -                   | -          | (0)                   | (0)         |
| <b>Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants</b> | <b>(1)</b>                         | <b>(3)</b>          | <b>(2)</b> | <b>(0)</b>            | <b>(6)</b>  |
| <b>2021</b>  |                                    |                     |            |                       |             |
| Pertes de valeur sur écarts d'acquisition                            | -                                  | -                   | -          | -                     | -           |
| Pertes de valeur sur immobilisations incorporelles                   | (2)                                | (1)                 | -          | 0                     | (3)         |
| Pertes de valeur sur immobilisations corporelles                     | (0)                                | (0)                 | (1)        | (1)                   | (3)         |
| Pertes de valeur sur droits d'utilisation                            | (3)                                | (2)                 | (3)        | (0)                   | (8)         |
| <b>Pertes de valeur sur actifs d'exploitation non courants</b>       | <b>(5)</b>                         | <b>(3)</b>          | <b>(4)</b> | <b>(0)</b>            | <b>(13)</b> |
| Reprise de perte de valeur sur immobilisations incorporelles         | -                                  | -                   | -          | 2                     | 2           |
| <b>Perte de valeur nettes sur actifs d'exploitation non courants</b> | <b>(5)</b>                         | <b>(3)</b>          | <b>(4)</b> | <b>1</b>              | <b>(11)</b> |

Au 31 décembre 2022, le Groupe a comptabilisé une dépréciation sur les droits d'utilisation de 1 million d'euros contre 8 millions d'euros en 2021. 6 millions d'euros ont été comptabilisés dans la ligne coûts de restructuration du compte de résultat en 2021 et reflètent les efforts du Groupe pour réduire son empreinte immobilière notamment en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada).

Dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable des actifs pour le test de dépréciation, les principales hypothèses concernent les scénarios de revenus de sous-location qui ont été déterminés compte tenu des conditions économiques actuelles et des valeurs de marché disponibles.

#### 4.5.1 Principales hypothèses au 31 décembre 2022

Dans le cadre du test de dépréciation annuel, le Groupe a utilisé les hypothèses suivantes pour déterminer la valeur recouvrable des principales unités génératrices de trésorerie :

|   | Maison<br>Connectée | SCS          |
|---|---------------------|--------------|
| Méthode utilisée pour déterminer la valeur recouvrable  | Juste valeur        | Juste valeur |
| Description des hypothèses clés   |                     |              |
| Période de projection des flux futurs de trésorerie   | 5 années            | (*)          |
| Taux de croissance utilisé pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période de projection : |                     |              |
| - Au 31 décembre 2022   | 1,0%                | (*)          |
| - Au 31 décembre 2021   | 1,0%                | (*)          |
| Taux d'actualisation après impôt utilisé:   |                     |              |
| - Au 31 décembre 2022   | 10,0%               | 13,0%        |
| - Au 31 décembre 2021   | 9,8%                | 9,9%         |

(\*) il a été considéré que le chiffre d'affaires généré de l'activité répliation et distribution sera susceptible de décliner dans le temps et de surcroit a une durée de vie finie. Les autres lignes de chiffre d'affaires ont un taux de croissance à long terme de 2%.

Pour l'UGT SCS, en l'absence d'un accord de vente engageant à la date de clôture, d'un marché actif et de transactions récentes comparables, des projections de flux de trésorerie actualisés ont été utilisées pour estimer la juste valeur diminuée des coûts de vente. La direction de Vantiva considère que la juste valeur diminuée des coûts de vente est la méthode la plus appropriée pour estimer la valeur de son UGT car elle prend en compte les futures mesures de restructuration que le Groupe devra prendre face à un changement rapide de l'environnement technologique. A titre d'information, les coûts de restructuration se sont élevés à 33 millions d'euros en 2020, 17 millions d'euros en 2021 et 12 millions d'euros en 2022. De telles actions de restructuration seraient envisagées par tout acteur du marché compte tenu de l'environnement économique de l'entreprise.

Les flux de trésorerie actualisés de SCS intègrent les chiffres d'affaires historiques de la répliation et de la distribution de disques, ainsi que ceux de la diversification (Vinyl, Dispositifs microfluidiques et Distribution & Logistique). Les flux de l'activité dite historique et celle du vinyle ont une durée de vie finie d'environ 15 ans, tandis que les autres activités de croissance ont intégré un taux de croissance à long terme de 2 %.

Le Groupe n'a enregistré aucune perte de valeur sur écarts d'acquisition en 2022.

#### 4.5.2 Sensibilité des pertes de valeur au 31 décembre 2022

Pour Maison Connectée :

- une augmentation de 1 point du taux d'actualisation après impôt générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 76 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une baisse de 1 point de la marge d'EBITDA ajusté à partir de 2023 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 218 millions d'euros sans donner lieu à une dépréciation.

Pour Solutions Logistiques :

- une diminution de 10% des volumes de SD-DVD à partir de 2023 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 10 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une diminution de 10% des volumes de Vinyl à partir de 2023 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 5 millions d'euros sans donner lieu à une dépréciation ;

- une augmentation de 0,5 point du coût moyen pondéré du capital générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 9 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;
- une diminution de 1 point de la marge d'EBITDA à partir de 2023 générerait une diminution de la valeur d'entreprise de 35 millions d'euros, sans donner lieu à une dépréciation ;

## 5. Autres informations opérationnelles

### 5.1 Actifs et dettes d'exploitation

#### 5.1.1 Actifs et dettes d'exploitation non courants

| <i>(en millions d'euros)</i>                            | <b>2022</b> | <b>2021</b> |
|---|-------------|-------------|
| Avances sur contrats clients et remises payées d'avance | 5           | 6           |
| Autres  | 9           | 29          |
| <b>Autres actifs d'exploitation non courants</b>        | <b>15</b>   | <b>35</b>   |
| Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales | (3)         | (3)         |
| Autres  | (2)         | (16)        |
| <b>Autres dettes d'exploitation non courantes</b>       | <b>(5)</b>  | <b>(19)</b> |

Dans le cadre normal de ses activités, généralement au sein du segment solutions logistiques, Vantiva accorde à ses clients des avances de trésorerie et des remises payées d'avance. Celles-ci font en général partie d'une relation ou d'un contrat long terme et peuvent prendre des formes variées. Les avances sur contrats clients sont principalement versées en contrepartie d'engagements variés pris par les clients sur toute la durée des contrats. Ces contrats donnent au Groupe un droit de prestation de service sur une zone géographique spécifique et pour une durée contractuelle (en général d'un à cinq ans). Ils comprennent des clauses qui définissent le tarif et les volumes des services à fournir, ainsi que d'autres termes et conditions.

Ces paiements d'avances sont considérés comme des « actifs non courants », enregistrés en « Avances sur contrats clients et remises payées d'avance » et amortis en déduction du chiffre d'affaires, en fonction des unités produites ou de l'avancement du traitement des films.

#### 5.1.2 Stocks et en-cours

*Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les coûts de production comprennent les coûts directs de matière première, les coûts de personnel et une partie des frais généraux représentatifs des coûts indirects de production, et excluent les frais administratifs. Le coût des stocks vendus est déterminé en utilisant la méthode du coût unitaire moyen pondéré ou la méthode du premier entré - premier sorti, selon la nature du stock concerné. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.*

*Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements :*

*La direction tient compte de tous les éléments susceptibles d'avoir un impact sur la valorisation des stocks, comme la baisse des projections de ventes, la baisse attendue du prix de vente, les actions spécifiques d'amélioration ou de relance commerciale et l'obsolescence ou la rotation lente.*

| (en millions d'euros)           | 2022       | 2021       |
|---------------------------------|------------|------------|
| Matières premières              | 169        | 142        |
| En-cours                        | 5          | 3          |
| Produits finis et marchandises  | 292        | 201        |
| <b>Valeur Brute</b>             | <b>466</b> | <b>345</b> |
| Provisions pour dépréciation    | (14)       | (11)       |
| <b>Total Stocks et en-cours</b> | <b>452</b> | <b>335</b> |

### 5.1.3 Créances clients, effets à recevoir et fournisseurs et effets à payer

Les créances clients font partie des actifs financiers courants. Elles sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir. Cette valeur est en général la valeur nominale car l'effet de l'actualisation entre la date de reconnaissance de l'instrument et sa réalisation est le plus souvent non significative.

En application de la norme IFRS 9, les provisions pour dépréciation des créances clients sont déterminées sur la base des pertes attendues. Le Groupe a choisi la méthode simplifiée qui permet la reconnaissance des provisions sur la base des pertes attendues à maturité à chaque période de reporting.

Les pertes attendues sont déterminées à partir de la date de comptabilisation initiale de la créance de la façon suivante :

- application aux créances clients regroupées par ensemble homogène dans chaque division d'une matrice de dépréciation déterminée sur la base d'une analyse des pertes historiques du groupe.

- analyse spécifique du risque de crédit des créances les plus significatives sur la base de leur notation de crédit.

Décomptabilisation des actifs financiers :

Une créance est décomptabilisée quand elle est cédée sans recours et lorsqu'il est prouvé que le Groupe a transféré en substance tous les risques et les avantages significatifs liés à la détention de la créance et qu'il n'a plus d'implication continue dans l'actif transféré.

| (en millions d'euros)                 | 2022       | 2021       |
|---------------------------------------|------------|------------|
| Créances clients et effets à recevoir | 357        | 374        |
| Provisions pour dépréciation          | (14)       | (15)       |
|                                       | <b>343</b> | <b>359</b> |

Les créances clients comprennent aux 31 décembre 2022 et 2021 des montants échus de respectivement 54 millions d'euros et 76 millions d'euros pour lesquels des dépréciations ont été comptabilisées pour (14) et (13) millions d'euros.

L'exposition au risque de crédit sur les créances clients du Groupe correspond à la valeur nette comptable de ces actifs (343 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 359 millions d'euros au 31 décembre 2021).

### 5.1.4 Autres actifs et dettes d'exploitation courants

**Estimation des redevances à payer**

Dans le cadre normal de ses activités, le Groupe peut être amené à utiliser certaines technologies protégées par des brevets détenus par des tiers. Dans la majorité des cas, le montant des royalties à payer à ces tiers pour l'utilisation de ces technologies est défini dans un contrat formel de licences. Dans certains cas, et en particulier dans les premières années d'une technologie émergente, quand l'appartenance des droits de propriété intellectuelle ne peut pas être déterminée de manière certaine, le jugement de la Direction est utilisé pour déterminer la probabilité qu'un tiers réclame ses droits et pour estimer le coût probable de l'utilisation de la technologie dès lors que cette réclamation est probable. Pour réaliser cette évaluation, la Direction prend en compte son expérience passée avec des technologies comparables et/ou avec des détenteurs particuliers de technologies. Les redevances à payer sont présentées au sein des « Autres dettes courantes » et « Autres dettes non courantes » dans le bilan du Groupe.

| <i>(en millions d'euros)</i>                            | <b>2022</b>  | <b>2021</b>  |
|---|--------------|--------------|
| TVA déductible  | 50           | 40           |
| Crédit d'impôt recherche et subventions                 | 1            | 5            |
| Charges constatées d'avance                             | 12           | 28           |
| Autres  | 207          | 170          |
| <b>Autres actifs d'exploitation courants</b>            | <b>271</b>   | <b>243</b>   |
| Impôts à payer  | (42)         | (43)         |
| Redevances – courantes                                  | (38)         | (42)         |
| Dettes sur acquisition d'immobilisations et de filiales | (32)         | (31)         |
| Autres  | (232)        | (169)        |
| <b>Autres dettes d'exploitation courantes</b>           | <b>(344)</b> | <b>(284)</b> |

## 6 Impôt

### 6.1 Impôt dans le compte de résultat

#### 6.1.1 Charge d'impôt

L'impôt sur les résultats comprend l'impôt courant et différé. L'impôt différé est comptabilisé dans les capitaux propres si l'impôt concerne des éléments qui ont été précédemment comptabilisés dans l'état du résultat global ou en capitaux propres, lors du même exercice ou d'un exercice différent. Par ailleurs IAS 12 ne précise pas si les économies d'impôts provenant des pertes reportables doivent se rapporter à la société ayant généré les pertes ou à la société qui les utilisera. Le Groupe a comptabilisé les économies d'impôts futures provenant des pertes reportables des activités abandonnées dans le résultat des opérations poursuivies, dans la mesure où ces reports déficitaires seront utilisés grâce aux bénéfices taxables futurs des activités poursuivies.

En application de l'IFRIC 23 Incertitudes relatives aux traitements fiscaux, l'impôt inclut désormais les positions fiscales incertaines comptabilisées précédemment en Autres Provisions.



| (en millions d'euros)                                 | 2022        | 2021*       |
|---|-------------|-------------|
| <b>Impôt courant</b>                                  |             |             |
| France  | (1)         | (3)         |
| Etranger  | (17)        | (6)         |
| <b>Total impôt courant</b>                            | <b>(19)</b> | <b>(9)</b>  |
| <b>Impôt différé</b>                                  |             |             |
| France  | 0           | (1)         |
| Etranger  | (12)        | (4)         |
| <b>Total impôt différé</b>                            | <b>(11)</b> | <b>(5)</b>  |
| <b>Total charge d'impôt des activités poursuivies</b> | <b>(30)</b> | <b>(14)</b> |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

En 2022, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés en Inde, en Pologne, au Mexique et au Canada.

En 2021, la charge d'impôt courant résulte principalement des impôts courants comptabilisés au Mexique, en Inde et au Canada.

Se reporter à la note 6.2.1 pour plus de détails sur la variation des impôts différés.

### 6.1.2 Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle

Le tableau suivant illustre la réconciliation entre la charge d'impôt théorique (obtenue en appliquant le taux français d'impôt sur les sociétés de 25,83%) et la charge d'impôt comptabilisée. Les éléments de rapprochement sont décrits ci-dessous :

| (en millions d'euros)  | 2022         | 2021 *       |
|--|--------------|--------------|
| <b>Résultat net consolidé des activités poursuivies</b>                      | <b>(529)</b> | <b>(143)</b> |
| Résultat lié aux sociétés mises en équivalence                               | (311)        | 0            |
| Impôt sur les résultats  | (30)         | (14)         |
| <b>Résultat des activités poursuivies avant impôts</b>                       | <b>(188)</b> | <b>(130)</b> |
|  | 26%          | 28%          |
| <b>Charge d'impôt théorique</b>  | <b>49</b>    | <b>37</b>    |
| Variation des impôts différés actifs non reconnus <sup>(1)</sup>             | (80)         | 149          |
| Effet des différences permanentes  | (15)         | (35)         |
| Effet des différents taux d'impôt appliqués                                  | 16           | (6)          |
| Effet des modifications de taux d'impôts appliqués localement <sup>(2)</sup> | 1            | (156)        |
| Retenues à la source non imputées  | (0)          | (2)          |
| <b>Charge d'impôt des activités poursuivies</b>                              | <b>(30)</b>  | <b>(14)</b>  |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

(1) En 2022, principalement lié à la dépréciation des actifs d'impôts différés liés aux pertes de l'année.

(2) En 2021, le montant inclut essentiellement l'impact de modification de taux d'impôt futurs notamment en France (26% en 2021 contre 32% en 2020).

## 6.2 Situation fiscale dans l'état de la situation financière

*Les impôts différés résultent :*

- des différences temporelles entre la base imposable des actifs et passifs et leur valeur comptable dans le bilan consolidé du Groupe, et
- des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés reportables.

*Le calcul des impôts différés sur l'ensemble des différences temporelles est réalisé par entité (ou groupe d'entités) fiscale en utilisant la méthode du « report variable ».*

*Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf :*

- si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition, ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour les différences temporelles taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises, lorsque le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable que la différence ne se réalisera pas dans un avenir prévisible.

*Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés :*

- pour toute différence temporelle déductible, dans la mesure où il est probable qu'existe un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou perte fiscale) ; et
- pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

*La valeur recouvrable des actifs d'impôts différés est revue à chaque date de clôture et ajustée pour prendre en compte le niveau de bénéfice imposable disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de ces actifs d'impôts différés.*

*Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture. Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.*

*Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entité fiscale pour des échéances de retournement équivalentes.*

### **Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

*Le jugement de la Direction du Groupe est requis pour déterminer les impôts différés actifs et passifs. Lorsqu'une entité spécifique a subi récemment des pertes fiscales, le retour au bénéfice fiscal est supposé improbable, à moins que la reconnaissance d'un impôt différé actif soit justifiée par :*

- (i) des pertes qui sont la conséquence de circonstances exceptionnelles et qui ne devraient pas se renouveler dans un avenir proche
- et/ou (ii) la perspective de gains exceptionnels
- ou (iii) les résultats futurs attendus des contrats long terme. Le Groupe a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus.

### **6.2.1 Analyse des variations des impôts différés actifs et passifs nets**

| <i>(en millions d'euros)</i>                                 | Impôts différés actifs | Impôts différés passifs | Total, Impôts différés nets |
|--|------------------------|-------------------------|-----------------------------|
| <b>Au 31 décembre 2020</b>                                   | <b>45</b>              | <b>(15)</b>             | <b>30</b>                   |
| Variations impactant le résultat des activités poursuivies * | (7)                    | 2                       | (5)                         |
| Autres mouvements <sup>(1)</sup>                             | 12                     | (7)                     | 5                           |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>                                   | <b>50</b>              | <b>(20)</b>             | <b>30</b>                   |
| Variations impactant le résultat des activités poursuivies   | (35)                   | 23                      | (12)                        |
| Autres mouvements <sup>(1)</sup>                             | 4                      | (6)                     | (2)                         |
| <b>AU 31 décembre 2022</b>                                   | <b>19</b>              | <b>(3)</b>              | <b>16</b>                   |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

(1) Principalement compensation des impôts différés actifs et passifs d'échéance identique par entité fiscale, l'impact fiscal sur les autres éléments du résultat global ainsi que les variations de change.

Au 31 décembre 2022, les actifs nets d'impôts différés de 16 millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de divers différences temporaires au Mexique, en Australie et en Pologne.

Au 31 décembre 2021, les actifs nets d'impôts différés de 30 millions d'euros résultent de la reconnaissance des pertes reportables et d'impacts de divers différences temporaires en Australie, Inde, Mexique, au Royaume-Uni et au Canada.

## 6.2.2 Analyse des impôts différés nets par nature

| <i>(en millions d'euros)</i>                                 | 2022         | 2021         |
|--|--------------|--------------|
| <b>Effet fiscal des reports déficitaires</b>                 | <b>1 049</b> | <b>1 055</b> |
| <b>Effet fiscal des différences temporelles liées aux :</b>  |              |              |
| Immobilisations corporelles                                  | 12           | 30           |
| Ecart d'acquisition  | 4            | (2)          |
| Immobilisations incorporelles                                | (48)         | (55)         |
| Créances clients et autres actifs                            | 22           | 24           |
| Dettes financières   | 198          | 170          |
| Provisions pour retraites et avantages assimilés             | 46           | 46           |
| Provisions et autres passifs                                 | 115          | 30           |
| <b>Total des impôts différés sur différences temporelles</b> | <b>349</b>   | <b>244</b>   |
| <b>Impôts différés actifs (passifs), bruts</b>               | <b>1 398</b> | <b>1 299</b> |
| Provision pour dépréciation des impôts différés actifs       | (1 382)      | (1 269)      |
| <b>Impôts différés actifs (passifs), nets</b>                | <b>16</b>    | <b>30</b>    |

Les reports fiscaux déficitaires dont le Groupe bénéficie dans les pays où il exerce encore une activité s'élèvent à 2,7 milliards d'euros.

En 2022, ces reports déficitaires proviennent principalement de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

## 7 Capitaux propres et résultat par action

### **Classement en dettes ou en capitaux propres**

Les dettes et les instruments de capitaux propres sont classés soit en dettes financières soit en capitaux propres selon la substance de l'arrangement contractuel.

### **Instruments de capitaux propres**

Un instrument de capitaux propres est tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont comptabilisés pour la valeur des ressources perçues, nette des coûts directs d'émission.

### **Coûts liés aux opérations de capital**

Les frais externes directement attribuables à des opérations sur les capitaux propres sont comptabilisés en diminution des capitaux propres.

### 7.1 Variation du capital

(en euros, sauf le nombre d'actions en unités)

|   | Nombre d'actions   | Valeur nominale | Capital social en euros |
|---|--------------------|-----------------|-------------------------|
| <b>Capital social au 31 décembre 2021</b>   | <b>235 824 555</b> | <b>0,01</b>     | <b>2 358 246</b>        |
| Augmentation de capital par conversion des OCA  | 115 384 615        | 0,01            | 1 153 846               |
| Emission de nouvelles actions dans le cadre du LTIP 2019 <sup>(1)</sup>                           | 78 637             | 0,01            | 786                     |
| Emission de nouvelles actions dans le cadre du LTIP 2020 <sup>(1)</sup>                           | 2 800 276          | 0,01            | 28 003                  |
| Emission de nouvelles actions dans le cadre du ASP 2020 <sup>(1)</sup>                            | 1 215 858          | 0,01            | 12 159                  |
| Emission de nouvelles actions suite à l'exercice de bons de souscription d'actions "Actionnaires" | 91 739             | 0,01            | 917                     |
| <b>Capital social au 31 décembre 2022</b>   | <b>355 395 680</b> | <b>0,01</b>     | <b>3 553 957</b>        |

(1) Les plans sont décrits en note 9.3

Le 19 septembre 2022, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, le Directeur Général a approuvé l'ensemble des décisions décrites ci-dessous relatives à l'accélération des périodes d'acquisition de droits de plusieurs plans et ce, en prévision de la séparation effective de Technicolor Creative Studios prévue le 27 septembre 2022 :

- Constatation de la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 393,04 euros par émission de 39 304 actions ordinaires nouvelles à la suite de l'exercice de 49 130 BSA Actionnaires ;
- Emission de 78 637 actions nouvelles au titre de la livraison différée des actions attribuées gratuitement dans le cadre du LTIP 2019 et augmentation consécutive de capital d'un montant nominal de 786,37 euros ;
- Emission de 2 800 276 actions nouvelles au titre de la livraison accélérée des actions attribuées gratuitement dans le cadre du LTIP 2020 et augmentation consécutive de capital d'un montant nominal de 28 002,76 euros ;
- Emission de 1 215 858 actions nouvelles au titre de la livraison accélérée des actions attribuées gratuitement dans le cadre de l'ASP 2020 et augmentation consécutive de capital d'un montant nominal de 12 158,58 euros ;

L'assemblée générale du 6 mai 2022 a approuvé l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription de 115 384 615 Obligations Convertibles en Actions (OCA) au profit des bénéficiaires dénommés, donnant droit en cas de conversion à l'émission d'un nombre maximum d'autant d'actions nouvelles. Agissant sur délégation de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration réuni le 6 septembre 2022 puis le 22 septembre 2022, et sur délégation de ce dernier le Directeur général par décision en date du 26 septembre 2022, ont, après avoir décidé l'émission puis constaté la souscription automatique des OCA, constaté l'augmentation de capital consécutive du capital social par l'émission de 115 384 615 nouvelles actions d'une valeur nominale de 0.01 euros.

Un nombre complémentaire de 25 040 BSA Actionnaires a été exercé entre la date de reprise de leur faculté d'exercice (les exercices des BSA ayant été suspendus du 6 septembre 2022 au 6 octobre 2022 pour les besoins de la Distribution en Nature) et le 31 décembre 2022, donnant lieu à l'émission, de 52 435 actions nouvelles.

Ainsi, sur l'ensemble de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ce sont au total 74 170 BSA Actionnaires qui ont été exercés (représentant 91 739 actions nouvelles), 15 288 534 restants à exercer représentant un nombre de nouvelles actions ne pouvant dépasser 32 072 286.

Il est à signaler que du fait de la Distribution, la parité d'exercice des BSA Actionnaires, qui était établie à 5 BSA Actionnaires pour 4 actions nouvelles, a été ajustée et est désormais de 5 BSA Actionnaires pour 10,5 actions nouvelles.

Au 31 décembre 2022 et à la connaissance de la Société, les sociétés suivantes détiennent plus de 5% du capital de Vantiva :

- Angelo, Gordon & Co.,LP. a déclaré détenir 79 671 524 actions représentant 22,4% du capital social et 22,4% des droits de vote de la Société ;
- Bpifrance Participations S.A. a déclaré détenir 38 437 497 actions représentant 10,8% du capital social et 10,8% des droits de vote de la Société ;
- Briarwood Chase Management LLC a déclaré détenir 36 950 740 actions représentant 10,4% du capital social et 10,4% des droits de vote de la Société ;
- Baring Asset Management Ltd a déclaré détenir 29 016 111 actions représentant 8,2% du capital social et 8,2% des droits de vote de la Société ;
- Crédit Suisse Asset Management a déclaré détenir 22 512 745 actions représentant 6,3% du capital social et 6,3% des droits de vote de la Société ;
- Farallon Capital Management L.L.C a déclaré détenir 19 491 396 actions représentant 5,5% du capital social et 5,5% des droits de vote de la Société.

## 7.2 Autres éléments des capitaux propres

### 7.2.1 Titres super subordonnés

Le 26 septembre 2005, Vantiva a procédé à une émission de Titres super subordonnés (TSS), à durée indéterminée, pour un montant nominal de 500 millions d'euros. Aucun instrument dérivé n'a été identifié car les clauses prévues et détaillées sont en dehors du champ de la définition d'un dérivé selon IAS 39.

En raison de la durée indéterminée et du caractère subordonné de ces titres, ainsi que de la nature optionnelle du coupon, les titres avaient été enregistrés conformément aux IFRS dans les capitaux propres pour leur valeur nette reçue de 492 millions d'euros (prix d'émission minoré des frais de transaction).

Depuis la restructuration de la dette du Groupe en 2010, les caractéristiques des TSS sont dorénavant les suivantes :

- ils ne sont remboursables que (i) à l'option de Vantiva dans certains cas contractuellement définis ou (ii) en cas de liquidation de la Société ;

- ils ne portent plus intérêt, un paiement définitif de 25 millions d'euros ayant été effectué aux porteurs de TSS en remboursement de leurs créances d'intérêts en 2010.

### 7.2.2 Dividendes et distributions

Au titre des exercices 2020 et 2021, les Assemblées générales tenues respectivement les 12 mai 2021 et 30 juin 2022 n'ont pas voté de versement de dividende.

### 7.2.3 Participations ne donnant pas le contrôle

En 2022 et 2021, aucune variation des participations ne donnant pas le contrôle n'a eu lieu.

## 7.3 Résultat par action

*Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, en excluant les actions propres détenues par le Groupe.*

*Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période en prenant pour hypothèses que tous les instruments potentiellement dilutifs sont convertis et que le produit supposé de la conversion de ces instruments a été utilisé pour acquérir des actions du Groupe au cours moyen de marché de la période ou de la période durant laquelle ces instruments étaient en circulation.*

*Les instruments potentiellement dilutifs comprennent :*

- les options émises, si elles sont dilutives ;
- les instruments émis dans le cadre de plans de stock-options mis en place par la Direction du Groupe, dans la mesure où le cours moyen des actions du Groupe est supérieur aux prix d'exercice ajustés de ces instruments.

### Résultat dilué par action :

*(en millions d'euros, sauf le nombre d'actions en milliers)*

#### Résultat net

Résultat net attribuable aux intérêts minoritaires  
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession

#### Numérateur :

Résultat net retraité (part du Groupe) des activités poursuivies  
Nombre moyen d'actions ordinaires de base disponibles (en milliers)

Effet dilutif des stock-options, des plans d'actions gratuites et de performance et des Obligations Convertibles

#### Dénominateur :

Nombre moyen pondéré d'actions dilué (en milliers)

| Exercice clos le 31 décembre |                |
|------------------------------|----------------|
| 2022                         | 2021*          |
| <b>151</b>                   | <b>(140)</b>   |
| -                            | -              |
| (680)                        | (4)            |
| <b>(529)</b>                 | <b>(143)</b>   |
| <b>268 949</b>               | <b>235 814</b> |
| -                            | -              |
| <b>268 949</b>               | <b>235 814</b> |

(\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

En application d'IAS 33, le calcul du caractère dilutif a été fait sur la base du résultat des activités poursuivies.

## 7.4 Relation avec les parties liées

*Une partie est liée au Groupe dans les cas suivants :*

- *directement ou indirectement par le biais d'un ou de plusieurs intermédiaires, la partie (i) contrôle le Groupe, est contrôlée par lui, ou est soumise à un contrôle commun, (ii) détient dans le Groupe une participation qui lui permet d'exercer une influence notable sur elle ;*
- *la partie est une entreprise associée ;*
- *la partie est une co-entreprise dans laquelle le Groupe est un co-entrepreneur ;*
- *la partie ou l'un de ses administrateurs fait partie du Conseil d'administration ou du Comité Exécutif du Groupe ou est un des membres proches de la famille visée par les situations ci-dessus.*

Les opérations entre parties liées avec des entreprises associées et des co-entreprises sont détaillées dans la note 2.4.

La rémunération des principaux dirigeants est détaillée en note 9.4.

En 2022, Angelo, Gordon & Co., L.P, qui détient 22,4% (12,64% en 2021) du capital du groupe a souscrit à l'émission l'OCA pour un montant total de 129,6 millions d'euros. Angelo, Gordon & Co., L.P a également participé pour un montant total de 123,6 millions d'euros au nouveau financement de Vantiva. Le groupe Vantiva a payé des intérêts à Angelo, Gordon & Co., L.P sur l'ancienne dette du groupe Technicolor pour 6,7 millions d'euros, 1,6 million d'euros sur la nouvelle dette du groupe Vantiva et 0,1 million d'euros pour l'OCA ;

Vantiva a enregistré une charge d'intérêts due à Angelo, Gordon & Co., L.P à fin décembre 2022 de 0,3 million d'euros et présente une dette à la clôture de l'exercice 2022 d'un montant de de 123,6 millions d'euros.

Bpifrance Participations, représentée au Conseil d'administration et identifiée à ce titre comme partie liée, détenant 10,8% du Groupe au 31 décembre 2022 (4,4% en 2021) a participé au Nouveau Financement du groupe Technicolor en 2020 à hauteur de 21 millions d'euros et a souscrit à l'émission de l'OCA à hauteur de 45 millions d'euros en 2022.

Le groupe Vantiva a payé des intérêts à Bpifrance Participations sur l'ancienne dette du groupe Technicolor pour 1,6 million et moins de 0,1 million d'euros pour l'OCA ;

Aucune autre transaction vis-à-vis d'une partie liée n'a été identifiée en 2022.

## 8 Actifs financiers, passifs financiers et instruments financiers dérivés

### 8.1 Actifs financiers

#### 8.1.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

- *La trésorerie correspond aux disponibilités en banque ainsi qu'aux dépôts à vue.*
- *Les équivalents de trésorerie correspondent aux placements à court terme, très liquides dont la maturité d'origine n'excède pas trois mois, c'est-à-dire les placements qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.*

| (en millions d'euros)                          | 2022       | 2021       |
|--|------------|------------|
| Trésorerie                                     | 88         | 187        |
| Equivalents de trésorerie                      | 79         | 9          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>167</b> | <b>196</b> |

## 8.2 Passifs financiers

### 8.2.1 Dettes financières

#### 8.2.1.1 Principales caractéristiques

En lien avec l'opération de Distribution, Le Groupe a refinancé en 2022 la dette issue de la Sauvegarde Financière Activée.

Le 15 septembre 2022, le Nouveau Financement et la Dette Réaménagée, ont été complètement remboursés au moyen de :

- l'émission de la dette attribuée à Technicolor Creative Studios préalablement à sa distribution
- l'émission d'une obligation convertible (et subséquemment convertie) pour 292,5 millions d'euros
- la souscription de deux emprunts auprès de Barclays et d'Angelo Gordon pour 250 et 125 millions d'euros respectivement

En parallèle, Wells Fargo a révisé et prolongé sa ligne de crédit assise sur des actifs ( « l'accord Wells Fargo ») pour une durée de 4 ans.

Suite à la Distribution de TCS, Vantiva n'est plus part sous aucune forme à la dette de TCS.

La dette financière du Groupe au 31 décembre 2022, avec et sans les dettes de loyer IFRS 16, se décompose comme suit :

| Vantiva décembre 2022 Dette Nette - sans dettes de loyers opérationnels |   |  |        |                 |              |              |               |          |  |
|---|---|--|--------|-----------------|--------------|--------------|---------------|----------|--|
| en millions d'euros   |   |  |        |                 |              |              |               |          |  |
| Entité  | Dette   | Caractéristiques                             | Devise | Montant Nominal | Montant IFRS | Taux nominal | Taux effectif | Echéance |  |
| Vantiva   | Barclays 1L                                       | Cash: E + marge de 2,5% & PIK <sup>(1)</sup> | EUR    | 250             | 240          | 7,5%         | 11,8%         | Sep-26   |  |
| Vantiva   | AG 2L   | Cash: E + 4,00% & PIK: 5,00% <sup>(2)</sup>  | EUR    | 125             | 117          | 11,0%        | 16,1%         | Mar-27   |  |
| Technicolor USA Inc.  | WF  | 9,50%  | USD    | 0               | 0            | 9,5%         | 9,5%          | Sep-26   |  |
| Divers  | Dettes de loyers financiers                       |  | Divers | 1               | 1            | 2,5%         | 2,5%          |          |  |
| Vantiva   | Intérêts courus                                   |  | EUR    | 1               | 1            | 0,0%         | 0,0%          |          |  |
| Vantiva   | Intérêts courus capitalisés PIK                   |  | EUR    | 6               | 6            | 0,0%         | 0,0%          |          |  |
| Divers  | Autres dettes                                     |  | Divers | 0               | 0            | 0,0%         | 0,0%          |          |  |
|   | <b>Dette totale</b>                               |  |        | <b>382</b>      | <b>364</b>   | <b>8,5%</b>  | <b>13,0%</b>  |          |  |
|   | <b>Trésorerie &amp; Equivalents de trésorerie</b> |  |        | <b>167</b>      | <b>167</b>   |              |               |          |  |
|   | <b>Dette nette</b>                                |  |        | <b>216</b>      | <b>197</b>   |              |               |          |  |

(1) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + marge de 2,5% et intérêts capitalisés (PIK) : 3% la première année, augmentant à 4% 12 mois après l'émission, puis 5,5% 24 mois après l'émission, ce taux augmentant de 0,5% à chaque 12 mois écoulés par la suite

(2) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + 4,00% et 6,00% après 2 années // intérêts capitalisés: 5,00% pour la première année, puis à 5,5% après 12 mois et 6,0% pour la suite



**Vantiva décembre 2022 Dette Nette - avec dettes de loyers opérationnels**

en millions d'euros

| Entité               | Dette   | Caractéristiques                             | Devise | Montant Nominal | Montant IFRS | Taux nominal | Taux effectif | Echéance |
|----------------------|---|--|--------|-----------------|--------------|--------------|---------------|----------|
| Vantiva              | Barclays 1L                                       | Cash: E + marge de 2,5% & PIK <sup>(1)</sup> | EUR    | 250             | 240          | 7,5%         | 11,8%         | Sep-26   |
| Vantiva              | AG 2L   | Cash: E + 4,00% & PIK: 5,00% <sup>(2)</sup>  | EUR    | 125             | 117          | 11,0%        | 16,1%         | Mar-27   |
| Technicalor USA Inc. | WF  | 9,50%  | USD    | 0               | 0            | 9,5%         | 9,5%          | Sep-26   |
| Divers               | Dettes de loyers opérationnels                    |  | Divers | 66              | 66           | 12,2%        | 12,2%         |          |
| Divers               | Dettes de loyers financiers                       |  | Divers | 1               | 1            | 2,5%         | 2,5%          |          |
| Vantiva              | Intérêts courus                                   |  | EUR    | 1               | 1            | 0,0%         | 0,0%          |          |
| Vantiva              | Intérêts courus capitalisés PIK                   |  | EUR    | 6               | 6            | 0,0%         | 0,0%          |          |
| Divers               | Autres dettes                                     |  | Divers | 0               | 0            | 0,0%         | 0,0%          |          |
|                      | <b>Dette totale</b>                               |  |        | <b>448</b>      | <b>430</b>   | <b>9%</b>    | <b>12,8%</b>  |          |
|                      | <b>Trésorerie &amp; Equivalents de trésorerie</b> |  |        | <b>167</b>      | <b>167</b>   |              |               |          |
|                      | <b>Dette nette</b>                                |  |        | <b>282</b>      | <b>263</b>   |              |               |          |

(1) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + marge de 2,5% et intérêts capitalisés (PIK) : 3% la première année, augmentant à 4% 12 mois après l'émission, puis 5,5% 24 mois après l'émission, ce taux augmentant de 0,5% à chaque 12 mois écoulés par la suite

(2) Intérêts en espèces = EURIBOR (3 mois) + 4,00% et 6,00% après 2 années // intérêts capitalisés: 5,00% pour la première année, puis à 5,5% après 12 mois et 6,0% pour la suite

### 8.2.1.2 Conditions principales des conventions de crédit

Vantiva a conclu deux emprunts qui portent les principales caractéristiques suivantes :

- Emprunt Barclays de 250 millions d'euros avec privilège de premier rang (« First lien » ou « 1L »)
  - Cet emprunt est senior par rapport à l'emprunt de second rang
  - Maturité de 4 ans jusqu'à septembre 2026 avec une option d'extension d'un an moyennant paiement d'une commission d'extension
  - L'emprunt porte intérêt par une combinaison d'intérêts en espèces et capitalisés
    - Intérêts capitalisés : 3% la première année, augmentant à 4% 12 mois après l'émission, puis 5,5% 24 mois après l'émission, ce taux augmentant de 0,5% à chaque 12 mois écoulés par la suite
    - Intérêts en espèces : EURIBOR 3 mois et marge de 2,5 %
  - L'emprunt est assorti d'une commission de remboursement de 2,5% jusqu'au premier anniversaire et de 5% ensuite (y compris à l'échéance)
- Emprunt Angelo Gordon de second rang de 125 millions d'euros (« Second lien » ou « 2L »)
  - Cet emprunt est subordonné au premier
  - Maturité de 4,5 ans jusqu'à mars 2027 avec une option d'extension d'un an moyennant paiement d'une commission d'extension
  - L'emprunt porte intérêt par une combinaison d'intérêts en espèces et capitalisés
    - Intérêts capitalisés : 5% la première année, augmentant à 5,5% 12 mois après l'émission, puis 6%
    - Intérêts en espèces : EURIBOR 3 mois et marge de 4% puis 6% à partir de la deuxième année
  - L'emprunt est assorti d'une commission de remboursement de 4% (y compris à l'échéance)

La commission de remboursement est prise en compte dans le calcul du taux effectif (cf. tableau ci-dessus).

L'accord Wells Fargo de 125 millions de \$ a été étendu pour une durée de 4 ans à compter du 15 septembre 2022.

L'emprunt First Lien, l'emprunt Second Lien et ligne de crédit Wells Fargo sont collectivement désignés comme les « Instruments de dette ».

Les principaux termes des Instruments de dette sont décrits ci-dessous.

## **Ensemble des garanties financières**

### **Emprunts First Lien et Second Lien**

Les structures de fiducies-sûretés précédentes qui garantissaient la dette remboursée ont été dissoutes.

Les emprunts First et Second Lien ont reçu principalement les garanties suivantes :

- Un nantissement des titres Gallo 8 et Technicolor Brasil
- Une fiducie portant la participation résiduelle du Groupe dans TCS
- Les nantissements des comptes bancaires de Vantiva
- Les nantissements des créances intragroupe de Vantiva

Les filiales suivantes sont garantes des emprunts :

- Gallo 8
- Technicolor Delivery Technologies Canada Inc
- Les filiales américaines parties de l'accord Wells Fargo ont donné une garantie subordonnée et non-sécurisée

### **Accord Wells Fargo (WF)**

L'Accord WF est garanti par un nantissement de premier rang sur la plupart des créances commerciales et des stocks des sociétés américaines du Groupe.

## **Paiements anticipés obligatoires et volontaires**

En cas de défaut ou de changement de contrôle de Vantiva, les créanciers auront la possibilité d'exiger immédiatement le paiement de tout ou partie des encours.

Jusqu'au 31 décembre 2022, 75% des produits de cession nets non-ordinaires doivent être affectés au remboursement de la dette First et Second Lien et possibilité de garder jusqu'à 25 millions d'euros sur des produits de cession en espèces. Par la suite, cette obligation couvre 100% des produits de cession, sauf droit de réinvestissement en cas de sinistre et possibilité de garder jusqu'à 10 millions d'euros sur des produits de cession en espèces.

L'accord de crédit définit un Excédent de génération de trésorerie (« Excess Cash-Flow »), lorsque la génération de trésorerie dépasserait les besoins de l'activité. Tout Excess Cash-Flow déclencherait un paiement anticipé obligatoire à compter de l'exercice se terminant le 31 décembre 2023 selon le test suivant :

- 50% de l'Excess Cash-Flow si le ratio du covenant financier est supérieur à 2.2
- 25% s'il est compris entre 1.7 et 2.2
- 0% s'il est inférieur à 1.7

Les situations de défaut comprennent entre autres et sous réserve de certaines exceptions, seuils et délais supplémentaires :

- le défaut des emprunteurs pour effectuer les paiements requis lorsqu'ils sont exigibles au titre des Instruments de dette ou de toute autre dette financière ou de se conformer aux obligations importantes liées aux Instruments de dette;

- un défaut croisé en vertu duquel il y a un défaut si un membre du Groupe fait défaut au titre d'une dette portant sur un montant total supérieur à 25 millions de dollars.

### Covenants financiers

La documentation des Instruments de dette contient un ratio de levier financier, testé semestriellement à compter du 30 juin 2023, requérant que le ratio de dette nette à EBITDA, tels que défini ci-dessous soit inférieur ou égal aux valeurs suivantes

|                           |            |
|---------------------------|------------|
| 30 juin 2023              | 4,5 à 1,00 |
| 31 décembre 2023          | 5,0 à 1,00 |
| 30 juin 2024              | 5,0 à 1,00 |
| 31 décembre 2024 et après | 5,1 à 1,00 |

Le non-respect de ces covenants financiers est une situation de défaut suite à laquelle les prêteurs peuvent ordonner à l'agent de déclarer immédiatement la dette due et exigible.

La dette nette telle que définie pour le covenant est égale à la valeur nominale de la dette du Groupe (excluant la dette de location opérationnelle selon la norme IFRS 16) moins (i) la trésorerie et (ii) les dépôts qui garantissent de la dette.

L'EBITDA tel que défini par le covenant est égal à l'EBITDA ajusté du Groupe moins les charges liées à IFRS 16.

Bien que non testé au 31 décembre 2022, le ratio de dette nette s'élevait à 1,66.

### Engagements de faire ("Affirmative Covenants")

Les Instruments de dette contiennent diverses clauses restrictives standard et habituelles et contiennent en outre des exigences pour que le Groupe fournisse :

- Etats financiers semestriels : éléments consolidés non audités comprenant un bilan, un compte de résultat et un tableau de flux de trésorerie (sans les notes aux comptes) ;
- Etats financiers annuels : éléments consolidés audités comprenant un bilan, un compte de résultat et un tableau de flux de trésorerie ;
- Des objectifs annuels : portant sur le chiffre d'affaires, l'EBITDA, le free cash-flow et le ratio de dette nette à EBITDA.

### Engagements de ne pas faire ("Negative Covenants")

Les Instruments de dette contiennent diverses clauses restrictives standard et usuelles ainsi que d'autres clauses spécifiques qui restreignent la capacité du Groupe à entreprendre certaines actions. Celles-ci incluent des restrictions sur :

- Endettement : en règle générale, les nouveaux emprunts ne sont pas autorisés, sauf exceptions et quotas, notamment pour les contrats de location-financière et les dettes non garanties.
- Sûretés : les nouvelles sûretés ne sont généralement pas autorisées, sauf pour certaines exceptions et un panier de sûretés général.
- Cessions : sous réserve de certaines exceptions et paniers, le Groupe est limité dans sa capacité à procéder à des cessions.
- Acquisitions : à l'exception d'un panier déterminé, le Groupe ne peut pas faire d'acquisitions.
- Distributions et paiements subordonnés : le Groupe est limité dans sa capacité à effectuer des distributions, en particulier aux actionnaires.

Au 31 décembre 2022, Vantiva respecte pleinement tous les covenants applicables et aucun cas de défaut ne s'est produit entre la signature des contrats de fiducies et l'établissement des comptes.

### 8.3 Instruments financiers dérivés

#### PRINCIPES GENERAUX

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés à des fins de couverture pour notamment réduire son exposition au risque de change et de taux d'intérêt. Ces dérivés sont souscrits de gré-à-gré et sont régis par des accords standards de type « ISDA » (International Swaps and Derivatives Association, Inc.), ou par des accords habituels pour le marché français.

#### COMPTABILITE DE COUVERTURE

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme des instruments de couverture dans une des trois relations de couverture suivantes :

- Une couverture de juste valeur, permettant de couvrir le risque de variation de juste valeur de tout élément d'actif ou de passif
- Une couverture de flux futurs de trésorerie, permettant de couvrir le risque de variation de valeur des flux futurs de trésorerie rattachés à des actifs ou passifs futurs
- Une couverture des investissements nets dans des activités à l'étranger, permettant de couvrir les intérêts du Groupe dans les actifs nets de ces activités.

Les instruments dérivés sont comptabilisés selon les principes de comptabilité de couverture dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- A la date de sa mise en place, il existe une désignation et une documentation formalisées décrivant la relation de couverture
- Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace
- Son efficacité peut être mesurée de façon fiable et la couverture est déterminée comme hautement efficace durant toute sa durée

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- Pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité.
- Pour les couvertures de flux futurs de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres - la variation de juste valeur de la partie couverte de l'élément couvert n'étant pas enregistrée au bilan - la variation de juste valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en résultat global dans les capitaux propres sont repris au compte de résultat au moment où les transactions couvertes impactent le compte de résultat. Le délai moyen est généralement inférieur à 6 mois sauf pour l'activité de licences.

#### 8.3.1 Portefeuille des instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, la juste valeur du portefeuille d'instruments dérivés se décompose comme suit :

| (en millions d'euros)                       | 2022     |          | 2021     |            |
|---|----------|----------|----------|------------|
|   | Actifs   | Passifs  | Actifs   | Passifs    |
| Couvertures de change                       | 2        | 0        | 1        | (2)        |
| Couvertures de taux d'intérêt               | 0        | 0        | 0        | -          |
| <b>Juste valeur des instruments dérivés</b> | <b>2</b> | <b>0</b> | <b>1</b> | <b>(2)</b> |

#### Caractéristiques de couvertures de change :

Les couvertures de change au 31 décembre 2022 s'analysent de la façon suivante :

| en millions d'euros                      | Devises        | Notionnel <sup>(1)</sup> | Échéance | Juste valeur <sup>(2)</sup> |
|--|----------------|--------------------------|----------|-----------------------------|
| Ventes/achats à terme et swaps de change | EUR/GBP        | 49                       | 2023     | 1                           |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | EUR/USD        | 73                       | 2023     | 0                           |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | GBP/USD        | (21)                     | 2023     | 0                           |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | USD/CAD        | (29)                     | 2023     | 0                           |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | USD/MXN        | (24)                     | 2023     | 0                           |
| Ventes/achats à terme et swaps de change | Autres devises | 10                       | 2023     | 0                           |
| <b>Juste valeur</b>                      |                |                          |          | <b>2</b>                    |

<sup>(1)</sup> Achats / (ventes) à terme nets, exprimés en millions de la première devise du couple.

<sup>(2)</sup> Valeur de marché en millions d'euros au 31 décembre 2022.

#### Caractéristiques des couvertures de taux d'intérêt

Le Groupe ne possède aucun instrument de couverture de taux d'intérêt au 31 décembre 2022.

Le Groupe ayant contracté des emprunts à taux variable (EURIBOR), le groupe a étudié et étudie plusieurs options de couverture de son exposition au risque de taux.

#### Caractéristiques des instruments non documentés en couverture

Au 31 décembre 2022, le Groupe ne possède pas d'instruments non documentés en couverture à la clôture.

### **8.3.2 Incidence des instruments financiers dérivés sur la performance du Groupe**

Comme indiqué en note 8.5.3.2, du fait de la pratique de la Trésorerie Groupe consistant, pour le risque de change, à souscrire des instruments dérivés de très court terme, qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale suivie quotidiennement, les caractéristiques du portefeuille d'instruments dérivés à la date de clôture ne sont pas représentatives de leur incidence ni sur l'exercice, ni sur les exercices futurs.

Le tableau ci-après présente l'incidence des instruments dérivés sur la performance de l'exercice 2022.

(en millions euros)

|   | Couvertures de change                        |  |
|---|--|--|
|   | Incidence des parts efficaces <sup>(1)</sup> | Incidence des parts inefficaces <sup>(2)</sup> |
| <b>Marge brute</b>  | <b>16</b>                                    | -  |
| Charges d'intérêts reçus  | -  | (3)  |
| Gain (perte) de change  | -  | 2  |
| <b>Charges financières nettes</b>   | -  | <b>(1)</b>                                     |
| Résultat des activités abandonnées  | 1  | -  |
| <b>Résultat net</b>   | <b>17</b>                                    | <b>(1)</b>                                     |
| Gains / (Pertes) avant impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie | (4)  | -  |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>   | <b>(4)</b>                                   | -  |

<sup>(1)</sup> Selon le principe de symétrie, les parts efficaces des couvertures sont enregistrées dans le même agrégat du compte de résultat que les effets des éléments couverts.

<sup>(2)</sup> Les parts inefficaces des couvertures de change proviennent essentiellement des points de terme (report/déport) des opérations de change à terme et des swaps de change, que le Groupe exclut des relations de couverture, et du résultat de change sur les réductions de surcouvertures. Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition financière sont présentés en « Charges d'intérêts nettes ». Les points de terme liés aux instruments en couverture de l'exposition commerciale ainsi que le résultat de change sur les réductions de ces couvertures de change sont présentés sur la ligne « Gain (perte) de change ».

## 8.4 Evaluation à la juste valeur

### 8.4.1 Classification et évaluation à la juste valeur

#### ACTIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)

La Direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale au regard du modèle économique du Groupe pour la gestion des actifs financiers, ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif.

En application de la norme IFRS 9, le Groupe a choisi le classement de ses actifs financiers entre actifs financiers au coût amorti, actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ou par autres éléments du résultat global.

#### Actifs financiers au coût amorti

Cette catégorie est retenue pour un actif financier dès lors que l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et, le cas échéant, aux intérêts sur le principal.

Ces actifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transactions éventuels. Ils sont ensuite reconnus au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le cas échéant, une dépréciation est constatée à hauteur des pertes de crédit attendues à 12 mois, à moins que le risque de crédit n'ait augmenté de façon significative depuis la comptabilisation initiale, auquel cas la dépréciation est calculée à hauteur des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif. Pour les créances clients et les actifs sur contrats clients, le Groupe applique une méthode de dépréciation simplifiée (voir note 5.1.3.).

#### Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ou par autres éléments du résultat global

Cette catégorie est retenue dès lors que l'actif financier n'est pas comptabilisé au coût amorti. Pour ces actifs financiers comptabilisés à la juste valeur, les variations de valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, au sein des « Autres produits (charges) financiers nets », ou dans le cas des titres de participations non détenues à des fins de transaction et sur option initiale et irréversible, dans une ligne dédiée des autres éléments du résultat global.

*Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à celui-ci arrivent à expiration ou ont été transférés, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.*

#### **PASSIFS FINANCIERS (HORS INSTRUMENTS DERIVES)**

*Les emprunts sont initialement comptabilisés à la juste valeur, puis évalués à leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Toute différence entre (i) les produits d'émission nets des coûts de transaction et (ii) la valeur de remboursement, est constatée en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.*

*Les emprunts sont présentés au sein des passifs courants, sauf si le Groupe détient un droit inconditionnel de différer le remboursement du passif au-delà d'une période de 12 mois après la date de clôture, auquel cas ils sont présentés au sein des passifs non courants.*

#### **INSTRUMENTS DERIVES**

*Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat et/ou en capitaux propres au sein des autres éléments du résultat global, selon les principes exposés dans la note 8.3.*

Conformément à IFRS 13 - Evaluation de la juste valeur, trois niveaux d'évaluation à la juste valeur ont été identifiés pour les actifs et passifs financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut accéder à la date d'évaluation.
- Niveau 2 : modèles internes avec des paramètres observables incluant l'utilisation de transactions récentes (si disponible), la référence à d'autres instruments essentiellement similaires, à des analyses de cash-flow actualisé et à des modèles d'évaluation utilisant le plus possible des données de marché et le moins possible de données internes à l'entreprise.
- Niveau 3 : modèles internes avec des paramètres non observables.

Le tableau ci-après présente la ventilation des actifs et passifs financiers, en fonction de leur catégorie comptable.

La participation dans TCS a été incluse dans les participations non-consolidées comme indiqué en note 2.2.2

| (en millions d'euros)                            | 31<br>décembre<br>2022 | Evaluation par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre 2022 |   |   |   |                                 |
|--|------------------------|---|---|---|---|---------------------------------|
|  |                        | Coût amorti   | Juste valeur par<br>compte de<br>résultat | Juste valeur<br>par capitaux<br>propres | Instruments<br>dérivés (voir<br>note 8.5) | Estimation à la<br>juste valeur |
| <b>Participations non consolidées</b>            | <b>21</b>              | -   | 21  | -                                       | -   | Niveau 1/Niveau 3               |
| <i>Trésorerie mise en nantissement</i>           | 15                     | 6   | 9   | -                                       | -   | Niveau 1/Niveau 2               |
| <i>Prêts et autres</i>                           | 1                      | 1   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <i>Créances liés aux actifs de sous-location</i> | 1                      | 1   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <i>Instruments financiers dérivés</i>            | -                      | -   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <b>Autres actifs financiers non courants</b>     | <b>18</b>              | -   | -   | -                                       | -   |                                 |
| <b>Total actif financier non courant</b>         | <b>39</b>              |   |   |   |   |                                 |
| <i>Trésorerie mise en nantissement</i>           | 25                     | 0   | 25  | -                                       | -   | Niveau 1                        |
| <i>Autres actifs financiers courants</i>         | -                      | -   | -   | -                                       | -   |                                 |
| <i>Instruments financiers dérivés</i>            | 2                      | -   | -   | -                                       | 2   | Niveau 2                        |
| <b>Autres actifs financiers courants</b>         | <b>27</b>              | -   | -   | -                                       | -   |                                 |
| <i>Trésorerie</i>                                | 88                     | -   | 88  | -                                       | -   | Niveau 1                        |
| <i>Equivalents de trésorerie</i>                 | 79                     | -   | 79  | -                                       | -   | Niveau 1                        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>   | <b>167</b>             | -   | -   | -                                       | -   |                                 |
| <b>Total actif financier courant</b>             | <b>194</b>             |   |   |   |   |                                 |
| <i>Emprunts non courants <sup>(1)</sup></i>      | (363)                  | (363)   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <b>Dettes financières</b>                        | <b>(363)</b>           |   |   |   |   |                                 |
| <i>Instruments financiers dérivés</i>            | -                      | -   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <b>Autres dettes non courantes</b>               | <b>-</b>               |   |   |   |   |                                 |
| <b>Dettes de loyers</b>                          | <b>(44)</b>            | (44)  | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <b>Total passif financier non courant</b>        | <b>(407)</b>           |   |   |   |   |                                 |
| <b>Dettes financières</b>                        | <b>(1)</b>             | (1)   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <b>Dettes de loyers</b>                          | <b>(23)</b>            | (23)  | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <i>Instruments financiers dérivés</i>            | (0)                    | -   | -   | -                                       | (0)                                       | Niveau 2                        |
| <b>Autres dettes financières courantes</b>       | <b>(0)</b>             | -   | -   | -                                       | (0)                                       | Niveau 2                        |
| <b>Total passif financier courant</b>            | <b>(24)</b>            |   |   |   |   |                                 |
| <b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>                  | <b>(431)</b>           |   |   |   |   |                                 |

(1) Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. Au 31 décembre 2022, la juste valeur de la dette n'a pu être estimée de manière fiable par le Groupe.



| (en millions d'euros)                            | 31<br>décembre<br>2021 | Evaluation par catégorie d'actif et de passif au 31 décembre 2021 |   |   |   |                                 |
|--|------------------------|---|---|---|---|---------------------------------|
|  |                        | Coût amorti   | Juste valeur par<br>compte de<br>résultat | Juste valeur<br>par capitaux<br>propres | Instruments<br>dérivés (voir<br>note 8.5) | Estimation à la<br>juste valeur |
| <b>Participations non consolidées</b>            | <b>20</b>              | -   | 20  | -                                       | -   | Niveau 3                        |
| <i>Trésorerie mise en nantissement</i>           | 31                     | 20  | 10  | -                                       | -   | Niveau 1                        |
| <i>Prêts et autres</i>                           | 2                      | 2   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <i>Créances liés aux actifs de sous-location</i> | 5                      | 5   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <i>Instruments financiers dérivés</i>            | -                      | -   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <b>Autres actifs financiers non courants</b>     | <b>38</b>              |   |   |   |   |                                 |
| <b>Total actif financier non courant</b>         | <b>58</b>              |   |   |   |   |                                 |
| <i>Trésorerie mise en nantissement</i>           | 24                     | 3   | 22  | -                                       | -   | Niveau 1                        |
| <i>Autres actifs financiers courants</i>         | -                      | -   | -   | -                                       | -   |                                 |
| <i>Instruments financiers dérivés</i>            | 2                      | -   | -   | -                                       | 2   | Niveau 2                        |
| <b>Autres actifs financiers courants</b>         | <b>26</b>              |   |   |   |   |                                 |
| <i>Trésorerie</i>                                | 187                    | -   | 187                                       | -                                       | -   | Niveau 1                        |
| <i>Equivalents de trésorerie</i>                 | 9                      | -   | 9   | -                                       | -   | Niveau 1                        |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>   | <b>196</b>             |   |   |   |   |                                 |
| <b>Total actif financier courant</b>             | <b>222</b>             |   |   |   |   |                                 |
| <i>Emprunts non courants <sup>(1)</sup></i>      | (1 025)                | (1 025)   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <b>Dettes financières</b>                        | <b>(1 025)</b>         |   |   |   |   |                                 |
| <i>Instruments financiers dérivés</i>            | -                      | -   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <b>Autres dettes non courantes</b>               | <b>-</b>               |   |   |   |   |                                 |
| <b>Dettes de loyers</b>                          | <b>(145)</b>           | (145)   | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <b>Total passif financier non courant</b>        | <b>(1 170)</b>         |   |   |   |   |                                 |
| <b>Dettes financières</b>                        | <b>(17)</b>            | (17)  | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <b>Dettes de loyers</b>                          | <b>(48)</b>            | (48)  | -   | -                                       | -   | Niveau 2                        |
| <i>Instruments financiers dérivés</i>            | (2)                    | -   | -   | -                                       | (2)                                       | Niveau 2                        |
| <b>Autres dettes financières courantes</b>       | <b>(3)</b>             | -   | -   | -                                       | (3)                                       | Niveau 2                        |
| <b>Total passif financier courant</b>            | <b>(70)</b>            |   |   |   |   |                                 |
| <b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>                  | <b>(1 240)</b>         |   |   |   |   |                                 |

(1) Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti. Au 31 décembre 2021, la juste valeur du Nouveau Financement et de la Dette Réaménagée était de 1 105 millions d'euros.

Une partie de la trésorerie en nantissement de filiales américaines a été classée en actif courant compte tenu de son échéance à court terme bien que celle-ci soit renouvelée automatiquement pour une période de 12 mois.

## 8.5 Gestion des risques financiers

### 8.5.1 Risque de marché

Vantiva est exposé à divers risques financiers, dont principalement les risques de marché liés aux fluctuations des cours de change et des taux d'intérêt, le risque de liquidité et le risque de crédit.

Les risques financiers du Groupe sont gérés de manière centrale par son service de trésorerie Groupe en France et son service de trésorerie régional à Ontario (Californie – Etats-Unis), en conformité avec les politiques et les procédures du Groupe.

Les risques financiers de marché sont suivis en permanence et sont présentés régulièrement au Directeur Financier, au Comité d'Investissement et au Comité d'Audit par l'intermédiaire de différents rapports qui résumant les expositions du Groupe aux différents risques ainsi que le détail des opérations mises en place pour réduire ces risques.

La gestion des risques est étroitement encadrée par des limites et des autorisations, approuvées par le Comité d'Investissement pour chaque type de transaction, et contrôlées par le département de contrôle interne.

## 8.5.2 Risque de taux d'intérêt

### 8.5.2.1 Exposition au risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt provient principalement des dettes financières externes et des dépôts.

Au 31 décembre 2022, la part des dettes financières externes soumise à un taux d'intérêt variable est présentée dans le tableau ci-dessous. Le Groupe ne possède aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

| <i>(En millions d'euros)</i>  |  | <u>2022</u> |
|---|--|-------------|
| Dettes financières valeur nominale (hors locations opérationnelles) |  | 382         |
| Part à taux variable  |  | <u>98%</u>  |

En 2022, l'encours des dépôts du Groupe est entièrement rémunéré à taux variable.

### 8.5.2.2 Gestion du risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2022, le Groupe ne possède aucune opération de couverture de taux d'intérêt.

En septembre 2022, le Groupe a refinancé sa dette et contracté de nouveaux emprunts en Euros à taux variable.

Les marchés de taux ont été particulièrement volatiles lors du deuxième semestre 2022 et au début de 2023. Les principales banques centrales (la BCE et la FED) surveillent le taux d'inflation qui a considérablement augmenté en 2022 et ont réagi en utilisant l'instrument monétaire classique de hausse des taux directeurs.

Le Groupe suit de près l'évolution des courbes de marché et leur impact sur les cash-flow futurs du Groupe. Des options de couvertures sont régulièrement discutées et Vantiva pourrait contracter des couvertures de taux d'intérêt.

### 8.5.2.3 Sensibilité au risque de taux d'intérêt

Le Groupe estime qu'une variation de 100 points de base des taux d'intérêts est raisonnablement possible sur une année. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'impact d'une telle variation.

| <b>Impact maximum sur un an sur l'exposition nette au 31 décembre 2022</b> |                              |  |
|--|------------------------------|--|
| <b>d'une variation par rapport aux taux actuels <sup>(*)</sup></b>         |                              |  |
| <i>(en millions d'euros)</i>   | Impact sur les intérêts nets | Impact sur capitaux propres avant impôts |
| Impact d'une variation de taux de +1%                                      | (4)                          | (4)                                      |
| Impact d'une variation de taux de -1%                                      | 4                            | 4  |

(\*) Le calcul d'impact prend en compte le dernier taux EURIBOR 3M utilisé pour la 1L et 2L à 2,046%.

## 8.5.3 Risque de change

### 8.5.3.1 Risque de conversion

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euros. L'exposition au risque de conversion découle de ce que les actifs, passifs, produits et charges des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros au cours de change applicable, pour être inclus dans les comptes consolidés du Groupe.

Les variations de la valeur en euro des investissements dans les filiales étrangères sont enregistrées dans le poste « écarts de conversion » des capitaux propres consolidés.

La politique du Groupe est de ne pas couvrir le risque de conversion.

Le risque de conversion s'apprécie en effectuant des analyses de sensibilité sur les expositions principales dans les filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro (voir ci-après).

### 8.5.3.2 Risque de transaction - Opérationnel

L'exposition au risque de change transactionnel provient des achats et des ventes réalisés par les filiales du Groupe dans d'autres monnaies que leur monnaie fonctionnelle.

Le risque de transaction le plus important pour le Groupe est son exposition en dollar US contre l'euro. Après avoir compensé les achats en dollar US avec les ventes en dollar US, l'exposition nette en dollar US contre l'euro pour les activités poursuivies était une position nette acheteuse de 89 millions de dollars US en 2022 (position nette acheteuse de 136 millions de dollars US en 2021).

La politique du Groupe consiste à :

- demander aux filiales de réaliser leurs achats autant que possible dans la devise de facturation des ventes;
- demander aux filiales de remonter régulièrement leurs expositions prévisionnelles au risque de change à la Trésorerie Groupe, qui consolide les expositions des filiales dans chaque devise. Le risque résiduel est le plus souvent couvert par la Trésorerie Groupe auprès de banques en utilisant des contrats de change à terme.

Pour les produits qui ont un cycle court qui représentent la majeure partie de l'exposition, la Trésorerie Groupe met en place des couvertures sur un horizon jusqu'à 6 mois. Pour les produits et services avec un cycle plus long, des couvertures peuvent être mises en place sur un horizon supérieur.

Quel que soit l'horizon de couverture, la pratique de la Trésorerie Groupe est de souscrire des instruments dérivés de très court terme (quelques jours à quelques mois), qu'elle renouvelle en fonction de son exposition globale de change suivie quotidiennement. Les dérivés utilisés se limitent à des instruments usuels décrits dans la note 8.3.

Le risque transactionnel sur les expositions commerciales s'apprécie en consolidant les expositions du Groupe libellées en devise et en réalisant une analyse de sensibilité sur les principales expositions (voir ci-après).

### 8.5.3.3 Risque de transaction - Financier

La politique du Groupe est de centraliser dans la mesure du possible son financement et le risque de change associé, le cas échéant, au niveau de la Trésorerie Groupe.

En conséquence, la majorité des filiales du Groupe empruntent et prêtent leurs excédents de trésorerie à la Trésorerie du Groupe, qui à son tour satisfait les besoins de liquidité en empruntant à l'extérieur. Les filiales qui ne peuvent pas conclure de transactions avec la Trésorerie du Groupe en raison de lois ou de

restrictions locales peuvent emprunter ou investir auprès de banques locales conformément aux règles établies par la Trésorerie du Groupe.

La politique du Groupe est également que les filiales empruntent ou investissent les excédents de trésorerie dans leur monnaie fonctionnelle. Afin d'équilibrer les devises empruntées par la Trésorerie du Groupe Vantiva avec les devises prêtées, Vantiva peut recourir à des swaps de devises principalement (i) pour convertir les emprunts libellés en euros, en dollars US et en livres Sterling qui sont prêtés respectivement aux filiales du groupe aux Etats-Unis et en Angleterre et (ii) pour convertir les emprunts libellés en dollar US, à l'extérieur ou auprès des filiales du Groupe en euros. Les points de terme (report/déport) de ces swaps de devises qui sont comptabilisés comme des produits et charges d'intérêts ont généré une charge de 2,5 millions d'euros en 2022 et une charge de 1,4 millions d'euros en 2021.

### 8.5.3.5 Sensibilité au risque de change

Le Groupe est principalement exposé au dollar US contre euro.

Le Groupe estime qu'une variation de 10% de la parité dollar US contre euro est sur une année, une hypothèse raisonnable. Le tableau ci-dessous permet donc d'apprécier l'impact d'une hausse de 10% du dollar face à l'euro sur le résultat des activités poursuivies avant charges financières nettes et impôts et sur les capitaux propres (écarts de conversion). Une baisse de 10% de la parité aurait un impact symétrique avec les mêmes montants mais dans le sens opposé. Ces estimations sont faites en supposant qu'aucune couverture ne serait mise en place.

| 2022 (en millions d'euros)   | Transaction | Conversion | Total |
|--|-------------|------------|-------|
| Résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies <sup>(1)</sup> | (9)         | (3)        | (12)  |
| Impact sur capitaux propres (écarts de conversion) <sup>(2)</sup>                    |             | 74         | 74    |

<sup>(1)</sup> Impact sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies :

- Le risque de transaction sur le résultat avant charges financières et impôt des activités poursuivies est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur (i) l'exposition nette en dollar US (ventes moins achats) de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est l'euro et sur (ii) l'exposition nette en euro de toutes les filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US ;
- Le risque de conversion est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les profits des filiales dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

<sup>(2)</sup> Impact sur les capitaux propres : l'impact sur les capitaux propres est calculé en appliquant une augmentation de 10% sur le cours de change du dollar US contre l'euro sur les investissements nets dans les filiales étrangères dont la devise fonctionnelle est le dollar US.

### 8.5.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité que les contreparties ne puissent pas remplir leurs obligations financières envers Vantiva.

- Le risque de crédit sur les créances clients est géré par chaque division opérationnelle sur la base de politiques prenant en compte la qualité du crédit et l'historique des clients. De temps à autre, le Groupe peut décider d'assurer ou de vendre sans recours des créances commerciales pour gérer le risque de crédit sous-jacent. Le risque de crédit maximum sur les créances clients du Groupe correspond ainsi à la valeur comptable nette de ces actifs.
- Avec 167 millions d'euros de trésorerie et d'équivalents de trésorerie au 31 décembre 2022, le Groupe minimise ce risque en limitant les dépôts dans chaque banque et en privilégiant les dépôts réalisés dans des établissements de crédit bénéficiant d'une bonne notation, ou en investissant occasionnellement dans des fonds monétaires diversifiés et très liquides. Au 31 décembre 2022, la trésorerie est déposée auprès de banques à la notation de crédit élevée, ou investie dans des fonds monétaires diversifiés à notation élevée (AAA).

- Les instruments financiers dérivés utilisés par le Groupe pour gérer son risque de change et de taux sont tous conclus avec des contreparties bénéficiant d'une notation de crédit au moins égale à A-2 selon Standard & Poor's. Le risque de crédit sur ces opérations est atténué par la maturité court terme des opérations de change, conformément à la politique de couverture du Groupe. La juste valeur comptable est de ce fait une bonne indication du risque de crédit maximum encouru.

Les clients de Vantiva sont principalement de grands opérateurs de réseaux et de grands studios. Le Groupe n'a pas constaté d'augmentation significative des impayés et continue de surveiller son risque de crédit. De même, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties financières très bien notées.

#### Actifs financiers transférés non reconnus

Le Groupe peut utiliser des accords d'affacturage pour recouvrer certaines de ses créances. Au 31 décembre 2022, le Groupe n'a conclu aucun accord pour lequel il continue d'être impliqué au-delà du risque commercial et des représentations normales et des garanties relatives au transfert frauduleux et aux concepts de caractère raisonnable, de bonne foi et qui pourraient invalider un transfert à la suite d'une action en justice. Le montant attribué au 31 décembre 2022 est égal à 77 millions d'euros. Le coût associé est d'environ 2,4 millions d'euro et présenté avec les autres charges financières.

Le Groupe est également partie à plusieurs programmes d'affacturage inversé et d'escompte mis en place par ses clients. Ces programmes permettent au Groupe de bénéficier de délais de paiement raccourcis, en particulier pour certains clients dont les délais de paiement sont exceptionnellement longs par rapport aux pratiques commerciales habituelles. Comme le risque commercial est éteint ou estimé nul du fait de la reconnaissance des créances par le client, il n'y a aucune implication continue associée à ces programmes.

### **8.5.5 Risque de liquidité et gestion du financement et de la structure du capital**

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre aux obligations financières lorsqu'elles surviennent. Afin de réduire ce risque, le Groupe applique des règles ayant pour objectif de sécuriser un accès permanent et ininterrompu aux marchés financiers à des conditions raisonnables.

Cette politique a été conçue grâce à un suivi régulier et détaillé de la structure du capital, en tenant compte de la proportion relative de la dette et des capitaux propres, des conditions des marchés financiers et des objectifs et prévisions financières du Groupe.

Les éléments pris en compte parmi d'autres sont le calendrier des échéances de remboursement de la dette, les clauses conventionnelles, les flux prévisionnels de trésorerie consolidés, l'accès aux marchés financiers et les besoins de financement.

Afin de mettre en œuvre cette politique d'accès à la liquidité, le Groupe utilise divers financements long-terme et confirmés qui peuvent inclure des capitaux propres (voir note 7), de la dette (voir note 8.2.1), et des lignes de crédit confirmées (voir ci-après).

Les tableaux ci-dessous montrent les obligations de flux futurs contractuels générés par les passifs financiers. Les flux d'intérêts des instruments à taux variable ont été calculés sur les taux en vigueur aux 31 décembre 2022.

|  | 31 décembre 2022 |                |             |             |             |             |              | Total        |
|--|------------------|----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|--------------|
|  | 2023-S1          | 2023-S2        | 2024        | 2025        | 2026        | 2027        | Après        |              |
| Barclays 1L                                    | 0                | 0              | 0           | 0           | 250         | 0           | 0            | 250          |
| AG 2L  | 0                | 0              | 0           | 0           | 0           | 125         | 0            | 125          |
| Intérêts courus - 1L 2L                        | 1                | 0              | 0           | 0           | 0           | 0           | 0            | 1            |
| Intérêts capitalisés PIK - 1L 2L               | 0                | 0              | 0           | 0           | 4           | 2           | 0            | 6            |
| Dettes de loyers                               | 11               | 11             | 17          | 8           | 5           | 6           | 8            | 66           |
| Autre dettes                                   | 0                | 0              | 0           | 0           | 0           | 0           | 0            | 1            |
| <b>Dette totale – remboursement du nominal</b> | <b>12</b>        | <b>11</b>      | <b>17</b>   | <b>8</b>    | <b>259</b>  | <b>132</b>  | <b>8</b>     | <b>448</b>   |
| Ajustement IFRS                                |                  |                |             |             |             |             |              | (17)         |
| <b>Dette en IFRS</b>                           |                  |                |             |             |             |             |              | <b>430</b>   |
|  | <b>2023-S1</b>   | <b>2023-S2</b> | <b>2024</b> | <b>2025</b> | <b>2026</b> | <b>2027</b> | <b>Après</b> | <b>Total</b> |
| Intérêts courus 1L & 2L                        | 10               | 10             | 21          | 24          | 22          | 3           | 0            | 89           |
| Intérêts capitalisés PIK 1L & 2L               | 0                | 0              | 0           | 0           | 50          | 36          | 0            | 86           |
| Dettes de loyers - intérêts                    | 7                | 6              | 4           | 3           | 2           | 1           | 1            | 23           |
| Autre dettes - intérêts                        | 0                | 0              | 0           | 0           | 0           | 0           | 0            | 0            |
| <b>Total des versements d'intérêts</b>         | <b>16</b>        | <b>16</b>      | <b>25</b>   | <b>27</b>   | <b>74</b>   | <b>40</b>   | <b>1</b>     | <b>199</b>   |

Les obligations contractuelles en termes de flux de trésorerie pour la dette courante sont considérées comme étant les montants inscrits dans l'état de la situation financière consolidée.

## Lignes de crédit

(en millions d'euros)

|  | 2022 | 2021 |
|--|------|------|
| Lignes de crédit confirmées non tirées avec échéance de plus d'un an | 117  | 110  |

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit confirmée garantie par des créances clients pour un montant total de 125 millions de dollars US, soit 117 millions d'euros au cours du 31 décembre 2022 (la « ligne de crédit Wells Fargo »), arrivant à échéance en 2026. La disponibilité de cette ligne dépend de l'encours des créances clients, à la fin de l'exercice 2022 cette ligne n'est disponible qu'à hauteur de 91 millions d'euros. Au 31 décembre 2022, cette ligne de crédit confirmée n'est pas utilisée.

## 9. Avantages au personnel

### 9.1 Frais de personnel et effectifs

L'effectif total des entités consolidées du Groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 5 322 employés (5 981 au 31 décembre 2021, pour les activités poursuivies). Se référer au chapitre 5.1 du Document de Référence pour plus de détails sur les salariés du Groupe.

Le total des avantages au personnel (au sein des entités consolidées) est détaillé comme suit :

| <i>(en million d'euros)</i>   | <b>2022</b> | <b>2021*</b> |
|---|-------------|--------------|
| Salaires  | 230         | 212          |
| Charges sociales  | 64          | 60           |
| Coûts salariaux liés au paiement en actions accordés aux dirigeants et aux employés ( Note 9.3.3) | 6           | 3            |
| Charges liées aux plans de retraite à prestations définies (Note 9.2.2.1)                         | 2           | 2            |
| Indemnités de fin de contrat de travail et autres avantages au personnel à long terme             | 14          | 15           |
| <b>Total des avantages au personnel (hors plan à contributions définies)</b>                      | <b>316</b>  | <b>292</b>   |
| Charges liées aux plans de retraite à contributions définies                                      | <b>9</b>    | <b>9</b>     |

(\*) Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

Les indemnités de départ sont présentées dans les coûts de restructuration des activités poursuivies au sein du compte de résultat consolidé.

## 9.2 Provisions pour retraites et avantages assimilés

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

*Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les contributions versées liées aux plans à contributions définies, c'est-à-dire à des plans de retraite dans lesquels le Groupe paye des contributions fixes et n'a plus aucune obligation juridique ou implicite de payer des contributions complémentaires (par exemple, si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour payer à tous les employés les avantages acquis au cours des exercices passés et en-cours) - sont enregistrées en charges quand les salariés ont rendu les services leur ouvrant droit à ces contributions.*

*Les autres régimes de retraite sont analysés comme des plans à prestations définies (c'est-à-dire des plans de retraite qui prévoient un montant de prestation qu'un employé recevra lors de sa retraite, généralement basé sur un ou plusieurs facteurs tels que l'âge, les années d'ancienneté et le salaire) et sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture.*

*La méthode d'évaluation retenue est fondée sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations du Groupe est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. L'évaluation est réalisée chaque année par des actuaires indépendants en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que la mortalité, la rotation du personnel, l'évolution des salaires et les taux d'actualisation.*

*La réévaluation, qui comprend les gains et pertes actuariels, l'effet des modifications du plafonnement de l'actif (si applicable) et le rendement des actifs (hors intérêts), est comptabilisée immédiatement au bilan en contrepartie d'une imputation dans les « Autres éléments du résultat global » au sein de l'Etat du Résultat Global (ERG). La réévaluation reconnue en ERG est reflétée immédiatement dans les réserves consolidées et ne sera pas reclassée en résultat.*

*Les coûts relatifs aux provisions pour retraite et avantages assimilés sont classés comme suit :*

- coûts des services (incluant le coût des services rendus courants et passés ainsi que les pertes et gains provenant de modification ou de liquidation de régimes) à comptabiliser en résultat ;
- charges financières nette du produit financier à comptabiliser en résultat financier (note 8.5).

*Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges sur l'exercice où a lieu la modification de régimes.*

*Le coût financier est calculé en appliquant le taux d'actualisation au début de l'exercice à la provision pour retraites et aux actifs de couverture.*

La provision pour retraite et avantages assimilés inscrite au bilan représente le déficit ou l'excédent entre la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime. Tout excédent provenant de ce calcul est plafonné à hauteur de la valeur actualisée des prestations disponibles sous forme de restitution du plan ou de réduction des contributions futures à verser au plan.

#### Autres avantages au personnel à long terme

Des indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées au passif dès que l'entité ne peut plus retirer d'offre d'indemnités de cessation d'emploi ou que l'entité reconnaît des coûts de restructuration. Les engagements au titre des autres avantages à long terme (par exemple les médailles du travail) sont également évalués sur la base de méthodes actuarielles. Les écarts actuariels sur ces engagements sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Les engagements liés aux autres avantages à long terme ne sont pas présentés au sein de la provision pour retraites mais au sein de la provision pour restructuration ou des autres dettes.

#### Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements

La détermination par le Groupe de la provision pour retraites et avantages assimilés et des charges liées est dépendante des hypothèses utilisées par les actuaires pour déterminer les valeurs actuarielles des obligations. Ces hypothèses incluent parmi d'autres, les taux d'actualisation et les taux d'augmentation annuelle des prestations futures. Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites et avantages assimilés sont déterminées en se basant sur l'expérience du Groupe et sur des données externes.

Le Groupe est exposé à des risques actuariels tels que le risque de taux d'intérêt, le risque d'investissement et le risque de longévité. La provision pour retraites et avantages assimilés est actualisée à un taux déterminé par référence au rendement, à la date de l'évaluation, des obligations émises par des entreprises de premier rang. Les marchés financiers sont soumis à des variations qui ont comme effet la baisse/hausse des cours et une augmentation de la volatilité. La Direction du Groupe estime que les taux utilisés sont adéquats. Cependant des différences futures entre les hypothèses retenues et les valeurs futures observées peuvent affecter de manière significative la valeur de l'engagement du Groupe en termes de retraites et d'avantages postérieurs à l'emploi et les charges afférentes à ces engagements.

### 9.2.1 Synthèse des provisions et descriptif des régimes

|  | Plans de retraites et avantages assimilés |            | Couverture médicale |          | Total      |            |
|--|---|------------|---------------------|----------|------------|------------|
|  | 2022                                      | 2021       | 2022                | 2021     | 2022       | 2021       |
| (en millions d'euros)                        |   |            |                     |          |            |            |
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>             | <b>291</b>                                | <b>350</b> | <b>5</b>            | <b>5</b> | <b>295</b> | <b>355</b> |
| Charge nette de l'exercice                   | 7   | 5          | -                   | -        | 7          | 5          |
| Reprises exceptionnelles                     | (1)                                       | (2)        | -                   | -        | (1)        | (2)        |
| Prestations et contributions versées         | (26)                                      | (26)       | (1)                 | -        | (27)       | (26)       |
| Variation de périmètre                       | 0   | -          | (2)                 | -        | (2)        | -          |
| Pertes et (gains) actuariels reconnus en ERG | (49)                                      | (40)       | -                   | -        | (49)       | (40)       |
| Ecart de conversion et autres                | 1   | 4          | -                   | -        | 1          | 4          |
| <b>Au 31 décembre</b>                        | <b>223</b>                                | <b>291</b> | <b>2</b>            | <b>5</b> | <b>224</b> | <b>295</b> |
| <i>Dont courant</i>                          | 33  | 34         | 0                   | -        | 33         | 34         |
| <i>Dont non courant</i>                      | 190                                       | 257        | 2                   | 5        | 191        | 262        |



### 9.2.1.1 Régime à cotisations définies

Les coûts relatifs à ces plans correspondent aux cotisations payées par le Groupe à des fonds gérés de manière indépendante. Ces plans garantissent aux salariés un niveau de prestation qui est directement lié aux cotisations versées.

Le montant des contributions versées à ce titre s'élève à 18 millions d'euros en 2022 (9 millions d'euros en 2021).

### 9.2.1.2 Régime à prestations définies

Ces plans concernent principalement des régimes de retraite et avantages assimilés et des régimes de couverture de soins médicaux pour les retraités. En 2022, la répartition géographique des engagements nets est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i>                           | <b>Allemagne</b> | <b>Etats-Unis</b> | <b>Angleterre</b> | <b>France</b> | <b>Autres</b> | <b>Total</b> |
|--|------------------|-------------------|-------------------|---------------|---------------|--------------|
| Valeur actuelle de l'obligation                        | 174              | 90                | 90                | 6             | 25            | 385          |
| Juste valeur des actifs du régime                      | (0)              | (66)              | (79)              | -             | (15)          | (160)        |
| <b>Provision pour retraites et avantages assimilés</b> | <b>173</b>       | <b>23</b>         | <b>12</b>         | <b>6</b>      | <b>10</b>     | <b>223</b>   |
| Paiements  | (16)             | (2)               | (8)               | -             | (2)           | (27)         |
| Duration moyenne (en années)                           | 9                | 8                 | 14                | 8             | N/A           | N/A          |

#### Régimes de retraite et avantages assimilés :

Les principaux régimes de retraite dans le Groupe sont les suivants :

- **En Allemagne**, les salariés bénéficient de plusieurs régimes de retraite privés consentis par l'entreprise. Ces régimes de retraite, non financés, sont gérés par Vantiva et accordent aux bénéficiaires principalement des annuités de retraite et des pensions d'invalidité. Les avantages sont déterminés sur la base de leurs années de service et de leur salaire en fin de carrière. Les régimes de retraite sont fermés aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est compris entre 60 et 63 ans.

- **Aux Etats-Unis**, les employés de Vantiva sont couverts par un régime de retraite à prestations définies. Vantiva a principalement deux régimes de retraite à prestations définies : un régime qui couvre l'essentiel des employés non syndiqués, financé par un fonds géré de manière indépendante et un régime complémentaire qui couvre l'ensemble des dirigeants de Vantiva, régime fermé aux nouveaux entrants. Les avantages sont déterminés selon un pourcentage du salaire des participants au régime, complété par un taux de rendement financier minimum garanti sur les droits acquis jusqu'au départ en retraite.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, les services futurs rendus par les salariés américains ne donnent plus droit à prestations pour donner suite au gel des plans de pension décidé et annoncé en 2009. Les droits cumulés restent acquis et portent intérêt, mais il n'y a plus de cotisations versées au fonds de pension.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En Angleterre**, Vantiva accorde principalement un plan de retraite à prestations définies financé via un fonds géré de manière indépendante qui bénéficie des contributions de Vantiva et qui verse les prestations de retraite. Ce régime est fermé aux nouveaux entrants.

L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

- **En France**, des indemnités de départ à la retraite, telles que prévues par la convention collective, sont payables aux employés s'ils font encore partie du Groupe à cette date. Ces indemnités sont

évaluées et provisionnées sur la base du salaire estimé et de l'ancienneté des employés à la date de leur départ.

L'âge de départ à la retraite est de 62 ans mais l'âge moyen de la retraite observé est de 64 ans.

- **Dans les autres pays**, Vantiva accorde des régimes de retraite au Mexique, en Belgique, au Japon et en Corée du Sud. Les avantages sont principalement basés sur la rémunération assurée en fin de carrière et la durée de service.

### Régimes de couverture de soins médicaux

Aux Etats-Unis, Vantiva offrait un régime de couverture médicale à certains salariés pendant leur retraite. Le régime de couverture médicale aux Etats-Unis inclut le remboursement des frais médicaux de base et des frais dentaires et a été fermé aux nouveaux entrants.

## 9.2.2 Eléments du compte de résultat et de l'Etat du Résultat Global

### 9.2.2.1 Compte de résultat

(en millions d'euros)

|   | Plans de retraites et avantages assimilés |            | Couverture médicale |          | TOTAL      |            |
|---|---|------------|---------------------|----------|------------|------------|
|   | 2022                                      | 2021       | 2022                | 2021     | 2022       | 2021       |
| <b>Coût des services:</b>   |   |            |                     |          |            |            |
| - Coût des services rendus au cours de la période                             | (2)                                       | (2)        | -                   | -        | (2)        | (2)        |
| - Coût des services passés et gains liés à une réduction de régime            | 0   | 2          | -                   | -        | 0          | 2          |
| <b>Coût financier net:</b>  |   |            |                     |          |            |            |
| - Coût financier relatif à l'engagement                                       | (8)                                       | (6)        | -                   | -        | (8)        | (6)        |
| - Rendement relatif aux actifs du régime                                      | 5   | 3          | -                   | -        | 5          | 3          |
| - Coût administratif et taxe  | (1)                                       | -          | -                   | -        | -          | -          |
| <b>Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en charges</b> | <b>(6)</b>                                | <b>(2)</b> | <b>-</b>            | <b>-</b> | <b>(6)</b> | <b>(2)</b> |

### 9.2.2.2 Etat du Résultat Global (ERG)

(en millions d'euros)

|   | Plans de retraites et avantages assimilés |           | Couverture médicale |          | TOTAL        |              |
|---|---|-----------|---------------------|----------|--------------|--------------|
|   | 2022                                      | 2021      | 2022                | 2021     | 2022         | 2021         |
| <b>Ouverture</b>  |   |           |                     |          | <b>(196)</b> | <b>(236)</b> |
| Gains/(Pertes) actuariels sur les actifs du régime:                       |   |           |                     |          |              |              |
| - liés au rendement des actifs de couverture                              | (64)                                      | 2         | -                   | -        | (64)         | 2            |
| Gains/(pertes) actuariels sur la provision pour retraites:                |   |           |                     |          |              |              |
| - liés au changement d'hypothèses démographiques                          | 3   | 2         | -                   | -        | 3            | 2            |
| - liés au changement d'hypothèses financières <sup>(1)</sup>              | 122                                       | 35        | 0                   | -        | 122          | 35           |
| - liés aux ajustements d'expérience                                       | (12)                                      | 1         | 0                   | -        | (12)         | 1            |
| <b>Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG</b> | <b>49</b>                                 | <b>40</b> | <b>1</b>            | <b>-</b> | <b>50</b>    | <b>40</b>    |
| <b>Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en ERG</b> |   |           |                     |          | <b>(146)</b> | <b>(196)</b> |

<sup>(1)</sup> En 2022 la variation des taux d'actualisation (voir note 9.2.5) a entraîné un gain actuariel de 49 millions d'euros un gain actuariel de 40 millions d'euros en 2021

## 9.2.3 Evolution des engagements et des actifs de couvertures

| (en millions d'euros)  | Plans de retraites et avantages assimilés |              | Couverture médicale |            | TOTAL        |              |
|--|---|--------------|---------------------|------------|--------------|--------------|
|  | 2022                                      | 2021         | 2022                | 2021       | 2022         | 2021         |
|  |   | (514)        | (558)               | (5)        | (5)          | (519)        |
| <b>Valeur actuelle de l'obligation à l'ouverture</b>                               |   |              |                     |            |              |              |
| Coût des services rendus   | (2)                                       | (2)          | -                   | -          | (2)          | (2)          |
| Coût financier   | (8)                                       | (6)          | 0                   | -          | (8)          | (6)          |
| Réévaluation - gains/(pertes) actuariels provenant:                                |   |              |                     |            |              |              |
| - de changement dans les hypothèses démographiques                                 | 3   | 2            | -                   | -          | 3            | 2            |
| - de changement dans les hypothèses financières                                    | 122                                       | 35           | 0                   | -          | 122          | 35           |
| - des ajustements liés à l'expérience  | (12)                                      | 1            | 0                   | -          | (12)         | 1            |
| Coût des services passés, incluant les gains/(pertes) sur les réductions de régime | 0   | 1            | -                   | -          | 0            | 1            |
| Variation de périmètre   | 0   | -            | 2                   | -          | 3            | -            |
| Prestations versées  | 29  | 32           | 0                   | -          | 29           | 32           |
| Écarts de conversion   | (2)                                       | (18)         | 0                   | -          | (1)          | (18)         |
| Autres (changement système de retraite)  | -   | -            | -                   | -          | -            | -            |
| <b>Valeur actuelle de l'obligation à la clôture</b>                                | <b>(383)</b>                              | <b>(514)</b> | <b>(2)</b>          | <b>(5)</b> | <b>(385)</b> | <b>(518)</b> |
| <i>Obligation entièrement ou partiellement financée</i>                            | <i>(188)</i>                              | <i>(248)</i> | <i>-</i>            | <i>-</i>   | <i>(188)</i> | <i>(248)</i> |
| <i>Obligation non financée</i>   | <i>(195)</i>                              | <i>(266)</i> | <i>(5)</i>          | <i>(5)</i> | <i>(199)</i> | <i>(270)</i> |
| <b>Juste valeur des actifs du plan à l'ouverture</b>                               | <b>223</b>                                | <b>208</b>   | <b>-</b>            | <b>-</b>   | <b>223</b>   | <b>208</b>   |
| Rendement des actifs de couverture   | 4   | 3            | -                   | -          | 4            | 3            |
| Gains/(pertes) de réévaluation   | (65)                                      | 2            | -                   | -          | (65)         | 2            |
| Cotisations versées par l'employeur  | 8   | 8            | -                   | -          | 8            | 8            |
| Prestations versée   | (11)                                      | (14)         | -                   | -          | (11)         | (14)         |
| Écarts de conversion   | 0   | 15           | -                   | -          | 0            | 15           |
| Autres (changement système de retraite)  | -   | -            | -                   | -          | -            | -            |
| <b>Juste valeur à la clôture</b>   | <b>160</b>                                | <b>223</b>   | <b>-</b>            | <b>-</b>   | <b>160</b>   | <b>223</b>   |
| <b>Provisions pour retraites et avantages assimilés</b>                            | <b>(224)</b>                              | <b>(291)</b> | <b>(2)</b>          | <b>(5)</b> | <b>(225)</b> | <b>(295)</b> |

Le Groupe s'attend à ce que les prestations à verser, au cours de l'exercice 2023, soient de l'ordre de 25 millions d'euros au titre des plans à prestations définies, dont 18 millions d'euros directement par l'entreprise aux employés et 7 millions d'euros par les plans.

## 9.2.4 Actifs du régime

### 9.2.4.1 Politique et stratégie de couverture des engagements

Dans le cas où l'engagement pour retraites et avantages assimilés est couvert par des actifs, principalement aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, la stratégie d'investissement concernant ces actifs de couverture est définie en fonction du profil des bénéficiaires des plans.

Au Royaume-Uni, les contributions relatives aux régimes à prestations définies sont négociées avec les Trustees d'après une évaluation triennale. Les Trustees sont conseillés par un acteur majeur du conseil en gestion des risques sur la politique d'investissement. Les cotisations annuelles moyennes sont de l'ordre de 6,6 millions de livres sterling (7,7 millions d'euros au taux moyen 2022).

Aux Etats-Unis, la politique de Vantiva est de contribuer à hauteur d'un montant au moins égal aux minima requis par la loi américaine. Il n'y a pas eu de contribution en 2022.

Périodiquement, une analyse actif-passif des politiques d'investissement est réalisée, pour mesurer l'équilibre risque / rentabilité.

- Aux Etats-Unis, dans la mesure où le régime de retraite est gelé, la stratégie d'investissement vise à augmenter le ratio de capitalisation pour atteindre le montant de l'obligation tout en visant simultanément à minimiser la volatilité du ratio de capitalisation (le ratio de financement est d'environ 75%). L'actif est entièrement composé d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Un mandat a été donné à un fond externe pour appliquer cette stratégie.
- Au Royaume-Uni, le statut de financement est d'environ 90%. L'actif de financement est composé de 54% de contrats d'assurance couvrant les obligations envers les retraités, 34% d'obligations et équivalents de trésorerie, 11% d'instruments de capitaux propres et 1% d'immeubles.

### 9.2.4.2 Ventilation de la juste valeur par catégorie

| (en % et en millions d'euros) | Répartition des actifs au 31 décembre |             | Juste valeur des actifs au 31 décembre |            |
|-------------------------------|---------------------------------------|-------------|--|------------|
|                               | 2022                                  | 2021        | 2022                                   | 2021       |
|                               | Trésorerie et équivalents             | 3%          | 1%                                     | 5          |
| Actions                       | 50%                                   | 13%         | 79                                     | 30         |
| Titres de créances            | 31%                                   | 69%         | 50                                     | 154        |
| Immobilier                    | 1%                                    | 1%          | 2                                      | 3          |
| Contrats d'assurance          | 15%                                   | 15%         | 25                                     | 33         |
| <b>Total</b>                  | <b>100%</b>                           | <b>100%</b> | <b>160</b>                             | <b>223</b> |

La juste valeur des titres de créances et des instruments de capitaux propres est basée sur des prix cotés sur des marchés actifs. La juste valeur des actifs de couverture ne comprend pas d'instruments financiers émis par Vantiva ni tout autre actif utilisé par le Groupe.

En 2022 le rendement réel des actifs s'est avéré négatif à (59) millions d'euros (positif de 5 millions d'euros en 2021).

### 9.2.5 Hypothèses retenues pour le calcul actuariel

|   | Plans de retraites et avantages assimilés |       | Couverture médicale |       |
|---|---|-------|---------------------|-------|
|   | 2022                                      | 2021  | 2022                | 2021  |
| Taux d'actualisation moyen pondéré                          | 4.40%                                     | 1.61% | 4.89%               | 2.55% |
| Taux moyen pondéré d'augmentation des salaires à long terme | 1.22%                                     | 1.17% | N/A                 | N/A   |

#### **Méthodologie appliquée pour la détermination du taux d'actualisation**

Pour les régimes américains, les prestations projetées sont actualisées en utilisant une courbe des taux déterminée à partir du taux des obligations émises par des entreprises notées AA. Dans la zone Euro et au Royaume-Uni les taux d'actualisation utilisés sont déterminés sur la base des obligations émises par des entreprises notées AA.

| (en %)      | Plans de retraites et avantages assimilés | Plans de préretraite | Couverture médicale | Index de référence               |
|-------------|---|----------------------|---------------------|----------------------------------|
| Zone Euro   | 3.77%                                     | 0.00%                | N/A                 | Iboxx AA10+                      |
| Royaume Uni | 4.70%                                     | N/A                  | N/A                 | Aon Hewitt AA curve              |
| Etats-Unis  | 4.81%                                     | N/A                  | 4.89%               | Citigroup pension discount curve |

### 9.2.6 Risques associés aux régimes à prestation définies et analyse de sensibilité

Les plans de retraite sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation.

Les plans de couverture médicale sont principalement exposés :

- au risque de longévité lié aux hypothèses de mortalité ;
- aux risques financiers liés aux hypothèses de taux d'actualisation et taux d'inflation de la couverture médicale.

La sensibilité de l'évaluation actuarielle est décrite ci-dessous :

- si le taux d'actualisation augmentait de 0,25%, la provision diminuerait de 8 millions d'euros ;
- si le taux d'actualisation diminuait de 0,25%, la provision augmenterait de 8 millions d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale augmentaient de 1%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- si les coûts de couverture médicale diminuaient de 1%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires augmentait de 0,25%, la provision augmenterait de moins de 1 million d'euros ;
- si le taux de revalorisation des salaires diminuait de 0,25%, la provision diminuerait de moins de 1 million d'euros.

L'analyse de sensibilité présentée a été déterminée sur la base de changements raisonnables de chacune des hypothèses à la date de clôture, tout en conservant les autres hypothèses inchangées.

### 9.3 Paiements sur la base d'actions

*Le Groupe peut accorder des rémunérations sur la base d'actions dont certaines sont réglées en instruments de capitaux propres et d'autres en trésorerie. En application d'IFRS 2, l'avantage accordé aux salariés au titre des plans de stock-options ou d'actions gratuites, évalué au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération.*

*Les plans d'attributions d'actions dénoués en instruments de capitaux propres sont évalués à la date d'attribution sur la base de la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés. Ils sont comptabilisés comme des charges de personnel, linéairement sur la durée d'acquisition des droits, en prenant en compte l'estimation du Groupe du nombre d'instruments qui seront acquis à la fin de la période d'acquisition.*

*Pour les plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie, une dette correspondant à la part de biens ou services reçus par le Groupe est comptabilisée pour la juste valeur de ces biens ou services, et, est recalculée à chaque date de clôture avec les changements de juste valeur enregistrés en contrepartie du compte de résultat au sein des « Autres produits (charges) financiers nets ». De plus, pour les plans basés sur des conditions de performance hors marché, la probabilité de réaliser la performance est estimée chaque année et la charge est ajustée en conséquence.*

*La juste valeur des instruments, et particulièrement des options attribuées, est déterminée en utilisant soit un modèle d'évaluation d'options binomial, soit le modèle d'évaluation Black&Scholes, qui prend en compte une réestimation annuelle du nombre attendu d'options exerçables. Le modèle de Black&Scholes peut également être utilisé pour évaluer la valeur des attributions soumises à certaines conditions de marché.*

#### 9.3.1 Plans de stock-options et actions ordinaires accordés par Vantiva

##### **Plan d'Intéressement du Management « Management Incentive Plans (MIP) »**

L'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013, dans sa quinzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution, en une ou plusieurs fois, au profit des salariés ou des mandataires sociaux de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, d'options d'achat ou de souscription d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 23 juillet 2016. Les options attribuées au titre de cette autorisation ne pouvaient donner droit à un nombre d'actions supérieur à 994 204 (soit, avec prise en compte du regroupement d'actions intervenu en 2020, une quotité représentant 8% du capital social à la date de l'Assemblée générale du 23 mai 2013).

Le Directeur Général, agissant sur délégation octroyée par le Conseil d'administration lors de sa réunion en date du 22 septembre 2022, afin de préserver les droits des titulaires d'Options à l'issue de la Distribution, a décidé de procéder comme suit à l'ajustement des droits des titulaires d'Options n'ayant pas exercé leurs Options avant le 6 septembre 2022 :

- Management Incentive Plan juin 2017 : en appliquant un coefficient modifié de 2,62239944, le prix d'exercice des options a été modifié et s'élève désormais à 60,54 euros, et le nombre d'actions de la Société sous options existantes (une option pour une action) a été ajusté à 10 083 ;
- Management Incentive Plan octobre 2017 : en appliquant le même coefficient modifié, le prix d'exercice des options a été modifié et s'élève désormais à 73,21 euros, et le nombre d'actions de la Société sous option existantes est désormais de 47 587.

Au 31 décembre 2022, 7 563 et 23 800 options liées respectivement à MIP juin 2017 et MIP octobre 2017 sont toujours en circulation.

Les options relatives au plan MIP 2016 ont été annulées du fait de l'expiration du plan en juin et octobre 2022.

##### **Plan d'Intéressement à Long Terme 2019 : « 2019 Long Term Incentive Plan (LTIP 2019) »**

L'Assemblée générale du 14 juin 2019, dans sa vingtième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à attribuer des actions existantes ou des actions à émettre, en faveur des salariés du Groupe ou de certaines catégories de salariés. Cette autorisation a été donnée pour une période de 12 mois, soit jusqu'au 13 juin 2020, les actions attribuées en vertu de la présente autorisation ne pouvant pas dépasser 3 000 000, soit une quotité réajustée de 111 111 actions après opérations de regroupement.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration a approuvé le 14 juin 2019 la mise en œuvre d'un Plan d'Intéressement à Long Terme du management (LTIP 2019).

Ce plan, qui s'étale sur une période de trois années, prévoit l'attribution de droits conditionnels à recevoir des actions gratuites dont l'acquisition définitive est conditionnée au respect de la condition de présence ininterrompue pendant toute la durée du Plan jusqu'au 14 juin 2022.

Sur le fondement de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration du 30 janvier 2020 a attribué en plusieurs fois, entre le 14 juin 2019 et le 20 janvier 2020, un nombre total de 2 907 000 droits à recevoir autant d'actions gratuites, soit une quotité réajustée de 107 601 droits après regroupement d'actions.

Ce plan est arrivé à échéance le 14 juin 2022.

Le 19 septembre 2022, agissant sur délégation du Conseil d'administration, le Directeur Général a procédé à la livraison différée des actions attribuées gratuitement dans le cadre du plan LTIP 2019 et définitivement acquises, préalablement à la Distribution intervenue le 27 septembre 2022. A cet effet, 78 637 actions nouvelles ont été émises et livrées aux bénéficiaires du plan LTIP 2019.

Au 31 décembre 2022, aucun droit conditionnel à recevoir des actions gratuites ne reste donc en circulation au titre de ce plan.

### **Plan d'intéressement à Long Terme 2020 (LTIP 2020)**

L'Assemblée générale du 30 juin 2020, dans sa vingt-cinquième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 36 mois et est valable jusqu'au 30 juin 2023. Les droits à attribuer en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 3,6% du capital social tel que constaté à la date à laquelle il sera fait usage de l'autorisation.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration a approuvé le 17 décembre 2020 la mise en œuvre du Plan d'intéressement à Long Terme 2020 et attribué 2 829 146 droits à actions gratuites. Ces plans triennaux confèrent aux bénéficiaires des droits conditionnels de recevoir des Actions de Performance, dont la livraison est subordonnée à la satisfaction d'une condition de présence pendant toute la durée du Plan (soit initialement jusqu'au 17 décembre 2023) et la réalisation de deux conditions de performance, une condition de performance interne assise sur l'atteinte d'objectifs d'EBITA cumulé et une condition de performance externe assise sur un objectif de rendement total pour les actionnaires jusqu'à la fin de 2022. Il est précisé toutefois que 754 656 de ces droits ne portent pas sur des Actions de Performance mais sur des actions gratuites attribués à des bénéficiaires qui ne font pas partie du Comité exécutif et dont l'acquisition définitive n'est soumise qu'à la condition de présence ininterrompue pendant toute la durée du Plan.

Conformément à l'autorisation donnée par la même Assemblée générale, le Conseil d'administration du 24 mars 2021 a procédé à l'attribution de 1 424 899 actions de performance au bénéfice de membres du Comité exécutif dans les mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus. La période d'acquisition, commençant à la date de l'attribution, devait prendre fin également à son troisième anniversaire (soit initialement au 24 mars 2024).

Dans le contexte de la Distribution, pour fidéliser les bénéficiaires de ces plans et aligner leurs intérêts sur celui des actionnaires, le Conseil d'administration a souhaité anticiper de quelques mois l'acquisition définitive des actions attribuées au titre de ce plan, cette modification devant permettre aux attributaires de bénéficier de la Distribution et de recevoir ainsi des actions Technicolor Creative Studios au moment de sa mise en œuvre.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale de la Société, réunie le 6 septembre 2022, a approuvé la Distribution et, aux termes de la douzième résolution adoptée à titre extraordinaire, a approuvé la modification avec effet rétroactif de la vingt-cinquième résolution adoptée par l'Assemblée générale du 30 juin 2020 et la possibilité de réduire ainsi la période d'acquisition initiale à une durée minimale de seize mois, autorisant ainsi les amendements nécessaires aux règlements du plan.

L'échéance de la période d'acquisition minimale a ainsi été ramenée au 30 août 2022, soit 7 jours avant la date de l'Assemblée générale du 6 septembre 2022.

Le 19 septembre 2022, le Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration et après que ce dernier ait évalué le niveau de réalisation des conditions de performance du Plan telles qu'ajustées, a décidé d'émettre au pair 2 800 276 actions nouvelles et de les livrer aux bénéficiaires du LTIP 2020 ayant satisfait la condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant la durée réajustée du Plan.

Au 31 décembre 2022, aucun droit conditionnel à recevoir des actions gratuites ne reste donc en circulation au titre de ce plan.

### **Plans d'Actions Additionnelles de Performance (ASP 2020)**

Faisant usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 30 juin 2020, dans sa vingt-sixième résolution, et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration a approuvé le 15 avril 2021 la mise en œuvre du Plan 2020 d'Actions Additionnelles de Performance (ASP) au profit du Directeur général et d'autres cadres dirigeants éligibles (membres du Comité exécutif) et attribué 1 744 416 Actions Additionnelles de Performance, respectivement 1 365 533 (dont 1 027 398 au profit du Directeur général) le 15 avril 2021 et 378 883 le 23 avril 2021.

Ces plans, d'une durée de deux ans, confèrent aux bénéficiaires des droits conditionnels à recevoir des Actions Additionnelles de Performance.

L'octroi de ces Actions Additionnelles de Performance est conditionné à la réalisation préalable par chaque bénéficiaire éligible d'un investissement personnel significatif en actions ordinaires de la Société, investissement en considération duquel ce bénéficiaire peut se voir attribuer gratuitement, à la discrétion du Conseil, des Actions Additionnelles de Performance à hauteur d'un montant représentant au maximum 3 fois le montant investi en actions Vantiva par ledit bénéficiaire.

La livraison de ces Actions Additionnelles de Performance, au terme du Plan, est par ailleurs subordonnée à :

- la satisfaction d'une condition de présence ininterrompue pendant toute la durée du plan jusqu'en avril 2023,
- et à la réalisation d'une condition de performance interne assise sur l'atteinte d'objectifs d'EBITA cumulé et d'une condition de performance externe assise sur un objectif de rendement total pour les actionnaires jusqu'à la fin de 2022.

De la même manière que pour le LTIP 2020, le Conseil d'administration a souhaité dans le contexte de la Distribution anticiper de quelques mois l'acquisition définitive des actions additionnelles attribuées au titre de ce plan, et permettre ainsi aux attributaires de participer à l'opération.

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale de la Société, réunie le 6 septembre 2022, a approuvé la Distribution et, aux termes de la treizième résolution adoptée à titre extraordinaire, a approuvé la modification avec effet rétroactif de la vingt-sixième résolution adoptée par l'Assemblée



générale du 30 juin 2020 et la possibilité de réduire ainsi la période d'acquisition initiale à une durée minimale de seize mois, autorisant ainsi les amendements nécessaires aux règlements du plan.

L'échéance de la période d'acquisition minimale a ainsi été ramenée au 30 août 2022, soit 7 jours avant la date de l'Assemblée générale du 6 septembre 2022.

Le 19 septembre 2022, le Directeur général, agissant sur délégation du Conseil d'administration et après que ce dernier ait évalué le niveau de réalisation des conditions de performance du Plan telles qu'ajustées, a décidé d'émettre au pair 1 215 858 actions nouvelles et de les livrer aux bénéficiaires du plan incitatif d'investissement ASP 2020 ayant satisfait la condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant la durée réajustée du Plan.

Au 31 décembre 2022, aucun droit conditionnel à recevoir des actions gratuites ne reste donc en circulation au titre de ce plan.

### Plan d'intéressement à Long Terme 2022 (LTIP 2022)

L'Assemblée générale du 6 septembre 2022, dans sa quatorzième résolution, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'attribution d'actions existantes ou à émettre, au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les salariés et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 36 mois et est valable jusqu'au 6 septembre 2025. Les droits à attribuer en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit à un nombre d'actions supérieur à 3% du capital social tel que constaté à la date à laquelle il sera fait usage de l'autorisation.

Faisant usage de cette autorisation et sur recommandation du Comité rémunération, le Conseil d'administration a approuvé le 21 décembre 2022 la mise en œuvre du Plan d'intéressement à Long Terme 2022 et attribué gratuitement 2 665 074 droits à actions gratuites au profit du Directeur général.

Ce plan triennal confère à son bénéficiaire des droits conditionnels de recevoir des Actions de Performance, dont la livraison est subordonnée à la satisfaction d'une condition de présence pendant toute la durée du Plan (soit jusqu'au 21 décembre 2025) et la réalisation de trois conditions de performance conditionnant chacune pour partie l'acquisition définitive des actions : (i) un objectif financier assis sur l'OCF qui sera réalisé au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 (conditionnant l'acquisition définitive de 40% des droits), (ii) un objectif de rendement total pour les actionnaires (" TSR ") à atteindre à l'issue d'une période de trois (3) exercices se terminant fin 2025 (pesant pour 40%), et (iii) un objectif RSE basé sur les trois prochaines notations annuelles qui seront allouées à Vantiva par Ecovadis à compter de 2023 (pesant pour 20%).

Conformément à l'autorisation donnée par la même Assemblée générale, le Conseil d'administration du 31 janvier 2023 a procédé à l'attribution de 7 995 223 actions de performance au bénéfice de membres du Comité exécutif dans les mêmes conditions que celles énumérées ci-dessus. La période d'acquisition, commençant à la date de l'attribution, doit prendre fin également à son troisième anniversaire (soit initialement au 31 janvier 2026).

Le détail de ces plans de stock-options et d'actions est présenté ci-dessous :

| Type de plan                 | Date d'octroi           | Nombre d'instruments initialement accordés | Nombre d'instruments restants | Nombre de bénéficiaires initial | Date d'acquisition des droits | Durée de vie de l'instrument | Prix d'exercice / Valeur de l'action <sup>(1)</sup> | Juste valeur estimée <sup>(1)</sup> |            |
|------------------------------|-------------------------|--|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|------------------------------|---|-------------------------------------|------------|
| MIP Juin 2017 Options (*)    | Options de souscription | 26 juin 2015                               | 9 260                         | 7 563                           | 2                             | juin 2017 (50%)              | 8 ans   | 60,54 euros                         |            |
|                              |                         |  |                               |                                 |                               | juin 2018 (25%)              |   |                                     |            |
|                              |                         |  |                               |                                 |                               | juin 2019 (25%)              |   |                                     |            |
| MIP Octobre 2017 Options (*) | Options de souscription | 3 décembre 2015                            | 63 334                        | 23 800                          | 22                            | octobre 2017 (50%)           | 8 ans   | 73,21 euros                         |            |
|                              |                         |  |                               |                                 |                               | octobre 2018 (25%)           |   |                                     |            |
|                              |                         |  |                               |                                 |                               | octobre 2019 (25%)           |   |                                     |            |
| LTIP 2022 (**)               | Actions de performance  | 21 décembre 2022                           | 2 665 074                     | 2 665 074                       | 1                             | décembre 2025                | 3 ans   | 0,19 euros                          | 0,14 euros |

(\*) Plan de rétention dénommé « Management Incentive Plans (MIP) » (voir la description ci-avant).

(\*\*) Plan de rétention dénommé « Long-Term Incentive Plan (LTIP) » (voir la description ci-avant).

(1) Les prix d'exercice, la juste valeur et le nombre des options existantes ont été modifiés suite à l'augmentation de capital de 2015, au regroupement d'actions de 2020 et à la Distribution de TCS en 2022. Le prix d'exercice concerne les MIP et la valeur de l'action fait référence, pour les LTIP, à la valeur de l'action à la date d'attribution.

### 9.3.2 Variations des options en circulation et des actions gratuites

Le nombre d'options et d'actions gratuites restantes ainsi que leur prix moyen pondéré d'exercice ont connu les variations suivantes en 2022 et 2021 :

|   | Nombre<br>d'options et<br>d'actions<br>gratuites | Prix d'exercice<br>moyen pondéré<br>(en euros) / Valeur<br>d'action |
|---|--|---|
| <b>Nombre restant au 31 décembre 2020</b> | <b>3 204 907</b>                                 | <b>11,23</b><br><i>(compris entre 0 et 192)</i>                     |
| <i>Dont exerçables</i>                    | 261 568  | 114,24  |
| Attribuées (*)                            | 3 149 437  | 1,72  |
| Livrées (Plan d'actions gratuites)        | (9 800)  | 34,40   |
| Livrées (MIP)                             | -  | -   |
| Supprimées & autres                       | (468 157)  | 40,80   |
| <b>Nombre restant au 31 décembre 2021</b> | <b>5 876 387</b>                                 | <b>3,74</b><br><i>(compris entre 0 et 192)</i>                      |
| <i>Dont exerçables</i>                    | 76 368   | 152,17  |
| Attribuées (*)                            | 2 665 074  | 0,19  |
| Livrées (Plan d'actions gratuites)        | (4 094 771)                                      | 2,60  |
| Livrées (MIP)                             | -  | -   |
| Supprimées & autres                       | (1 750 253)                                      | 5,22  |
| <b>Nombre restant au 31 décembre 2022</b> | <b>2 696 437</b>                                 | <b>1,00</b><br><i>(compris entre 0 et 74)</i>                       |
| <i>Dont exerçables</i>                    | 31 363   | 70,15   |

(\*) liés aux Plans d'Intéressement à Long Terme (LTIP) 2022, 2021 et 2020 et ASP 2020

### Principales hypothèses utilisées

L'estimation des justes valeurs des stock-options octroyées a été réalisée en utilisant le modèle Black&Scholes de valorisation d'options. Les données utilisées dans les modèles sont les suivantes :

| (en % et en euros)                                    | Plans de stock-options<br>octroyés en ** |         |
|---|--|---------|
|   | déc-15                                   | juin-15 |
| Prix moyen pondéré de l'action à la date d'évaluation | 72,59                                    | 63,11   |
| Prix moyen d'exercice pondéré                         | 73,21                                    | 60,54   |
| Volatilité attendue                                   | 40%                                      | 40%     |
| Durée de vie estimée <sup>(*)</sup>                   | 5 ans                                    | 5 ans   |
| Taux sans risque                                      | 0,12%                                    | 0,17%   |
| Ratio de dividende attendu                            | 0,70%                                    | 0,8%    |
| Juste valeur à la date d'estimation                   | 23,37                                    | 19,66   |

(\*) La durée de vie estimée est plus courte que la durée de vie contractuelle de l'option car elle représente la période estimée à compter de la date d'attribution à la date probable d'exercice.

(\*\*) les prix ainsi que la juste valeur ont été ajustés pour tenir compte du regroupement de 2020 et de la Distribution de TCS en 2022.

Les facteurs considérés pour estimer la volatilité attendue pour les plans de stock-options ayant une maturité à long terme incluent :

- la volatilité historique des actions Vantiva sur la période longue disponible ;
- les ajustements de cette volatilité historique en fonction des changements intervenus dans le profil d'activité Vantiva. Pour les plans à maturité plus courte, la volatilité attendue a été déterminée sur la base de la volatilité implicite des actions Vantiva observable à la date de début du plan.

### 9.3.3 Charges de l'exercice relatives aux plans de stock-options

Les rémunérations comptabilisées au titre des services reçus sur la période correspondent respectivement à une charge de 7 millions d'euros (dont 4 millions d'euros liés à la livraison anticipée des plans) et une charge de 3 millions d'euros respectivement au titre des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. La contrepartie de cette charge ou produit a été créditée en capitaux propres.

Au 31 décembre 2022, le solde des plans expirés s'élevant à 12 millions d'euros a été transféré en réserves consolidées en application des dispositions d'IFRS 2.

### 9.4 Sommes allouées aux membres du Conseil d'administration et aux membres du Comité exécutif.

Le montant des jetons de présence et des rémunérations allouées aux administrateurs (y compris les charges sociales liées) s'élève à 0,8 millions d'euros en 2022 et 0,9 million en 2021. Une retenue à la source est effectuée sur les montants dus aux administrateurs non-résidents fiscaux en France. Les jetons de présence dus au titre de l'exercice 2022 seront versés en 2023.

Les avantages alloués par le Groupe aux membres du Comité exécutif (incluant ceux qui ont quitté cette fonction au cours des exercices 2022 et 2021) se détaillent comme suit sur les exercices 2022 et 2021 :

| (en millions d'euros)                                     | 2022      | 2021 <sup>(1)</sup> |
|---|-----------|---------------------|
| Salaires et autres avantages à court terme <sup>(1)</sup> | 7         | 11                  |
| Avantages à long-terme                                    | 3         | 2                   |
| Indemnités de départ <sup>(2)</sup>                       | 2         | 1                   |
| Paiements fondés sur des actions                          | 1         | 1                   |
| <b>Total</b>  | <b>13</b> | <b>15</b>           |

(1) 9 membres en 2022 et 8 membres en 2021.

(2) Les indemnités de départ en retraite provisionnées étaient quasi nulles au 31 décembre 2022 et 2021.

Enfin, les membres du Comité exécutif peuvent bénéficier d'indemnités en cas de cessation involontaire et sans faute de leur fonction, pour un montant global estimé à 1,4 millions d'euros.

## 10 Provisions et risques

*Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.*

*L'obligation peut découler d'un contrat, de dispositions légales ou réglementaires, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez des tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.*

*Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée mais une description de cette obligation est présentée dans les notes annexes aux états financiers consolidés.*

*Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante. Cette valeur actualisée est déterminée à partir de taux d'actualisation avant impôts reflétant l'estimation de la valeur temps de l'argent. L'effet de la désactualisation est enregistré en « Autres produits (charges) financiers nets ».*

### **Principe comptable du Groupe sujet à estimations et jugements**

*Le jugement de la Direction est requis pour l'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'événements futurs nécessairement incertains. Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et risques fiscaux etc., la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier, ainsi que sur les jurisprudences connues.*

### **Provisions pour restructuration**

*Le Groupe comptabilise une provision pour restructuration au cours de l'exercice dès lors qu'il a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision du Groupe matérialisée avant la date de clôture par :*

- L'existence d'un plan détaillé et formalisé précisant les sites concernés, la localisation, la fonction et le nombre approximatif des personnes concernées, la nature des dépenses qui seront engagées et la date de mise en œuvre du plan ; et*

- L'annonce de ce plan aux tiers concernés par celui-ci.*

*La provision n'inclut que les dépenses directement liées au plan.*

## 10.1 Détail des provisions

|  | Provisions pour garanties | Provisions pour risques et litiges relatifs |                      | Provisions pour restructuration |                      | Total     |
|--|---------------------------|---|----------------------|---------------------------------|----------------------|-----------|
|  |                           | Aux activités poursuivies                   | Aux activités cédées | Aux activités poursuivies       | Aux activités cédées |           |
| (en millions d'euros)                    |                           |   |                      |                                 |                      |           |
| <b>Au 31 décembre 2021</b>               | <b>18</b>                 | <b>21</b>                                   | <b>21</b>            | <b>18</b>                       | <b>1</b>             | <b>79</b> |
| Dotations                                | 12                        | 4   | 7                    | 19                              | 3                    | 45        |
| Reprises                                 | (9)                       | (0)   | (2)                  | (2)                             | (1)                  | (16)      |
| Utilisations de l'exercice               | (2)                       | (0)   | (3)                  | (22)                            | (6)                  | (32)      |
| Ecart de conversion et autres mouvements | -                         | (6)   | 1                    | (4)                             | 3                    | (6)       |
| <b>Au 31 décembre 2022</b>               | <b>19</b>                 | <b>18</b>                                   | <b>24</b>            | <b>10</b>                       | <b>-</b>             | <b>70</b> |
| <i>Dont courant</i>                      | 19                        | 8   | 6                    | 10                              | 0                    | 43        |
| <i>Dont non courant</i>                  | -                         | 10  | 18                   | -                               | -                    | 28        |

Les provisions pour restructuration sont principalement liées à des coûts de fermeture (indemnités de fin de contrat des salariés et fermeture des locaux) des activités poursuivies.

## 10.2 Risques et litiges

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe peut faire l'objet de procédures judiciaires et de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs. Le Groupe enregistre une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis-à-vis d'un tiers dont le passif potentiel susceptible d'en résulter peut être estimé avec une précision suffisante. Les procédures en cours les plus significatives sont les suivantes :

### **Procédure fiscale au Brésil**

Les Autorités Fiscales Brésiliennes ont notifié Technicolor Brasil Midia E Entretenimento LTDA un redressement fiscal pour les exercices 2014 et 2015. Vantiva conteste la totalité du redressement devant les tribunaux compétents et a eu un jugement favorable à la cour de première instance. La Receita Federal Brasil (autorité fiscale fédérale) a fait appel et Vantiva est en attente du jugement de cet appel.

### **Association des anciens salariés de RCA du Comté de Taoyuan**

Vantiva, certaines de ses filiales et General Electric sont poursuivis par une association d'anciens salariés (ou d'ayants-droits d'anciens salariés) d'une ancienne usine à Taiwan (TCETVT). L'Association soutient que les plaignants ont été exposés à divers contaminants lorsqu'ils vivaient et travaillaient à l'Usine, ce qui selon eux leur a causé diverses maladies, notamment des cancers, ou a généré un stress émotionnel lié à la peur que leur travail et leurs conditions de vie à l'Usine n'augmentent le risque de maladie.

Après une première décision du tribunal de Taiwan et un appel devant la Haute Cour Taiwanaise (première Cour d'appel), la Cour Suprême de Taiwan, en août 2018:

- (i) a confirmé la décision de la Haute Cour Taiwanaise d'accorder 518 millions de NTD (15,8 millions d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2022) de dommages et intérêts à 260 plaignants ;
- (ii) a cassé la décision en ce qui concerne la demande de 246 plaignants et renvoyé l'affaire devant la Haute Cour Taiwanaise pour ces plaignants.

General Electric a versé au Tribunal le montant total de la décision en décembre 2019.

Le 5 mars 2020, la Haute Cour Taiwanaise a statué sur la demande des 246 plaignants et a accordé 54,7 millions NTD (1,6 million d'euros au taux de change en vigueur au 31 décembre 2022) de dommages et intérêts. Cette décision est en appel devant la Cour Suprême de Taiwan.

En 2016, l'Association a engagé un nouveau procès contre Vantiva et certaines de ses filiales et General Electric au nom de nouveaux membres, faisant des allégations pratiquement identiques à celles portées lors du premier procès. Le tribunal de Taipei a délibéré le 27 décembre 2019 et accordé environ 2,3 milliards de NTD (70 millions d'euros à taux de change en vigueur au 31 décembre 2022) ainsi que des intérêts de retard. Vantiva et General Electric sont tenus conjointement et solidairement responsables. Vantiva a interjeté appel de cette décision auprès de la Haute Cour Taïwanaise en janvier 2020 et le 21 avril 2022, la Haute Cour a rendu un jugement pour 1,667 milliard de NTD (51 millions d'euros au taux de change au 31 décembre 2022) pour 1 112 plaintes. Cette décision est en appel devant la Cour suprême de Taiwan. En raison d'une saisie effectuée par l'Association de certains actifs de GE, GE a déposé auprès du tribunal de Taïwan une garantie bancaire de 3 milliards NTD (91,7 millions d'euros au taux de change du 31 décembre 2022).

Vantiva et ses filiales affirment, entre autres, que TCETVT a exercé son activité moins de quatre années après son rachat auprès de General Electric, tandis que General Electric et son prédécesseur en charge RCA Corporation, ont possédé et exploité TCETVT pendant une vingtaine d'années.

Dans l'hypothèse où le Groupe ou l'une de ses filiales serait finalement tenu responsable ou réglerait le litige, les montants pourraient s'avérer être élevés. Il y a actuellement trop d'incertitudes pour évaluer de manière précise le montant que Vantiva ou l'une de ses filiales devrait régler dans le cadre de ces procédures. Vantiva dispose également de différents moyens afin de réduire tout risque, y compris les dommages et intérêts qui seraient dus par General Electric et autres.

### ***Enquêtes et procès dans l'affaire Tubes cathodiques***

#### **États-Unis**

En septembre 2019, les parties en défense ont conclu des amendements aux accords transactionnels avec certaines associations d'acheteurs indirects, dans lesquels les associations ont accepté de restituer une part réduite du montant de l'accord aux parties en défense, y compris Vantiva, avec exclusion des demandeurs de neuf États américains de ces accords transactionnels amendés. Alors que les accords transactionnels amendés ont reçu l'approbation finale du « US District Court », les associations d'acheteurs indirects exclues (les États dits Omitted Repealer ("ORS") et Non-Repealer ("NRS")) ont fait appel de cette décision, ainsi que de la décision du « US District Court » de rejeter leurs demandes d'intervenir dans la procédure d'approbation du règlement et dans le litige multidistrict, devant la cour d'appel du « Ninth Circuit ». Le 22 septembre 2021, le Ninth Circuit a confirmé les décisions de la District Court concernant les accords transactionnels amendés. Et le 23 décembre 2021, le Ninth Circuit a rejeté les requêtes des classes ORS et NRS pour une nouvelle audition et une nouvelle audition « en banc ». Les classes ORS et NRS ont demandé une certiorari/révision par la Cour suprême des États-Unis, qui a refusé la certiorari/révision le 13 juin 2022. Vantiva n'est maintenant techniquement plus dans les affaires CRT. Le 16 septembre 2022, cependant, une motion visant à modifier une plainte collective d'acheteurs indirects déposée précédemment a été déposée dans le tribunal de district MDL au nom des membres de la classe représentant plusieurs États. La plainte modifiée proposée ne nomme pas Vantiva en tant que défendeur, mais allègue que le groupe se réserve le droit de modifier à nouveau la plainte à l'avenir et de nommer Vantiva en tant que défendeur. Les défendeurs qui sont nommés dans cette proposition de plainte modifiée se sont opposés à la motion. Le District Court n'a pas encore statué sur cette question.

#### **Europe**

Depuis 2014, Vantiva se défend également avec d'autres défendeurs (Samsung, LG, Philips, etc.), dans plusieurs actions en justice devant diverses juridictions nationales de pays européens. Il s'agit principalement d'allégation de pratiques anticoncurrentielles dans l'industrie des CRT dans le sillage de la décision de la Commission Européenne en décembre 2012 en vertu de laquelle Vantiva a été condamné à une amende de 38,6 millions d'euros résultant d'une d'entente. Les litiges toujours en cours sont les suivants.

Aux Pays-Bas, une procédure judiciaire engagée par Vestel, un fabricant turc de téléviseurs, en vertu de la loi turque est toujours en cours. Vestel a également intenté des poursuites en Turquie, qui ont été

rejetées en première instance puis par la cour d'appel régionale en décembre 2020 ainsi qu'en février 2021. Vestel a porté un recours devant la Cour Suprême à l'encontre de cette décision ayant rejeté sa demande de faire appel.

À ce stade, Vantiva n'est pas en mesure d'évaluer l'issue éventuelle de ces affaires ni les risques encourus en raison de la complexité des procédures. Selon les juridictions, les décisions sur la responsabilité puis, le cas échéant sur le montant des dommages ne sont pas attendues avant le premier trimestre 2023.

Vantiva se défendait également (i) dans une affaire au Royaume-Uni contre Arcelik, un fabricant turc, qui a été transignée en février 2020, (ii) deux litiges contre trois anciens fabricants allemands de téléviseurs (Grundig et Loewe/Metz) en vertu du droit allemand qui ont été transigés en décembre 2020, et (iii) trois litiges aux Pays-Bas contre trois fabricants brésiliens de téléviseurs qui ont été également transigés en novembre 2021.

### **Questions environnementales**

Certains sites actuels et passés de fabrication du Groupe ont un long passé industriel. Les contaminations des sols et des eaux souterraines, qui se sont déjà produites sur quelques sites, pourraient se produire à nouveau ou être découvertes sur d'autres sites à l'avenir. Les rejets industriels des sites que Vantiva a créés ou acquis exposent le Groupe à des coûts de dépollution. Le Groupe a identifié certains sites dont la contamination chimique a exigé ou va exiger la mise en œuvre de mesures de dépollution.

Une contamination du sol et des eaux souterraines a été détectée près d'un ancien site de fabrication, situé à Taoyuan (Taiwan) acquis en 1987 dans le cadre d'une opération entre General Electric (GE) et le Groupe. En 1992, le site a été cédé à un promoteur local. La dépollution du sol a été achevée en 1998. En 2002, l'Agence Locale de Protection de l'Environnement (« ALPE ») de Taoyuan a ordonné la dépollution des nappes phréatiques sur l'ancien site. Les travaux pour satisfaire cette demande sont en cours. L'ALPE et TCETVT poursuivent leurs discussions sur le périmètre des travaux à engager. Vantiva a trouvé un accord avec GE pour se répartir la prise en charge des travaux de dépollution des nappes phréatiques.

De même, le Groupe vend ou a vendu dans le passé des produits qui sont soumis à certaines contraintes de recyclage, et, est de ce fait exposé à des changements de la réglementation en matière de recyclage dans divers pays.

Le Groupe estime que les montants provisionnés et les garanties contractuelles dont il dispose aux termes de ses contrats d'acquisition de certains actifs industriels permettront de couvrir raisonnablement les obligations de sécurité, de santé ou d'environnement. Cependant, les problèmes potentiels ne peuvent pas être prévus avec certitude et il n'est pas possible de dire si les montants provisionnés seront parfaitement adaptés.

## **11 Opérations spécifiques présentées dans le tableau des flux de trésorerie consolidés**

### **11.1 Impact en trésorerie des opérations de renégociation de la dette et de financement**

| (en millions d'euros)  | 2022         | 2021 *      |
|--|--------------|-------------|
| Augmentation de la dette financière non courante <sup>(1)</sup>                              | 356          | -           |
| Remboursement de la dette non courante aux créanciers <sup>(2)</sup>                         | (1 138)      | -           |
| <b>Flux de trésorerie liés à la dette financière non courante</b>                            | <b>(782)</b> | <b>-</b>    |
| Augmentation de la dette financière courante   | 0            | -           |
| Remboursement de la dette courante aux créanciers <sup>(3)</sup>                             | (22)         | (29)        |
| <b>Flux de trésorerie liés à la dette financière courante</b>                                | <b>(22)</b>  | <b>(29)</b> |
| Augmentation de capital <sup>(4)</sup>   | 284          | 0           |
| Frais liés aux opérations de financement et autres <sup>(5)</sup>                            | 1            | (5)         |
| <b>IMPACT NET SUR LA VARIATION DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES POURSUIVIES</b> | <b>(518)</b> | <b>(34)</b> |
| Augmentation de la dette financière <sup>(6)</sup>   | 575          | -           |
| Remboursement de la dette aux créanciers <sup>(7)</sup>                                      | (31)         | (35)        |
| <b>IMPACT NET SUR LA VARIATION DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES ABANDONNEES</b> | <b>544</b>   | <b>(35)</b> |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession voir note 12.

- <sup>(1)</sup> En 2022, l'augmentation de la dette financière est liée à 375 millions d'euros de financement fourni par Barclays et Angelo Gordon diminué des primes d'émissions et des frais.
- <sup>(2)</sup> En 2022, remboursement de la dette de Sauvegarde.
- <sup>(3)</sup> En 2022, 22 millions liés au remboursement de dette des contrats de location  
En 2021, 29 millions de dette des contrats de location ont été remboursés.
- <sup>(4)</sup> En 2022, Vantiva a augmenté son capital dans le cadre de son refinancement
- <sup>(5)</sup> Les frais payés liés au refinancement de la dette du groupe ont été comptabilisés comme des flux de trésorerie de financement pour 5 millions d'euros en 2022. En 2021, il s'agissait principalement d'honoraires liés à la restructuration financière du Groupe.
- <sup>(6)</sup> Le 15 septembre 2022, un crédit à terme à taux variable de 623 millions d'euros a été émis pour TCS, cette opération faisant partie du plan de refinancement.
- <sup>(7)</sup> En 2022, 27 millions d'euros sont liés à des remboursements de dettes des contrats de bail  
En 2021, 35 millions d'euros sont liés à des remboursements de dettes des contrats de bail

Les tableaux ci-dessous récapitulent la variation des dettes financières du Groupe au bilan :

| (en million d'euros)             | Variations sans impact sur les flux de trésorerie |  |                                    |                 |                   |                               |                        | 31 déc-22 |                                 |
|----------------------------------|---|--|------------------------------------|-----------------|-------------------|-------------------------------|------------------------|-----------|---------------------------------|
|                                  | 31 déc-21   | Flux de trésorerie de la dette financière <sup>(1)</sup> | Variation des contrats de location | Ajustement IFRS | Charges d'intérêt | Change et écart de conversion | Variation de périmètre |           | Transfert courant - non courant |
| Dettes financières non courantes | 1 025   | (222)  | -                                  | 76              | 44                | 5                             | (565)                  | -         | 363                             |
| Dettes financières courantes     | 17  | 11   | -                                  | -               | (14)              | 0                             | (15)                   | -         | 1                               |
| <b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>  | <b>1 042</b>                                      | <b>(211)</b>   | <b>-</b>                           | <b>76</b>       | <b>29</b>         | <b>6</b>                      | <b>(580)</b>           | <b>-</b>  | <b>364</b>                      |
| Dettes de loyers non courantes   | 145   | (39)   | 66                                 | -               | -                 | 10                            | (145)                  | 6         | 44                              |
| Dettes de loyers courantes       | 48  | (10)   | 3                                  | -               | -                 | 1                             | (12)                   | (6)       | 23                              |
| <b>TOTAL DETTES DE LOYERS</b>    | <b>192</b>  | <b>(49)</b>  | <b>69</b>                          | <b>-</b>        | <b>-</b>          | <b>11</b>                     | <b>(157)</b>           | <b>0</b>  | <b>66</b>                       |

<sup>(1)</sup> En 2022, 544 millions d'euros sont à des activités abandonnées.

| (en million d'euros)             | Variations sans impact sur les flux de trésorerie |  |                                    |  |                   |                               |                                    | 31-déc-21 |  |
|----------------------------------|---|--|------------------------------------|--|-------------------|-------------------------------|------------------------------------|-----------|--|
|                                  | 31-déc-20   | Flux de trésorerie de la dette financière <sup>(1)</sup> | Variation des contrats de location | Effet de la restructuration financière | Charges d'intérêt | Change et écart de conversion | Transfert en courant - Non courant |           | Transfert en passifs relatifs aux actifs destinés à être cédés |
| Dettes financières non courantes | 948   | -  | -                                  | 15                                     | 46                | 16                            | -                                  | -         | 1 025  |
| Dettes financières courantes     | 16  | -  | -                                  | -                                      | 1                 | 1                             | -                                  | -         | 17   |
| <b>TOTAL DETTES FINANCIERES</b>  | <b>964</b>  | <b>-</b>   | <b>-</b>                           | <b>15</b>                              | <b>47</b>         | <b>17</b>                     | <b>-</b>                           | <b>-</b>  | <b>1 042</b>   |
| Dettes de loyers non courantes   | 122   | (52)   | 61                                 | -                                      | -                 | 10                            | -                                  | 3         | 145  |
| Dettes de loyers courantes       | 56  | (12)   | 5                                  | -                                      | -                 | 1                             | -                                  | (2)       | 48   |
| <b>TOTAL DETTES DE LOYERS</b>    | <b>178</b>  | <b>(64)</b>  | <b>67</b>                          | <b>-</b>                               | <b>-</b>          | <b>11</b>                     | <b>-</b>                           | <b>1</b>  | <b>192</b>   |

<sup>(1)</sup> En 2021, 36 millions d'euros sont liés à des activités abandonnées.



## 11.2 Obligations contractuelles et engagements commerciaux

Le Groupe donne certaines garanties à des tiers (institutions financières, clients, partenaires et agences gouvernementales) afin d'assurer la bonne exécution des obligations contractuelles prises par Vantiva et par ses filiales consolidées dans le cadre de ses activités ordinaires. Ces garanties n'augmentent pas les engagements du Groupe par rapport aux engagements pris initialement par les entités concernées. Ces engagements (lettres de crédit) représentent 8 millions d'euros à fin 2022.

Dans le cadre de son activité courante, le segment Solutions logistiques peut être amené à donner des garanties à ses clients, sur les produits stockés puis distribués, contre les risques ou préjudices qui peuvent être encourus lors de la création, du stockage ou de la distribution. De telles garanties sont couvertes par des contrats d'assurance.

Diverses garanties ont également été données aux administrations des douanes afin d'exonérer de droits de douanes toutes les opérations de transit par les entrepôts des douanes en vue d'une réexportation, et des garanties pour transit afin que les droits de douanes ne soient payés que sur le lieu de livraison final dans le pays d'importation. L'échéance de ces garanties bancaires coïncide avec l'échéance des accords douaniers renouvelables mensuellement.

Les garanties et engagements d'achat reçus qui s'élevaient à 72 millions d'euros au 31 décembre 2021 ont tous été transférés en raison de la cession de licences de marques.

## 12 Activités arrêtées ou en cours de cession et activités destinées à être cédées

### 12.1 Activités arrêtées ou en cours de cession

*Une activité arrêtée ou en cours de cession est une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé (par sa vente ou d'une autre manière) ou qui est détenue en vue de sa vente.*

*Conformément à l'IFRS 5, pour être classées en « Activités arrêtées ou en cours de cession », :*

- les activités doivent avoir été arrêtées ou être préalablement classées en « Actifs destinés à être cédés » ;*
- les activités arrêtées ou en cours de cession doivent être clairement distinguées du reste du Groupe, sur le plan opérationnel et pour la communication d'informations financières ;*
- celles-ci doivent représenter une ligne d'activité significative (ou une région géographique principale et distincte) ;*
- et faire partie d'un plan de cession ou d'abandon unique et coordonné ou être une filiale acquise exclusivement dans le but de la revente.*

*Le résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, une analyse détaillée de ce montant étant donnée ci-dessous. Le compte de résultat des exercices précédents fait alors l'objet de reclassements pour présenter sur une ligne distincte le résultat des activités arrêtées ou en cours de cession. Dans le tableau des flux de trésorerie, les flux liés à ces activités sont présentés de manière séparée des flux des activités poursuivies.*

*Lorsqu'un actif non courant ou un groupe d'actifs non courant ne remplit plus les critères d'actifs détenus en vue de la vente, ils cessent d'être classés dans cette rubrique.*

*Dans ce cas, ils sont évalués au plus bas entre :*

- la valeur comptable avant classement de l'actif (ou groupe d'actif) comme détenu en vue de la vente, ajusté de tout amortissement qui aurait été comptabilisé si l'actif (ou le groupe d'actifs) n'avait pas été classé comme détenu en vue de la vente, et*
- sa valeur recouvrable à la date de décision de ne plus vendre. La valeur recouvrable est la valeur la plus haute entre la valeur de marché nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.*

*Tout ajustement de la valeur comptable est inclus dans le compte de résultat des activités poursuivies de la période dans laquelle les actifs cessent d'être classés comme détenus en vue de la vente.*

Conformément à la norme IFRS 5, la ligne résultat des activités arrêtées ou en cours de cession présentée dans le compte de résultat consolidé de Vantiva et la ligne trésorerie nette utilisée dans les activités abandonnées du tableau des flux de trésorerie consolidé comprennent :

- Le résultat et les flux de trésorerie de Technicolor Creative Studios pour 2021 et du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 27 septembre 2022, ainsi que le plus-value et l'impact en trésorerie de la Distribution ;
- Les résultats et les flux de la trésorerie de l'activité de licences de marques pour 2021 et du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 mai 2022, ainsi que la plus-value et l'impact en numéraire de sa cession ;
- Les autres activités abandonnées concernent les impacts ultérieurs restants des activités cédées ou abandonnées telles que les activités Tubes Cathodiques de 2004 et 2005.

Les comptes de TCS au 27 septembre 2022 ont été préparés à partir des données de clôture de septembre 2022 communiquées par TCS, et sont en ligne avec leur publication du 30 novembre 2022.

### 12.1.1 Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession

| (en millions d'euros)  | Exercice clos le 31 décembre |                              |                     |            |            |                              |                     |             |
|--|------------------------------|------------------------------|---------------------|------------|------------|------------------------------|---------------------|-------------|
|  | 2022                         | Technicolor Creative Studios | Licences de Marques | Autre      | 2021 *     | Technicolor Creative Studios | Licences de Marques | Autre       |
| <b>ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION</b>   |                              |                              |                     |            |            |                              |                     |             |
| Chiffre d'affaires   | 630                          | 623                          | 6                   | 0          | 649        | 629                          | 19                  | 1           |
| Coût de l'activité   | (542)                        | (542)                        | (0)                 | 0          | (519)      | (518)                        | (1)                 | (0)         |
| <b>Marge brute</b>   | <b>88</b>                    | <b>82</b>                    | <b>6</b>            | <b>0</b>   | <b>130</b> | <b>112</b>                   | <b>18</b>           | <b>0</b>    |
| Frais commerciaux et administratifs  | (64)                         | (60)                         | (1)                 | (3)        | (85)       | (78)                         | (3)                 | (4)         |
| Frais de recherche et développement  | (0)                          | 0                            | (0)                 | (0)        | (1)        | 0                            | (1)                 | (1)         |
| Coûts de restructuration   | (2)                          | (3)                          | 0                   | 1          | (5)        | (6)                          | 0                   | 0           |
| Pertes de valeur nettes sur actifs non courants opérationnels  | (2)                          | (1)                          | -                   | (1)        | (2)        | (4)                          | 2                   | 0           |
| Gain sur la déconsolidation de l'activité Technicolor Creative Studios                                   | 633                          | 633                          | -                   | -          | -          | -                            | -                   | -           |
| Gain sur la cession de l'activité Licences de Marques  | 57                           | -                            | 57                  | -          | -          | -                            | -                   | -           |
| Gain sur la cession de l'activité Post-Production  | -                            | -                            | -                   | -          | 8          | 8                            | -                   | -           |
| Autres produits (charges)  | (1)                          | (2)                          | (0)                 | 1          | (17)       | (4)                          | (0)                 | (12)        |
| <b>Résultat avant charges financières et impôts (EBIT) des activités arrêtées ou en cours de cession</b> | <b>709</b>                   | <b>650</b>                   | <b>62</b>           | <b>(2)</b> | <b>28</b>  | <b>28</b>                    | <b>16</b>           | <b>(16)</b> |
| Charges financières nettes   | (11)                         | (13)                         | 2                   | (0)        | (13)       | (11)                         | 1                   | (3)         |
| Impôt sur les résultats  | (17)                         | (17)                         | -                   | -          | (11)       | (10)                         | (1)                 | (0)         |
| <b>Résultat net</b>  | <b>680</b>                   | <b>619</b>                   | <b>63</b>           | <b>(2)</b> | <b>4</b>   | <b>7</b>                     | <b>15</b>           | <b>(19)</b> |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession.

### 12.1.2 Trésorerie nette des activités arrêtées ou en cours de cession

| (en millions d'euros)   | Exercice clos le 31 décembre, |                              |                     |             |             |                              |                     |             |
|---|-------------------------------|------------------------------|---------------------|-------------|-------------|------------------------------|---------------------|-------------|
|   | 2022                          |                              |                     |             | 2021 *      |                              |                     |             |
|   | TOTAL                         | Technicolor Creative Studios | Licences de Marques | Autre       | TOTAL       | Technicolor Creative Studios | Licences de Marques | Autre       |
| Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession  | 680                           | 619                          | 63                  | (2)         | 4           | 7                            | 15                  | (19)        |
| <i>Ajustements pour réconcilier le résultat net des activités poursuivies avec la variation nette de la trésorerie d'exploitation</i> |                               |                              |                     |             |             |                              |                     |             |
| Amortissements d'actifs   | 64                            | 63                           | -                   | 1           | 83          | 83                           | 0                   | 0           |
| Pertes de valeur d'actifs   | 0                             | 0                            | -                   | -           | (3)         | (1)                          | (2)                 | (0)         |
| Variation nette des provisions  | (1)                           | 3                            | (0)                 | (4)         | (6)         | (3)                          | 0                   | (4)         |
| Gain sur la déconsolidation de l'activité Technicolor Creative Studios  | (633)                         | (633)                        | -                   | -           | -           | -                            | -                   | -           |
| Gain sur la cession de l'activité Licences de Marques   | (57)                          | -                            | (57)                | -           | -           | -                            | -                   | -           |
| Gain sur la cession de l'activité Post-Production   | -                             | -                            | -                   | -           | 8           | 8                            | -                   | -           |
| (Gain) pertes sur cessions d'actifs   | 1                             | 0                            | 0                   | 0           | (14)        | (14)                         | 0                   | 0           |
| Charges (produits) d'intérêts   | 14                            | 13                           | -                   | 0           | 11          | 10                           | -                   | 0           |
| Autres (dont impôts)  | 13                            | 13                           | 0                   | 0           | 17          | 14                           | 1                   | 2           |
| Variation du besoin en fonds de roulement et des autres actifs et passifs   | (86)                          | (77)                         | 4                   | (13)        | 19          | 17                           | (0)                 | 2           |
| Intérêts payés sur dettes de loyers   | (10)                          | (10)                         | -                   | (0)         | (11)        | (10)                         | -                   | (0)         |
| Intérêts payés  | (1)                           | (1)                          | -                   | 0           | 1           | 0                            | -                   | 0           |
| Intérêts reçus  | 1                             | 1                            | -                   | 0           | 0           | 0                            | -                   | 0           |
| Impôts payés sur les résultats  | (17)                          | (17)                         | (0)                 | 0           | (1)         | (0)                          | (1)                 | (0)         |
| <b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSIION (I)</b>                             | <b>(32)</b>                   | <b>(25)</b>                  | <b>10</b>           | <b>(17)</b> | <b>107</b>  | <b>110</b>                   | <b>13</b>           | <b>(18)</b> |
| Acquisition de titres de participation, net de la trésorerie acquise  | (4)                           | (0)                          | (0)                 | (4)         | (10)        | (0)                          | -                   | (10)        |
| Effet de la déconsolidation de l'activité Technicolor Creative Studios  | (52)                          | (52)                         | -                   | -           | -           | -                            | -                   | -           |
| Effet de la cession de l'activité Licences de Marques   | 88                            | -                            | 88                  | -           | -           | -                            | -                   | -           |
| Effet de la cession de l'activité Post-Production   | -                             | -                            | -                   | -           | 27          | 27                           | -                   | -           |
| Produit de cession net de titres de participations  | (0)                           | 0                            | (0)                 | (0)         | (1)         | (0)                          | 0                   | (1)         |
| Acquisition d'immobilisations corporelles   | (25)                          | (25)                         | -                   | (0)         | (12)        | (12)                         | -                   | -           |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles  | 1                             | 1                            | -                   | -           | 2           | 2                            | -                   | -           |
| Acquisition d'immobilisations incorporelles incluant les coûts de développement   | (19)                          | (19)                         | -                   | -           | (16)        | (16)                         | -                   | -           |
| Trésorerie mise en nantissement   | (0)                           | (0)                          | -                   | (0)         | (1)         | (1)                          | -                   | (0)         |
| Remboursement de trésorerie mise en nantissement  | 2                             | (0)                          | -                   | 2           | 3           | 1                            | -                   | 2           |
| <b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSIION (II) (1)</b>                      | <b>(10)</b>                   | <b>(95)</b>                  | <b>88</b>           | <b>(2)</b>  | <b>(8)</b>  | <b>1</b>                     | <b>0</b>            | <b>(9)</b>  |
| Augmentation de capital   | (0)                           | 12                           | -                   | (12)        | (0)         | -                            | -                   | (0)         |
| Augmentation des dettes financières   | 575                           | 153                          | -                   | 422         | 0           | (0)                          | -                   | 0           |
| Remboursement des dettes de loyers  | (27)                          | (25)                         | -                   | (2)         | (35)        | (33)                         | -                   | (2)         |
| Dividendes payés aux actionnaires   | -                             | -                            | -                   | -           | (0)         | (0)                          | -                   | -           |
| Remboursement des dettes financières  | (3)                           | (3)                          | -                   | -           | (1)         | (1)                          | -                   | -           |
| Other   | -                             | -                            | -                   | -           | -           | -                            | -                   | -           |
| <b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSIION (III)</b>                           | <b>544</b>                    | <b>136</b>                   | <b>-</b>            | <b>408</b>  | <b>(36)</b> | <b>(34)</b>                  | <b>-</b>            | <b>(2)</b>  |
| <b>VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DES ACTIVITES ARRETEES OU EN COURS DE CESSIION (I+II+III)</b>                                     | <b>502</b>                    | <b>16</b>                    | <b>98</b>           | <b>388</b>  | <b>63</b>   | <b>78</b>                    | <b>13</b>           | <b>(29)</b> |

\* Les chiffres 2021 ont été retraités à la suite du classement des activités Technicolor Creative Studios et Licences de Marques en activités arrêtées ou en cours de cession.

## 12.2 Actifs et passifs destinés à être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, lorsque le Groupe a décidé de céder un actif (ou groupe destiné à être cédé), il le classe en tant qu'actif détenu en vue de la vente si :

- l'actif ou le groupe d'actifs est disponible en vue de sa vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs ;
- sa vente est hautement probable dans un délai d'un an.

En conséquence, cet actif (ou groupe destiné à être cédé) est présenté distinctement sur la ligne « Actifs destinés à être cédés » du bilan. Les passifs relatifs à cet actif ou groupe d'actifs sont également présentés sur une ligne distincte au passif.

Pour le Groupe, seuls les actifs répondant aux critères ci-dessus et faisant l'objet d'une décision de cession formelle à un niveau de direction approprié sont classés en actifs destinés à être cédés. Les conséquences comptables sont les suivantes :

- l'actif (ou groupe destiné à être cédé) destiné à être cédé est évalué au montant le plus bas entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente ;
- l'actif cesse d'être amorti à compter de la date du transfert.

| (en millions d'euros)                | 31 décembre<br>2022 | 31 décembre<br>2021 |
|--------------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Actifs destinés à être cédés</b>  | <b>1</b>            | <b>3</b>            |
| <b>Passifs destinés à être cédés</b> | <b>-</b>            | <b>-</b>            |

Au 31 décembre 2022, les actifs destinés à être cédés s'élèvent à 1 million d'euros et comprennent les actifs de droit d'usage immobiliers offerts à la sous-location à long terme ou en renégociation avec le bailleur au lieu de 3 millions d'euros en 2021.

### 13 Evénements postérieurs à la clôture

Le 8 mars 2023, Technicolor Creative Studios (« TCS »), certains créiteurs et actionnaires, dont Vantiva ont conclu un accord de principe sur l'apport d'un nouveau financement de 170 millions d'euros, incluant une recapitalisation et permettant de rétablir sa position de leader sur le marché. Ce plan sera soumis à l'approbation du Tribunal de commerce de Paris d'ici la fin du mois de mars 2023. La conclusion définitive de cet accord est attendue pour la fin du premier semestre. Avant cela, un financement provisoire de 85 millions d'euros venant d'Angelo Gordon et des prêteurs de nouveau financement est attendu.

Le Groupe s'attend à une dilution de sa part dans TCS en conséquence de cet accord. Les impacts de cet accord dans la valorisation et la qualification de la participation de Vantiva dans TCS n'ont pas été reflétés dans les comptes de 2022 ; tout impact potentiel sera considéré dans les comptes 2023 de Vantiva.

### 14 Honoraires des commissaires aux comptes

|   | Deloitte     |              | Mazars       |              | Total        |              |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
|   | 2022         | 2021 *       | 2022         | 2021 *       | 2022         | 2021 *       |
| <i>(en milliers d'euros)</i>  |              |              |              |              |              |              |
| <b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>                          |              |              |              |              |              |              |
| ▪ Vantiva SA  | 768          | 983          | 889          | 1 064        | 1 657        | 2 047        |
| ▪ Filiales  | 620          | 1 361        | 737          | 835          | 1 357        | 2 196        |
| <b>Sous-total</b>   | <b>1 387</b> | <b>2 344</b> | <b>1 626</b> | <b>1 899</b> | <b>3 013</b> | <b>4 243</b> |
| <b>Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires <sup>(1)</sup></b> |              |              |              |              |              |              |
| ▪ Vantiva SA  | 136          | 93           | 230          | -            | 366          | 93           |
| ▪ Filiales  | 18           | 14           | 22           | 2            | 40           | 15           |
| <b>Sous-total</b>   | <b>154</b>   | <b>107</b>   | <b>252</b>   | <b>2</b>     | <b>406</b>   | <b>108</b>   |
| <b>Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité <sup>(2)</sup></b>               |              |              |              |              |              |              |
| ▪ Vantiva SA  | -            | 7            | -            | -            | -            | 7            |
| ▪ Filiales  | 9            | 52           | -            | 22           | 9            | 74           |
| <b>Sous-total</b>   | <b>9</b>     | <b>58</b>    | <b>0</b>     | <b>22</b>    | <b>9</b>     | <b>80</b>    |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1 550</b> | <b>2 509</b> | <b>1 878</b> | <b>1 923</b> | <b>3 428</b> | <b>4 431</b> |

\* Les montants de 2021 incluent les honoraires relatifs aux filiales de Technicolor Creative Studios.

(1) Ces prestations couvrent les rapports sur augmentation de capital et sur les opérations de refinancement en 2022 et autres services requis par textes légaux et réglementaires.

- (2) Ces prestations couvrent les services fournis à la demande de Vantiva ou ses filiales (due diligence, assistance juridique et fiscale, et attestations diverses).

## 15 Liste des principales entités consolidées

Sont listées ci-après les principales entités consolidées :

| SOCIETES – (Pays)   | % d'intérêt détenu par Vantiva<br>(% arrondi à la première décimale) |              |
|---|--|--------------|
|   | 2022   | 2021         |
| <b>Consolidées par intégration globale</b>                                      |  |              |
| Vantiva SA <sup>(1)</sup><br>8-10 rue du Renard, 75004 Paris (France)           | Société mère   | Société mère |
| <b>Maison Connectée</b>   |  |              |
| Beijing Technicolor Management Co., Ltd. (Chine)                                | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Asia Limited (Hong-Kong)  | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Brasil Midia e Entretenimento Ltda. (Brésil)                        | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Connected Home Mexico S.A. De C.V. (Mexique)                        | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Connected Home India Private Limited (Inde)                         | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Connected Home Rennes SNC (France) <sup>(2)</sup>                   | 0,0  | 100,0        |
| Technicolor Connected Home USA LLC (Etats-Unis)                                 | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Delivery Technologies (France)                                      | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Delivery Technologies Australia Pty Ltd (Australie)                 | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Delivery Technologies Belgium (Belgique)                            | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Delivery Technologies Canada Inc. (Canada)                          | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Japan K.K. (Japon)  | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Korea Yuhan Hoesa (République de Corée)                             | 100,0  | 100,0        |
| <b>Technicolor Creative Studios</b>   |  |              |
| Technicolor Creative Studios (France)   | 0,0  | 100,0        |
| Tech 7 (France)   | 0,0  | 100,0        |
| Mikros Image Belgium (Belgique)   | 0,0  | 100,0        |
| Mikros Image (France)   | 0,0  | 100,0        |
| MPC (Shanghai) Digital Technology Co., Ltd (Chine)                              | 0,0  | 89,8         |
| Technicolor Animation Productions (France)                                      | 0,0  | 100,0        |
| Technicolor Canada, Inc (Canada)  | 0,0  | 100,0        |
| Technicolor Creative Services USA, Inc. (Etats-Unis)                            | 0,0  | 100,0        |
| Technicolor Limited (Royaume-Uni)   | 0,0  | 100,0        |
| Technicolor India Private Limited (Inde)  | 0,0  | 100,0        |
| Technicolor Creative Studios Australia Pty Limited (Australie)                  | 0,0  | 100,0        |
| The Mill (Facility) Limited (Etats-Unis)  | 0,0  | 100,0        |
| The Mill Berlin GmbH (Allemagne)  | 0,0  | 100,0        |
| The Mill Group Inc. (Etats-Unis)  | 0,0  | 100,0        |
| Technicolor Creative Studios UK Limited (Royaume-Uni)                           | 0,0  | 100,0        |
| Thomson Multimedia Distribution (Netherlands) BV (Pays-Bas)                     | 0,0  | 100,0        |
| Trace VFX Solutions India Private Limited (Inde)                                | 0,0  | 100,0        |
| <b>SCS</b>  |  |              |
| Technicolor Disc Services International Limited (Royaume-Uni)                   | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Distribution Services France (France)                               | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Distribution Australia Pty Limited (Australie)                      | 100,0  | 100,0        |
| Vantiva Global Logistics, LLC (Etats-Unis)                                      | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Home Entertainment Services Canada ULC (Canada)                     | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Home Entertainment Services de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique) | 100,0  | 100,0        |
| Vantiva Supply Chain Solutions, Inc. (Etats-Unis) <sup>(1)</sup>                | 100,0  | 100,0        |
| Vantiva SCS Nashville, LLC (Etats-Unis) <sup>(1)</sup>                          | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Mexicana, S. de R.L. de C.V. (Mexique)                              | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Milan SRL (Italie)  | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Polska Sp.Z.O.O (Pologne)   | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Export de Mexico, S. de R.L. de C.V. (Mexique)                      | 100,0  | 100,0        |
| Technicolor Pty Limited (Australie)   | 100,0  | 100,0        |
| Vantiva SCS Memphis, Inc. (Etats-Unis) <sup>(1)</sup>                           | 100,0  | 100,0        |

| <b>SOCIETES – (Pays)</b>   | <b>% d'intérêt détenu par Vantiva<br/>(% arrondi à la première<br/>décimale)</b> |             |
|--|--|-------------|
|  | <b>2022</b>  | <b>2021</b> |
| <b><i>Corporate &amp; Autres</i></b>                             |  |             |
| Deutsche Thomson OHG (Allemagne)                                 | 100,0  | 100,0       |
| Gallo 8 (France)   | 100,0  | 100,0       |
| RCA Trademark Management (France)                                | 100,0  | 100,0       |
| Société Française d'Investissement et d'Arbitrage Sofia (France) | 100,0  | 100,0       |
| Tech 6 (France)  | 0,0  | 100,0       |
| Tech 9 (France)  | 0,0  | 100,0       |
| Technicolor Trademark Management (France)                        | 0,0  | 100,0       |
| Technicolor Treasury USA LLC (Etats-Unis)                        | 100,0  | 100,0       |
| Technicolor USA Inc (Etats-Unis)                                 | 100,0  | 100,0       |
| <b><i>Consolidées par mise en équivalence</i></b>                |  |             |
| 3DCD LLC (Etats-Unis)  | 50,0   | 50,0        |
| Techfund Capital Europe FCPR (France)                            | 19,8   | 19,8        |
| Technicolor SFG Technology Co. Ltd (Chine)                       | 49,0   | 49,0        |
| Technicolor Creative Studios                                     | 35,0   | 0,0         |

- (1) Changements de Technicolor à Vantiva après la Distribution.  
 (2) Fusionné avec Technicolor Delivery Technologies.